Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.MONTREAL
ISEM. - OSAM.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DE MONTRÉAL ✱ ✱ 10¢ | Montréal, vendredi 23 avril 1965 / saint Gaston / 81e année, No 93 / 4 cahiers / 52 pages / La météo : ensoleillé demain / minimum 30 / maximum 45

AUJOURD'HUI

Kierans mise sur la jeunesse plutôt que sur les gens en place • En page 15

Québec négociera lui-même les accords qui le concerneront

Pearson étudiera l'affaire

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Le Canada peut signer n'importe quelle entente internationale, mais le gouvernement central ne peut forcer les provinces à y adhérer lorsqu'elles touchent des domaines de juridiction provinciale.

Le premier ministre Pearson croit que ce problème de politique étrangère est inhérent à notre système confédératif, et inévitable.

Au cours d'une conférence de presse précédant de quelques heures son 68e anniversaire, le chef du gouvernement canadien a rappelé qu'en pratique les administrations fédérale et provinciales se sont consultées avant de signer des ententes avec les pays étrangers.

Un journaliste a demandé au premier ministre si le ministre de l'Education au Québec avait tort ou raison d'affirmer que les provinces ont le droit de négocier des accords internationaux avec d'autres pays dans les domaines où elles ont juridiction.

M. Pearson a d'abord précisé qu'il n'avait pas encore lu le texte du discours que le ministre québécois a prononcé devant le corps consulaire de Montréal. Il a dit qu'il en prendrait connaissance et que la question serait étudiée.

Le premier ministre a conclu en disant qu'il respectait l'opinion de M. Paul Gérin-Lajoie car ce dernier est, selon lui, un des grands experts du domaine constitutionnel au Canada. Cependant M. Pearson s'est refusé à donner une réponse à cette question que le ministre des Affaires extérieures du Canada a déjà qualifiée d'"embarrassante".

M. Martin a déjà déclaré aux Communes que si le gouvernement fédéral n'était pas intervenu, les ententes du 1er mars entre le Québec et la France n'auraient pas été reconnues par le droit international.

Débordant de bonne humeur

Le premier ministre semblait débordant de bonne humeur lorsqu'il a répondu, hier, à bâtons rompus, aux questions des journalistes. M. Pearson a cité nombre d'anecdotes à son sujet et dit en badinant que son anniversaire coïncidait approximativement avec l'invasion de la Hongrie, conduite en l'an 750 par Attila.

Sur un ton plus sérieux, il a tenu à souligner qu'au cours des deux premiers années son gouvernement s'est comporté comme s'il avait été majoritaire et que la somme de travail accompli était des plus impressionnantes. Il a cité une longue liste de réalisations importantes (27 pour être plus précis) et dit que son cabinet en avait encore autant sur le métier.

M. Pearson a qualifié sa santé d'excellente et déclaré qu'il demeurera en politique tant qu'il sera sain de corps, d'âme et d'esprit.

Le premier ministre, faisant allusion à ceux qui le critiquent parce qu'il copie les initiatives américaines, a aussi affirmé qu'on pouvait le critiquer tant et plus lorsque son gouvernement copie les "bonnes initiatives" du gouvernement des Etats-Unis.

Photos Yves Beauchamp, LA PRESSE

Bronzé, souriant et complètement détendu, le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage rentre de vacances à Miami. Visiblement en grande forme, il s'est dit prêt à rencontrer le premier ministre Pearson et ses collègues des autres provinces à la prochaine conférence fédérale-provinciale.

Avant de rencontrer Pearson, Lesage a étudié les détails du discours du Trône

C'est un premier ministre bien bronzé, complètement détendu et souriant, qui est rentré de Floride hier soir, même si, de son propre aveu, il a passé ses vacances avec le discours du trône de la session fédérale pour fourbir ses armes en vue de la conférence fédérale-provinciale, que le premier ministre canadien, M. Pearson désire convoquer le 31 mai.

Entre deux avions à l'aéroport de Dorval, M. Lesage a déclaré que cette conférence fédérale provinciale aura une grande importance pour le Québec.

A son arrivée dans la Vieille Capitale, il a dévoilé les grandes lignes de l'ordre du jour de la conférence qui portera essentiellement sur des points du discours du trône dans "lequel le fédéral s'est aventuré dangereusement dans le domaine strictement provincial."

M. Lesage a dit : "Nous n'irons pas pour y maintenir une attitude négative, mais pour manifester une attitude positive afin de discuter de tous les sujets qui concernent le ministère québecois des relations fédérales-provinciales, ainsi que ceux qui concernent tous autres ministères, comme le domaine social, l'assistance-médicale aux indigents, l'aide aux régions économiquement sous-développées, la protection de la faune et une chose très importante dans le domaine de la justice ; une entente fédérale-provinciale pour la lutte contre le crime organisé."

Le premier ministre a ajouté que durant ses vacances il s'est tenu constamment en relation avec le sous-ministre des relations fédérales-provinciales, M. Claude Morin, pour le choix de la délégation qui ira à Ottawa.

"Il est très important que la délégation à cette conférence soit bien choisie étant donné qu'elle doit préparer la participation du Québec au travail de la conférence."

Droit de signer des accords

Le premier ministre Lesage a d'autre part déclaré également à Québec, qu'à l'ordre du jour de la conférence ne figure pas la question de délégation aux provinces du droit de signer ou de conclure des accords internationaux.

En conséquence, il n'a donc pas étudié cette question. Comme il n'a pas encore eu l'occasion de prendre connaissance de la déclaration du premier ministre Pearson, hier, M. Lesage n'a pas voulu faire de commentaire.

Il a cependant tenu a affirmer qu'il partage entièrement le point de vue du ministre de l'Education. M. Paul Gérin-Lajoie, précisant qu'il approuve totalement le discours de ce dernier, discours qu'il avait eu l'occasion de lire avant qu'il soit prononcé.

Retour précipité ? ..."Non pas..."

M. Lesage ne voit rien d'anormal dans son retour de vacances un jour plus tôt que prévu. Il affirme que la séance du cabinet qu'il doit présider aujourd'hui, en est une de routine. On doit surtout y discuter

Voir LESAGE en page 2

M. Paul Gérin-Lajoie affirme que le Québec entend agir ainsi principalement pour des raisons d'efficacité

QUEBEC. (DNC) — Le Québec négociera directement les accords internationaux qu'il sera appelé à appliquer. C'est ce qu'a déclaré, hier soir, M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Education, au cours d'une réception qu'il donnait à des universitaires français, suisses et belges en visite à Québec.

"Le Québec, a déclaré le ministre, ne peut qu'assumer la position particulière que lui impose sa vocation d'instrument collectif des Canadiens français. Il entend négocier lui-même directement avec les autres pays, les accords qu'il sera appelé à appliquer."

"Si le Québec adopte cette attitude, a expliqué M. Paul Gérin-Lajoie, ce n'est d'ailleurs pas uniquement pour des raisons constitutionnelles et pour des raisons de politique interne, mais aussi pour des motifs d'efficacité."

"Un peuple maitre de son destin"

Continuant sur le même sujet, le ministre de l'Education a ajouté : "Le Québec, en effet, n'est pas une simple province parmi d'autres, et les Québécois entendent bien se comporter comme un peuple maitre de son destin : les Canadiens de langue française considèrent à juste titre le gouvernement du Québec comme l'instrument premier de leur épanouissement collectif, la garantie de leur permanence et le symbole de leur unité; bref, ils ont résolu de lui assigner le rôle d'expression politique de leur société."

M. Paul Gérin-Lajoie a déclaré que ce n'était pas par hasard que le Québec avait signé son premier accord international "dans un domaine où la libre circulation des idées et la liberté du commerce intellectuel sont essentiels à un développement culturel et scientifique normal", puisque "l'éducation est un domaine en pleine croissance, en croissance presque explosive, c'est le domaine précis où le Québec a d'abord senti le besoin de dépasser ses frontières, de trouver à l'extérieu, autant qu'à l'intérieur les moyens d'assurer son enrichissement et de participer, par le moyen d'échanges, à la vie intellectuelle du monde contemporain".

Ottawa est impuissant à mettre en oeuvre certains accords

"Tous les pays du monde traversent une crise de l'éducation, a déclaré le ministre, la science et la connaissance deviennent mondiales ; la recherche est de plus en plus une activité internationale. Il était donc normal que le Québec allât constater ce qui se faisait ailleurs et sentit le besoin d'établir certains échanges avec les pays frères dont il partage en partie l'héritage commun."

Reprenant son argumentation en ce qui concerne la possibilité pour le Québec de négocier des accords internationaux, et de la distinction qui existait entre les champs d'action provincial et fédéral, M. Paul Gérin-Lajoie ajouta :

"Vous vous demandez peut-être comment Québec, Etat membre d'une fédération, peut ainsi négocier et conclure lui-même des accords avec l'étranger. Il faudrait plutôt s'étonner qu'il ne l'ait pas fait avant aujourd'hui. Car cette activité nouvelle du Québec s'inscrit dans le processus de sa personnalisation et dans la dynamique de notre régime fédératif au moment où nous sommes à redéfinir le Canada en fonction du principe de l'égalité des deux communautés qui le composent."

"En réalité, a continué le ministre de l'Education, le Canada et le Québec, et ceci vaut pour toutes les autres provinces, se trouvent, en ce qui concerne les relations internationales, dans une situation particulière. Le gouvernement fédéral, cer-

Voir GERIN-LAJOIE en p. 2

Marche de protestation à Boston

BOSTON (UPI) — Le pasteur Martin Luther King va diriger une marche de protestation des Noirs contre les déficiences sur le plan des écoles et du logement qu'on note à Boston, cette grande ville américaine qui a la réputation d'être "le berceau de la liberté".

On s'attend que la démonstration déplace entre 25,000 et 30,000 personnes, ce qui, dit-on, dépasserait infiniment en nombre la protestation dite du "Boston Tea Party" qui a stimulé l'esprit de la liberté dans les colonies américaines il y a maintenant près de deux siècles.

Par ailleurs, à Bagalusa, en Louisiane, quelque 400 policiers fédéraux et locaux, dépêchés dans cette ville par le gouverneur John McKeithen, font fiévreusement la ronde dans les rues aujourd'hui dans le but de prévenir tout acte de violence susceptible d'éclater à propos des droits civils. Des Noirs qui revendiquent l'égalité de droit sur le marché du travail ont tenu encore une autre réunion hier soir dans une église de la ville. La police s'est tenue à l'affût, et il n'y a pas eu d'incidents.

Par contre, à Demopolis, en Alabama, la police a dû recourir à des gaz et à des bombes fumigènes hier soir pour disperser des manifestants. Le maire de la ville, M. Edward Bailey, croient que les Noirs ont l'intention de manifester de nouveau aujourd'hui, mais il a précisé que la plupart des manifestants étaient des écoliers qui font volontiers l'école buissonnière pour participer à ce genre de manifestation. Le maire se dit prêt à rencontrer les leaders de la communauté noire aujourd'hui et d'écouter leurs griefs.

Manifestation d'étudiants

Plus de 700 étudiants de l'Université du Mississipi ont organisé une manifestation hier soir au cours de laquelle ils ont démoli une automobile appartenant à trois élèves du collège biracial de Tougaloo situé près de Jackson, Miss.

Les manifestants se sont groupés près d'un dortoir où les trois étudiants blancs de Toogaloo ont leurs chambres. Ils ont crié, chanté, lancé des pétards et des bouteilles contre l'automobile des trois étudiants. Ils ont ensuite inscrit le mot "nigger" en peinture orange sur l'auto.

Les trois adolescents et les deux jeunes filles noires étaient délégués de Tougaloo au festival littéraire du sud qui, cette année, entend rendre hommage à l'oeuvre de William Faulkner.

Le doyen des étudiants, Franklin Moak, et la police affectée au campus ont réussi à disperser la foule en menaçant de prendre des noms. Moak a dit aux étudiants que la délégation de Tougaloo était "l'invitée de l'université et devait être traitée comme telle",

LES "ROLLING STONES" NOUS VISITENT : YE ! YE ! YE !

C'est sainte Cécile, patronne des musiciens, qui doit être contente pour nous : les "Rolling Stones" ont accepté de venir "rouler" ce soir à l'aréna Maurice-Richard. *(Voir page 15)*

RIVARD EN DEMANDE

La Gendarmerie royale du Canada vient d'inscrire le nom de Lucien Rivard sur la liste des criminels les plus recherchés. Les autres sont (en haut, à droite) William Adams, recherché pour meurtre, Georges Lemay (en bas, à gauche) recherché pour vol de banque, et John Frederick Meagher, recherché pour vol à main armée. *(Voir page 3).*

M. Pearson espère que l'Est acceptera l'offre de Johnson

par Pierre O'Neil

OTTAWA — Bien qu'il ne trouve pas les pays communistes très réceptifs aux propositions occidentales sur le Vietnam, le premier ministre refuse toujours de croire que les réponses de Moscou, Pékin et Hanoï aux offres de M. Johnson sont définitives.

C'est ce que M. Pearson a laissé entendre, hier, au cours d'une conférence de presse qu'il a accordée aux journalistes de la Tribune parlementaire à l'occasion de son anniversaire de naissance et surtout du second anniversaire de la prise du pouvoir par les libéraux, qui ont remplacé les conservateurs le 2 avril 1963 après leur victoire du 8 avril.

M. Pearson ne s'est toutefois pas avancé beaucoup sur le terrain glissant que constitue la diplomatie occidentale, en égard à la situation au Vietnam.

"La situation se détériore"

Il a toutefois exprimé l'avis que la situation se détériore dans la mesure où les combats et les bombardements se poursuivent.

Il espère que l'aggravation de la situation n'entrainera pas pour d'autres pays occidentaux une participation militaire au conflit du Sud-Est asiatique tout en reconnaissant que si l'effort militaire est presque entièrement supporté par les Etats-Unis, le problème politique en est un qui doit préoccuper tout l'Occident.

En dehors de ces généralités,

Voir PEARSON en page 2

Les enfants de Saskatoon retourneraient en classe dès lundi

Les 15 parents rebelles ont obtenu du gouvernement libéral l'assurance que la question de l'enseignement en français sera étudiée dans le plus bref délai possible ; les autorités gouvernementales reconnaissent que le problème mérite une étude sérieuse et immédiate

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Martial Dassylva

REGINA — A moins d'un changement de dernière heure, les 45 enfants canadiens-français de Saskatoon qui ont été retirés de l'école le 14 avril dernier retourneront en classe lundi prochain.

Les 15 parents rebelles ont finalement obtenu du gouvernement libéral de M. Ross Thatcher l'assurance que la question de l'enseignement en français sera étudiée dans le plus bref délai possible.

Des études seront entreprises

Dans le communiqué qui a été publié à l'issue de la rencontre entre le premier ministre, le ministre de l'Education George Trapp et les dirigeants de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, les parties en cause regrettent la façon de procéder suivie par les parents mais reconnaissent toutefois que le problème mérite une étude sérieuse dans l'immédiat.

Le ministre de l'Education a déclaré que des études seront entreprises au cours des prochains mois en collaboration avec l'ACFC, l'Association franco-canadienne des instituteurs de la Saskatchewan et l'Association des commissaires d'écoles. Il a ajouté que des recommandations seront présentées au gouvernement à la lumière des conclusions de ces études.

Un haut fonctionnaire du ministère de l'Instruction publique se rendra au Québec et en Ontario afin d'y étudier les systèmes actuellement en vigueur.

Rien ne laissait prévoir que le premier ministre Thatcher assisterait à la rencontre. Sa présence indique cependant quelle importance il attachait à la grève de Saskatoon.

Le premier ministre de la Saskatchewan a été très sensible à la publicité faite sur toute cette histoire. M. Thatcher a même fait état d'un coup de téléphone en provenance du premier ministre Pearson.

Le premier ministre de la Saskatchewan n'a pas assisté à la conférence de presse qui a suivi la rencontre. Cependant, au cours des entretiens qui ont duré environ une heure et trente minutes, il a admis que les Canadiens français ont des droits constitutionnels prioritaires en matières de langue et d'enseignement.

Le but de la grève

La grève de Saskatoon avait pour but principal de protester contre l'article 203 de la loi scolaire de la Saskatchewan. Cet article stipule que l'enseignement dans les écoles doit être donné uniquement en anglais. Le français n'y est considéré que comme une matière au programme.

Les parents canadiens-français de Saskatoon et les différents organismes mentionnés plus haut désirent que le français soit reconnu comme langue d'enseignement.

La délégation était dirigée par MM. Roland Pinsonnault et Gérard Audette, respectivement président et secrétaire de l'ACFC. L'abbé Jean Papem, président de l'ASCIS, et M. Lionel Tremblay, vice-président de l'Association des commissaires d'écoles catholiques de la Saskatchewan, les accompagnaient.

MM. Ernest Bourgault et Louis Soucy, délégués des parents protestataires, se sont rendus à Regina, mais ils n'ont pas assisté à la rencontre.

Aucun obstacle

Informé des résultats de la réunion, M. Ernest Bourgault a déclaré que les dispositions prises par le gouvernement lui paraissaient satisfaisantes. En accord avec M. Soucy, il a dit qu'il n'y avait plus aucun obstacle au retour des enfants en classe. Les deux hommes ont affirmé qu'ils avaient confiance de voir les autres parents suivre leur exemple.

M. Bourgault a précisé que les parents canadiens-français veulent que la loi actuelle soit amendée de manière à reconnaitre dans les faits les droits des Canadiens français.

"Nous demandons, a-t-il dit, la permission d'enseigner en français. Et nous voulons que cette permission soit incluse dans la loi et non laissée à la

Voir SASKATOON en page 2

SOMMAIRE

Ann. classées / 32 à 39, 42 à 49
Bandes dessinées / 50
Courrier de Pauline / 22
Décès, Naissances, etc. / 51
Editorial / 4
Finance / 16, 17
Horoscope / 40
Les patrons / 35
Loisirs et récréation / 18
Mots croisés / 37
Nouv. internationales / 41
Radio et Télévision / 10
Spectacles et Concerts / 24 à 26
Sports / 27 à 31
Tribunaux / 12
Vie féminine / 20 à 22
Vie mondaine / 21
Votre médecin / 26

Téléphoto PC

Hommage du Canada au cardinal Maurice Roy

Le premier ministre du Canada, M. Pearson, le gouverneur général, M. Vanier, et le cardinal Maurice Roy, de Québec, photographiés hier soir à la résidence vice-royale, peu avant le banquet offert en l'honneur du nouveau cardinal canadien. Une trentaine d'invités, dont plusieurs ministres fédéraux et les représentants des divers clergés de la capitale, ont participé à cet hommage.

L'Ontario utilisera le français dans l'enseignement de certaines matières

OTTAWA. — La minorité franco-ontarienne a franchi un jalon décisif dans la lutte pour la reconnaissance de ses droits, lorsque le ministre de l'Education de l'Ontario, M. William G. Davis, a décrété hier soir, l'usage du français dans l'enseignement de trois matières autres que le français lui-même dans les écoles secondaires à prédominance francophone.

Désormais, le latin, l'histoire et la géographie pourront être enseignés en français dans toutes les écoles secondaires bilingues de la province.

Cette nouvelle a eu pour effet de susciter un enthousiasme exubérant chez les quelque 800 congressistes de l'Association des commissions des écoles bilingues de l'Ontario, dont les assises doivent se clôturer aujourd'hui au Château Laurier, à Ottawa.

Le ministre Davis a notamment souligné en marge de la décision : "cette nouvelle ligne de conduite du gouvernement garantira aux étudiants de langue française de l'Ontario des avantages égaux dans les programmes d'étude, en plus de favoriser chez eux l'épanouissement d'un bilinguisme intégral".

La nouvelle formule, qui entrera en vigueur dès septembre prochain, s'applique en autant qu'on puisse réunir un groupe assez nombreux d'étudiants de langue française dans les écoles secondaires bilingues, où les conditions académiques et financières le permettent, et sous réserve enfin de l'assentiment de la commission scolaire. Toutefois, l'enseignement des mathématiques, des sciences, du commerce, de la technologie et des métiers, sera donné en anglais seulement.

M. Davis a par la suite révélé que les structures administratives du ministère de l'Education font présentement l'objet d'une refonte substantielle, qui découle de la formule de décentralisation issue du bill 54, que le gouvernement Robarts a ratifié en janvier dernier.

Le noyau administratif sera partagé en deux corps spécifiques, d'abord l'administration, dont relèveront l'octroi de subventions, les projets de construction d'écoles et la formation du personnel enseignant, et le conseil académique chargé de l'élaboration des programmes d'études, du choix des manuels scolaires, etc.

Reprenant la thèse émise mardi par le surintendant adjoint au service des programmes d'études de l'Ontario, M. Hervé Cyr, qui préconise la création d'écoles intermédiaires pour les élèves des classes de 7e, 8e et 9e années, le ministre a signalé l'importance de préparer l'élève à accéder du stage élémentaire au niveau secondaire de façon à lui éviter un "traumatisme" intellectuel. "Le processus d'éducation de l'enfant, a-t-il dit, doit être continue."

Le ministre Davis a lancé en dernier lieu une invitation pressante à la jeunesse franco-ontarienne qui se destine à l'enseignement de s'inscrire dans les deux écoles normales bilingues de la province, soit l'école normale de l'université d'Ottawa et l'école normale de Sudbury.

Porto-Rico n'est pas un exemple d'Etat associé

—M. Paul Bouchard

QUEBEC (DNC) — Le professeur Paul Bouchard, de l'université Laval, consul du Quetemala à Québec et fondateur de l'Action libérale nationale, a rejeté la thèse de ceux qui donnent Puerto Rico comme exemple d'Etat associé.

M. Bouchard a expliqué que les liens qui unissent ce pays aux Etats-Unis sont essentiellement ce qu'était le système colonial du Canada en 1840.

"Puerto Rico, a-t-il déclaré, c'est la province de Québec du monde espagnol. C'est le seul pays espagnol qui n'est pas indépendant. C'est là le scandale."

Le professeur, qui était l'invité du club Fleur-de-Lys de Lévis, s'en est pris, surtout, à des déclarations de MM. Réal Caouette et Gilles Grégoire, leaders du Ralliement des créditistes, qui, au retour d'un bref séjour à Puerto Rico, avaient proposé à la province de Québec comme modèle de son association future au Canada le genre d'union qui existe entre les Etats-Unis et cette île de 2,600,000 habitants dont la seule ressource est l'agriculture.

"Un régime colonial inférieur

M. Bouchard a expliqué qu'après les guerres d'agression des Etats-Unis contre les colonies espagnoles à la fin du siècle dernier Puerto Rico a été finalement soumis "à un type de régime colonial considéré comme inférieur et arriéré dans l'Empire britannique et dont n'ont même pas voulu dans les Antilles ni la Jamaïque, ni Trinidad".

"Les Puerto-Ricains, ont-il dit, ont été dépossédés comme les Cubains. Je ne suis pas un partisan de Castro mais il faut que vous sachiez que si Castro a une si grande faveur dans le peuple cubain c'est parce que les compagnies américaines ont dépossédé les Cubains."

Le conférencier a qualifié de vassal "l'Etat libre associé de Puerto Rico" qui a une autonomie interne mais aucune personnalité en droit internationale.

Il a rappelé les luttes du peuple de Puerto Rico pour obtenir l'enseignement de leur langue — l'espagnol — et le conflit actuel qui l'oppose aux écoles privées catholiques où on n'enseigne que l'anglais.

"En nous offrant l'exemple puerto-ricain, a souligné à un certain moment M. Bouchard, MM. Caouette et Grégoire nous proposaient, à leur insu, de rester où nous en sommes et c'est bien en vain que certains députés anglo-canadiens se sont scandalisés de leurs propos."

M. Bouchard a d'ailleurs fait remarquer que nulle part au monde n'existait vraiment ce système d'Etats associés qu'il s'est dit curieux de se faire expliquer par ceux qui le prônent.

LaSalle: le sol était imprégné de gaz naturel

par Oswald Mamo

Un chimiste du Conseil national des recherches d'Ottawa, a affirmé, hier, que des échantillons de terre prélevés près du conduit principal de gaz naturel, conduit qui passe à l'arrière des édifices de la rue Bergevin, à LaSalle, dont une conciergerie a été détruite à la suite d'une explosion, le 1er mars dernier, étaient imprégnés de méthane et d'odorant.

M. Marven E. Bednas a expliqué qu'il avait reçu quelque 47 échantillons de sol prélevés près de l'emplacement de la tragédie dans autant de tubes bien scellés pour fins d'analyse. Il a ajouté qu'il n'a eu le temps de travailler que sur 17 de ces échantillons et qu'il avait retracé une assez forte concentration de méthane dans sept échantillons, une trace de ce gaz dans cinq autres et une quantité négligeable dans le reste.

Présence de l'odorant

M. Bednas a expliqué ensuite qu'il avait encore prélevé la présence de l'odorant (Captan), ce qui prouve indiscutablement qu'il s'agissait bien du gaz naturel.

Le chimiste a souligné qu'il lui a fallu trois semaines pour mettre au point une méthode d'analyse et qu'il avait constaté la présence de l'odorant grâce au "chromatographe", appareil qui enregistre les différents éléments qui composent un gaz.

M. Bednas a précisé que chaque élément du gaz était représenté par un sommet sur le chromatogramme. Ce dernier point a provoqué une série de questions de la part de Me Emery, procureur de la Corporation de gaz naturel.

Me Emery a souligné notamment que selon une analyse de laboratoire fournie par les fabricants de l'odorant, ce dernier se composerait simplement de six éléments.

En effet, la composition du "Captan", selon le rapport du laboratoire, est comme suit : ethyl mercaptan : 1 p. 100; isopropyl mercaptan : 58 p. 100; butyl tertiaire mercaptan : 13 p. 100; propyl normal mercaptan : 15 p. 100; butyl secondaire mercaptan : 3 p. 100; et di-methyl sulfide : 10 p. 100.

"Si nous additionnons tous ces pourcentages, a dit Me Emery, nous arrivons bien au total de 100 p. 100. Ce qui démontre clairement que l'odorant est composé de six éléments." S'adressant au témoin, le procureur de la Corporation de gaz naturel a ajouté : "Comment donc expliquez-vous la présence d'un septième élément ?"

M. Bednas a déclaré, pour sa part, que l'analyse quantitative de l'odorant fournie par les fabricants se limitait tout probablement aux éléments essentiels et qu'elle ignorait les autres éléments qui composent le produit et dont le pourcentage est bien faible.

Enfin, il a été décidé que M. Bednas fasse une analyse de l'odorant et de communiquer les résultats à la commission dans une semaine.

Bambine fuée par une auto

TROIS-RIVIERES. (PC) — Une bambine de 4 ans, France Dagenais, a été tuée par une automobile, hier soir, au Cap-de-la-Madeleine. L'enfant se promenait sur le trottoir, avec son père; à un moment donné, elle lui faussa compagnie et partit en courant dans la rue. Elle a été tuée sur-le-coup.

Visitez l'Expo-sciences de Montréal

au Chalet de la Montagne

- 150 étalages scientifiques montés par 200 étudiants de la région métropolitaine
- Commanditées par plusieurs mouvements scientifiques
- Entrée libre

Vendredi (23 avril) 7 h. du soir — Samedi (24 avril) 10 h. du matin

Michael Starr remplace Gordon Churchill comme leader tory aux Communes

OTTAWA. (PC) — M. John Diefenbaker, chef de l'opposition aux Communes a annoncé hier la nomination de M. Michael Starr, ancien ministre du Travail et député d'une circonscription ontarienne comme leader parlementaire du parti conservateur.

Il remplace M. Gordon Churchill, député de Winnipeg-Sud-Centre qui a déjà détenu les portefeuilles du Commerce et de la Défense nationale.

Dans le bref communiqué qu'il a publié à cet effet, M. Diefenbaker ne donne pas la raison de ce changement, mais la nomination de M. Starr aurait pour but de reconnaître le rôle prépondérant qu'il joue au sein du parti et d'alléger la tâche de M. Churchill.

M. Churchill, qui est l'un des conseillers les plus intimes de M. Diefenbaker, a toujours agi comme le principal stratège du chef de l'opposition. Ainsi, on pourrait établir un lien entre son remplacement comme leader parlementaire et le début des préparatifs en vue d'élections éventuelles.

Dief rend hommage à M. Churchill

M. Diefenbaker a annoncé la nouvelle jeudi après-midi au moment de son départ pour Halifax où il rencontrera les dirigeants du parti conservateur en plus de prononcer une allocution ce soir devant la Société St-Georges.

Dans son communiqué, M. Diefenbaker rend hommage au magnifique travail accompli par M. Churchill dans la fonction de leader parlementaire qu'il assumait depuis près de cinq ans.

Le chef de l'opposition remercie également M. Starr d'avoir accepté une fonction pour laquelle " il a toutes les dispositions requises".

Le leader parlementaire a pour fonction principale de consulter le leader ministériel et les chefs des autres partis en vue d'arrêter au jour le jour le feuilleton des travaux sessionnels.

Mission économique du Québec en Europe

QUEBEC (PC) — Une mission économique québecoise, groupant trois fonctionnaires supérieurs du ministère de l'Industrie et du Commerce et trois industriels, quitte la Vieille Capitale, aujourd'hui, à destination de l'Europe.

La mission, que pilote M. Jean Deschamps, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, visitera la France, l'Angleterre, la Suède et la Hollande au cours des trois prochaines semaines.

Le groupe rencontrera des industriels de ces quatre pays de même que des hauts fonctionnaires des différents gouvernements.

La décentralisation industrielle, très poussée dans ces pays, et plus spécialement en France, sera l'objet d'une attention spéciale de la part de la délégation.

Outre M. Deschamps, le groupe se compose de MM. Gilles Martin, directeur des recherches économiques au ministère de l'Industrie et du Commerce, Jean-Guy Caron, directeur du Bureau provincial de l'expansion industrielle, J. E. Neal, vice-président de Price Brothers, de Québec, Edmond Pontbriand, vice-président de Marine Industries de Sorel, et André Rousseau, industriel de Saint-Jean-Port-Joli.

Il faut élaborer le système de libération sur parole

— le commissaire MacLeod

OTTAWA. (PC) Le commissaire A. J. MacLeod, en charge des pénitenciers fédéraux, a suggéré hier qu'on mette au point un système qui permettrait de garder à vue les personnes libérées de prison après y avoir purgé des peines pour des crimes d'une gravité exceptionnelle.

Le commissaire MacLeod commentait alors un procès qui s'est déroulé ce mois-ci à Kelowna, en Colombie-Britannique, où un agent de la RCMP a été tué à coups de feu par un homme qui était en liberté depuis un an.

M. MacLeod a déclaré au cours d'une interview qu'un prisonnier sur cinq est maintenant libéré sur parole et qu'il fait l'objet de surveillance et d'assistance pour la période nécessaire à sa réadaptation à une vie normale.

Pour ce qui est des quatre autres cependant, ils doivent purger tout le temps pour lequel ils ont été condamnés et sont ensuite relâchés sans aide ni surveillance aucune. "Malheureusement, ces derniers sont au nombre des pires criminels qui soient."

Le commissaire MacLeod a dit qu'une nouvelle ligne de pensée devrait être acceptée tant au niveau provincial que fédéral et selon laquelle certains prisonniers, à leur sortie de prison, seraient sous surveillance et bénéficieraient d'une ligne de conduite que leur dicteraient les autorités, sur une période d'un an ou deux, selon le cas.

Ceci pourrait être réalisé par une plus vaste étendue des responsabilités accordées au Bureau national des libérations sur parole, en instituant une nouvelle sorte de sentence qui conduirait éventuellement à la libération sur parole de tous les prisonniers.

tion soutenue aux activités du Commonwealth contribuent à orienter son action politique plus naturellement en fonction des préoccupations du monde anglo-saxon."

En terminant son discours, le ministre de l'Education lança : "A mesure que le Québec, dans le processus d'autodéfinition qu'il traverse assumera son identité, il occupera, progressivement, tous les champs d'activité qui engagent son avenir et dont la responsabilité lui incombe. L'éducation ne constitue qu'un seul de ces champs d'activité. On pourrait citer nombre d'autres domaines où le Québec entend exercer, soit seul, soit en collaboration avec ses partenaires canadiens, une activité conforme à ses intérêts et à ses priorités, conforme aussi à son vrai visage".

SASKATOON

SUITE DE LA PAGE 1

discrétion des commissions scolaires."

M. Bourgault et deux autres pères de famille qui ont retiré leurs enfants de l'école avaient déjà rencontré le ministre de l'Education une première fois le 15 avril. A cette occasion, le ministre avait simplement promis d'étudier la question sans plus.

Mardi dernier, le groupe de protestataires réunis dans le sous-sol de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens avaient rejeté la reponse du ministre, la jugeant trop vague et pas assez compromettante. Le même soir, ils avaient décidé de continuer la grève tant que le gouvernement provincial n'aurait pas fait de promesse plus précise.

Le président de l'ACFC, M. Pinsonnault, a dit aux journalistes que son association avait l'intention de talonner le gouvernement afin que ce problème soit réglé aussitôt que possible.

"Nos demandes, a-t-il dit, sont fondées sur le concept des deux nations fondatrices. Nous avons l'intention de collaborer étroitement avec nos compatriotes de langue anglaise mais nous avons également la ferme intention de faire respecter nos droits."

La grève de Saskatoon a eu des répercussions à travers tout le Canada. Lorsque je lui ai demandé si le gouvernement avait été inquiété par les réactions soulevées par cette affaire dans l'est du pays, le ministre de l'Education a reconnu que le gouvernement de la Saskatchewan avait été "quelque peu troublé".

La province de la Saskatchewan célèbre cette année le 60e anniversaire de son entrée dans la Confédération canadienne.

PEARSON

SUITE DE LA PAGE 1

le premier ministre s'est borné à rappeler aux journalistes le langage prudent qu'il a tenu il y a une couple de semaines aux Etats-Unis, au sujet de la cessation des bombardements en Indochine.

Il a expliqué qu'il n'avait été témoin d'aucune mauvaise humeur du président à la suite de ses propos de Philadelphie et il a insisté sur la prudence qui marquait son discours.

"Excellentes relations avec M. Johnson"

Il a rappelé qu'il n'avait pas parlé d'une cessation immédiate des bombardements, mais qu'il laissait aux autorités concernées le choix du moment.

Le premier ministre a d'ailleurs déclaré que ses relations avec le président des Etats-Unis restent excellentes, même après l'échange de vues qu'ils ont eu à Camp David au début du mois.

"Que les relations restent excellentes malgré des divergences d'opinion, a-t-il dit, voici le véritable signe de l'amitié."

Le premier ministre s'est présenté à la salle de conférence portant un oeillet rouge pour signaler l'anniversaire de sa prise du pouvoir. Il sortait d'une réunion du cabinet qui avait duré quatre heures mais dont il ne fut pas question à la conférence de presse. M. Pearson paraissait en excellente forme et de très bonne humeur.

Il a déclaré que deux années de pouvoir lui avaient enseigné de multiples leçons, qu'il entendait remplir un mandat de quatre ans comme il dirigeait un parti majoritaire et qu'il resterait lui-même en poste tant qu'il en aurait la force du corps et de l'esprit.

Autres sujets abordés

Il a abordé une foule de sujets au cours de sa conférence de presse. Il a entre autres annoncé que :

—La prochaine conférence fédérale-provinciale des premiers ministres aura probablement lieu le 31 mai prochain.

Elle reflétera, a dit le premier ministre, le besoin de consultation que nécessite la législation annoncée dans le discours du Trône.

—Le premier ministre de l'Inde, M. Shastri, visitera le Canada un peu plus tard que prévu soit vers le début de juin. Il s'envolerait ensuite pour Londres avec le premier ministre pour assister à la conférence des premiers ministres du Commonwealth.

—M. Pearson recevra la semaine prochaine un doctorat honorifique de l'université du Vermont.

Questionné sur la priorité des travaux de la Chambre, la semaine prochaine, le premier ministre n'a pu donner aux journalistes la moindre indication des projets de loi qu'on attaquera en premier lieu. On sait toutefois que le débat sur le budget ne débutera pas avant jeudi pour laisser le temps aux partis d'opposition de se familiariser avec le document.

Rien de neuf non plus au sujet de la guerre à la pauvreté, si ce n'est que le premier ministre a déclaré aux journalistes qu'il n'avait pas d'objection à emprunter des idées aux Etats-Unis "pourvu qu'elles soient bonnes" a-t-il ajouté. Il a poursuivi, d'ailleurs, en disant que la guerre à la pauvreté n'était rien de neuf mais plutôt une organisation rationnelle de certaines politiques gouvernementales sur une foule de sujets.

Négociations sur l'uranium

M. Pearson a d'autre part, donné à entendre que les négociations entre le Canada et la France, au sujet de la vente par notre pays de certaines quantités d'uranium, progressent normalement.

"Nous espérons, a dit le premier ministre, vendre notre uranium tout en respectant nos engagements internationaux."

Ceci laisse entendre que la France se prêtera peut-être aux exigences des accords que nous avons signés. Elles supposent que le Canada puisse avoir un oeil sur l'utilisation que l'on fait de l'uranium vendu à un autre pays.

Le premier ministre n'a pas donné suite aux spéculations des journalistes voulant qu'il nomme de nouveaux ministres après avoir effectué des déplacements dans le cabinet.

Il a également laissé entendre que, pour le moment, il n'est pas question de modifier la liste des secrétaires parlementaires des ministres.

LESAGE

SUITE DE LA PAGE 1

de questions émanant du conseil du trésor.

Samedi, M. Lesage doit se rendre à Toronto où il est le conférencier d'honneur au dîner du Club de la Presse. Il doit également, au cours de la journée, avoir une entrevue avec un de ses anciens collègues dans le cabinet St-Laurent à Ottawa, M. Robert Winters, président de Brinco.

L'entretien Lesage - Winters concernera certes le harnachement des chutes Churchill et de la vente de l'électricité qu'on peu en tirer aux Etats-Unis, mais le premier ministre ne croit pas qu'aucune entente définitive ne pourrait être conclue.

Aux journalistes qui l'interrogeaient à Dorval, pour savoir si M. Lesage avait communiqué avec le ministre fédéral des Finances, M. Walter Gordon, qui doit présenter son budget à Ottawa lundi prochain, le premier ministre s'est dit étonné d'une telle question.

— M. Gordon a-t-il discuté le budget avec lui ?

— "S'il l'avait fait il ne serait plus ministre des Finances", dit en riant M. Lesage.

— Redoute-t-il une réduction des impôts fédéraux ? M. Lesage refuse de répondre à une question hypothétique.

Démission de M. Maurice Leroux

Aux premières questions qui lui furent posées à Dorval, au sujet de la démission de M. Maurice Leroux, comme directeur des relations extérieures de la Fédération libérale du Québec, M. Lesage a dit qu'il savait depuis trois mois que celui-ci avait l'intention d'accepter une offre qu'on lui faisait.

Le premier ministre a cependant dit à Montréal comme à Québec que la démission de M. Leroux était "marginale" en comparaison avec les grands problèmes de relations fédérales - provinciales qui le préoccupent actuellement.

A Québec, il devait élaborer un peu plus. Il a dit ne pas avoir été surpris de lire dans le Devoir la nouvelle de la démission de M. Leroux. "Par contre je fus très surpris des commentaires fantaisistes dont le Devoir a entouré cette nouvelle".

Il a dit qu'il sait que la lettre de démission de M. Leroux l'attend à son bureau. Quant à la substance des déclarations de M. Leroux publiées hier, qui étaient rapportées par les journalistes, M. Lesage dit qu'il n'en a jamais été question entre M. Leroux et lui-même.

Il dit qu'il veut lire très attentivement ces déclarations afin de les commenter en temps et lieu si cela s'impose.

Répétant qu'il s'agit d'une "affaire marginale", M. Lesage a aussi référé à la démission de M. Leroux comme à un "fait divers".

GERIN-LAJOIE

SUITE DE LA PAGE 1

tes, possède le droit incontestable de traiter avec n'importe quel pays étranger et de conclure les accords qu'il juge bon, dans les domaines de sa convenance.

"Par contre, le gouvernement fédéral est totalement impuissant à assurer la mise en oeuvre et l'application de ces accords, s'ils touchent à la compétence des Etats provinciaux. Seules, en pareil cas, les provinces disposent des moyens de procéder à la mise en oeuvre de traités, qui, sans leur participation, resteraient lettre morte et s'avéreraient totalement inutiles."

Il a en outre affirmé que, de la même manière qu'un peuple ne saurait confier à un autre le soin de fixer ses priorités pour la formation de sa jeunesse et l'épanouissement de sa culture, "les Québécois ne sauraient davantage s'en remettre exclusivement, pour l'organisation de leurs rapports culturels avec l'univers francophone, au gouvernement fédéral".

Ottawa a toujours manifesté peu d'intérêt

"Celui-ci, a-t-il affirmé, dans le passé s'est toujours montré des plus circonspects en ces matières et n'a d'ailleurs manifesté que très peu d'intérêts sous ce rapport jusqu'à ces tous derniers mois. Son administration est peu familière avec la mentalité, les méthodes de travail, la langue, les cadres et les institutions d'enseignement et de culture du Québec."

Mettant en garde ses auditeurs, M. Paul Gérin-Lajoie ajoute : "Il nous faut prendre garde de tomber dans l'illusion que des liens avec le gouvernement fédéral permettent automatiquement à l'étranger d'avoir un contact étroit avec la communauté francophone du Canada. Pour des raisons démographiques et historiques, le gouvernement fédéral représente une entité plus anglophone que francophone. Cette situation géographique de notre pays, les liens économiques étroits qui l'unissent à son puissant voisin du sud, sa participa-

La météo

MINIMUM : 30 — MAXIMUM : 50

MINIMUM CETTE NUIT : 30

MAXIMUM DEMAIN : 45

Bureau météorologique du Canada, Dorval, (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides, Cantons de l'Est** : ensoleillé au début, puis nébulosité croissante plus tard dans la journée. Peu de changement dans la température. Vents légers. Minimum et maximum à Montréal et Ottawa 30 et 50; à Sherbrooke 25 et 50, à Ste-Agathe 25 et 45.

Régions de Québec, St-Maurice, Lac-St-Jean, Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Iles : ensoleillé avec quelques périodes nuageuses. Peu de changement dans la température. Vents du nord-ouest de 10 à 20 milles. Minimum et maximum à La Tuque, Chicoutimi, Baie-Comeau et Sept-Iles 20 et 45; à Gaspé 30 et 45; à Mont-Joli 25 et 45.

Régions de l'Abitibi et de Pontiac-Témiscamingue : nébulosité croissante dans la matinée; possibilité de giboulée ou de pluie dans le sud de Pontiac-Témiscamingue, s'éclaircissant par la suite en soirée. Il continuera de faire frais. Vents légers. Minimum et maximum à Val d'Or et Rouyn-Noranda 20 et 40; à Témiscamingue 25 et 40.

'63 OLDS 98 4 portes HARDTOP
Tous servo-mécanismes. Listé à $7750. SPECIAL $3175
Garantie 90 jours
'63 OLDS DECAPOTABLE
Tous servo-mécanismes. Listé à $6000. SPECIAL $2875
Garantie 90 jours
Et 225 autres aubaines en autos usagées
HAROLD CUMMING CHEVROLET
7478, boul. Décarie à Jean-Talon

La qualité provient de la saveur...

Les biscuits Dare ont la saveur des biscuits à la mode de chez-nous.

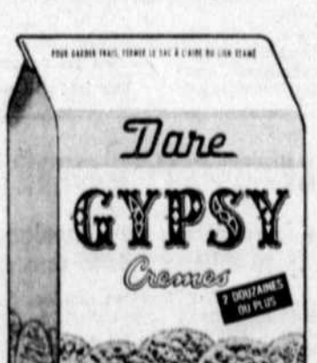

La qualité caractérise Dare

Combien coûte une superbe Studebaker '65?

Beaucoup moins que vous n'imaginez!

Avant d'estimer le prix d'une Studebaker, considérez la liste impressionnante des caractéristiques qui sont équipement standard sur chaque modèle de la série Studebaker:

Lave-glace, traitement anti-rouille aluminié, grosses roues de 15" qui prolongent la durée des pneus, tableau de bord capitonné; banquettes à ressorts helicoïdaux et caoutchouc-mousse, luxueux tapis porte-à-porte (sur plusieurs modèles); robuste chassis Armor-Guard, gage de sécurité et de solidité; série complète d'instruments, intérieurs spacieux où six adultes peuvent s'asseoir dans le plus grand confort... où les hanches peuvent "respirer"... où chapeaux et têtes ne sont jamais inquiets, planchers plats qui facilitent l'entrée et la sortie des passagers. Ajoutez à ça une carrosserie rigide en acier plus épais que celui de toutes autres voiture de sa catégorie. Sur la Studebaker, c'est équipement standard.

Dans le Sedan Sport Daytona, vous obtenez même l'extraordinaire système d'allumage à transistors qui assure des démarrages instantanés, améliore la performance du moteur, prolonge la durée des bougies et des pointes. Toujours de l'équipement standard. (Disponible moyennant très léger supplément sur tous les autres modèles.)

Toutes ses caractéristiques de qualité vous feront sans doute évaluer une Studebaker '65 au-dessus de son prix réel. Venez y jeter un coup d'oeil... l'essayer... en prendre livraison.

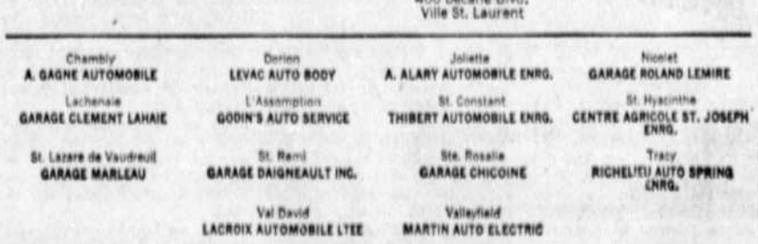

Studebaker
LA CANADIENNE "PAR EXCELLENCE"

Voyez votre marchand local Studebaker

A. & L. ROBERT AUTO, 2303 de la Salle Ave.
ALIX AUTOMOBILE INC., 6807 Delorimer Ave.
N. BEAUDOIN AUTOMOBILE INC., 8653 Blvd. Arthur Sauve, Laval West
BROADWAY MOTOR SALES REG'D, 37 Broadway-Montreal East
CHARTERS ENTERPRISES INC., 6959 Upper Lachine Rd.
CLOUETTE AUTOMOBILE INC., 4590 St. Denis St.
GARAGE DESJARDINS & FRERES LTEE., 3923 Samson Blvd., Chomedy
GARAGE LAPIERRE, 5400 Papineau Ave.
LAVIGNE GARAGE ENRG., 37 Ste Anne St., Ste Anne de Bellevue
LE MENN AUTOMOBILE LIMITED, 3839 Blvd. Taschereau, Ville La Fleche
MIDLAND MOTOR SALES INC., 1934 St. Catherine St. W.
N. PLAMONDON AUTO LTEE, 2643 Rosemont Blvd.
POULIOT AUTO LTEE, 1940 Des Laurentides Blvd., Chomedy
PROVOST AUTO ELECTRIC LTD., 8305 St. Laurent Blvd.
GARAGE ROBIDOUX & FILS ENRG., 675 Hauterive — Duvernay
ST. VITAL AUTOMOBILE ENRG., 9960 Blvd. St. Vital
SPINELLI GARAGE LTEE, 561 St. Joseph — Lachine
UP-TOWN AUTOMOBILES LIMITED, 400 Decarie Blvd., Ville St. Laurent

Chambly, A. GAGNE AUTOMOBILE
Dorion, LEVAC AUTO BODY
Joliette, A. ALARY AUTOMOBILE ENRG.
Nicolet, GARAGE ROLAND LEMIRE
Lachenaie, GARAGE CLEMENT LAHAIE
L'Assomption, GODIN'S AUTO SERVICE
St. Constant, THIBERT AUTOMOBILE ENRG.
St. Hyacinthe, CENTRE AGRICOLE ST. JOSEPH ENRG.
St. Lazare de Vaudreuil, GARAGE MARLEAU
St. Remi, GARAGE DAIGNEAULT INC.
Ste. Rosalie, GARAGE CHICOINE
Trois Rivieres, RICHELIEU AUTO SPRING ENRG.
Val David, LACROIX AUTOMOBILE LTEE
Valleyfield, MARTIN AUTO ELECTRIC

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, VENDREDI 23 AVRIL 1965 — 81e ANNEE— No 93

Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Futur Musée des Beaux-Arts du Québec !

La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 a décidé de présenter une exposition de Beaux-Arts dans un pavillon permanent. Cet édifice, une fois terminé, pourrait devenir le Musée des Beaux-Arts de la province de Québec. On voit ici la maquette de ce pavillon autour de laquelle se trouvent réunis, dans l'ordre habituel : MM. **Edouard Fiset,** architecte en chef de l'Expo, **Donald Buchanan,** secrétaire du comité consultatif des Beaux-Arts, et **Claude Robillard,** président du même comité.

Galerie d'art permanente sur le terrain de l'Expo

Les projets artistiques d'Expo 67 se concrétisent.

On vient d'apprendre, en effet, au cours d'une conférence de presse, que des appels d'offres seront lancés incessamment pour la construction de l'édifice ou pavillon qui logera l'exposition de Beaux-Arts.

L'édifice, qui aura une surface de plancher de 40,000 pieds, dont 20,000 serviront aux fins d'exposition, sera construit sur l'emplacement de l'Expo, plus précisément à l'extrémité sud de la jetée MacKay. Le coût total de la bâtisse s'élèverait à $1,500,000. A quoi il faut ajouter un autre $1,050,000 pour les frais d'entretien ou d'administration.

Les architectes en seront MM. Côté, Guité, Gauthier, de Québec et John Glenn, de Montréal. La construction sera extrêmement moderne et fonctionnelle. On verra surtout à assurer des conditions parfaites pour la préservation des peintures qui y seront montrées.

Dans les dix premiers jours de mai, on s'occupera des appels d'offres pour les fondations. Plus tard, en juin, le même procédé sera répété pour la superstructure.

Quatre sous-thèmes

Tout indique que l'édifice, une fois l'Expo terminée, deviendra le Musée des Beaux-Arts de la province de Québec. Les négociations entreprises à cet effet seraient à la veille de se terminer.

L'exposition projetée se situe autour du thème de l'Expo : "Terre des Hommes". Ce sera

Voir GALERIE en page 6

Un avocat se plaint au Barreau d'avoir été "arrêté" à Bordeaux

Un avocat montréalais, Me Luc Mercier, vient de porter plainte au Barreau de la province, dénonçant des mesures dont il a été victime, mardi, à la prison de Bordeaux alors qu'il venait de visiter un client, Jean Giroux, ami intime de Gilles Legault, qui s'était pendu la veille.

Me Mercier, qui a reconnu avoir porté plainte au Barreau, a toutefois refusé de préciser la nature des mesures qui lui ont été imposées et qu'il juge "contraires à l'exercice normal" de sa profession.

Selon les renseignements que nous avons pu obtenir, les gardiens de la prison auraient voulu consulter les documents qu'il transportait dans sa serviette après avoir visité son client, Jean Giroux, accusé de complicité dans le complot visant à procurer de la dynamite à Michèle Duclos et Michèle Saunier qui se proposaient de faire sauter des monuments aux Etats-Unis érigés à la gloire de la Liberté.

Me Mercier, qui n'est membre d'aucun parti séparatiste, se dit indépendantiste. A plusieurs reprises, il a été amené à défendre devant le tribunal des séparatistes, dont Reggie Chartrand, "que j'ai toujours fait acquitter", précise-t-il.

Il n'est pas impossible que Me Mercier porte l'affaire devant la Ligue des droits de l'homme. Pour le moment, il attend de voir l'attitude qu'adoptera le Barreau.

"Le Barreau, remarque-t-il, s'est montré efficace dans le cas de Me Marquis . . . et ce qui m'est arrivé est moins gentil que cela . . . C'est la première fois que je suis amené à exercer ma profession dans de telles conditions."

Me Mercier s'est refusé à tout commentaire quant à la nature de la plainte portée au Barreau. "L'affaire n'est pas à proprement parler sub judice, a-t-il noté, mais c'est pour moi une question de conscience professionnelle".

photo René Picard, LA PRESSE

Dans l'exercice de ses fonctions

Un avocat du Barreau de Montréal, Me Luc Mercier, proteste contre les mesures dont il a été victime, mardi, à la prison de Bordeaux. Après y avoir visité son client, Jean Giroux, accusé de complicité dans le "complot des monuments américains", il aurait été "arrêté" par les gardiens, qui auraient voulu consulter les documents qu'il transportait dans sa serviette.

Promesse de M. Saulnier aux propriétaires "homologués"

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a accepté de recevoir, hier, en fin d'après-midi, à l'hôtel de ville, treize des quelque 60 propriétaires d'immeubles frappés par une ligne homologuée depuis plus de 30 ans, en bordure du boul. Dorchester, entre les rues Guy et Atwater, des propriétaires opposés à ce que les Chambres provinciales approuvent une nouvelle requête de la part de la Ville désireuse de faire prolonger d'une autre année le statu quo.

Ayant à leur tête le Dr Paul Letondal et leur procureur, Me Gilles Hébert, les délégués, au nombre desquels on comptait M. Adhémar Raynault, ancien maire, ont eu un entretien à huis clos d'une dizaine de minutes avec M. Saulnier, au bureau de ce dernier.

Leur visite avait apparemment pour but de demander aux autorités ed faire lever la ligne homologuée imposée en 1932 en vue d'élargir ce tronçon du boul. Dorchester ou d'exproprier les immeubles concernés.

Interrogé à l'issue de l'entretien, le Dr Letondal s'est limité à dire : "M. Saulnier fera les commentaires".

Quelques minutes plus tard, M. Saulnier déclarait sans plus : "J'ai tenté de rassurer le groupe de propriétaires qui s'inquiètent de notre demande de prolonger d'un an l'homologation en les assurant qu'au cours du délai nous prendrons une décision définitive".

Donc, résultat de l'entretien: l'administration promet de décider d'ici un an si les immeubles seront expropriés ou si la ligne homologuée sera levée.

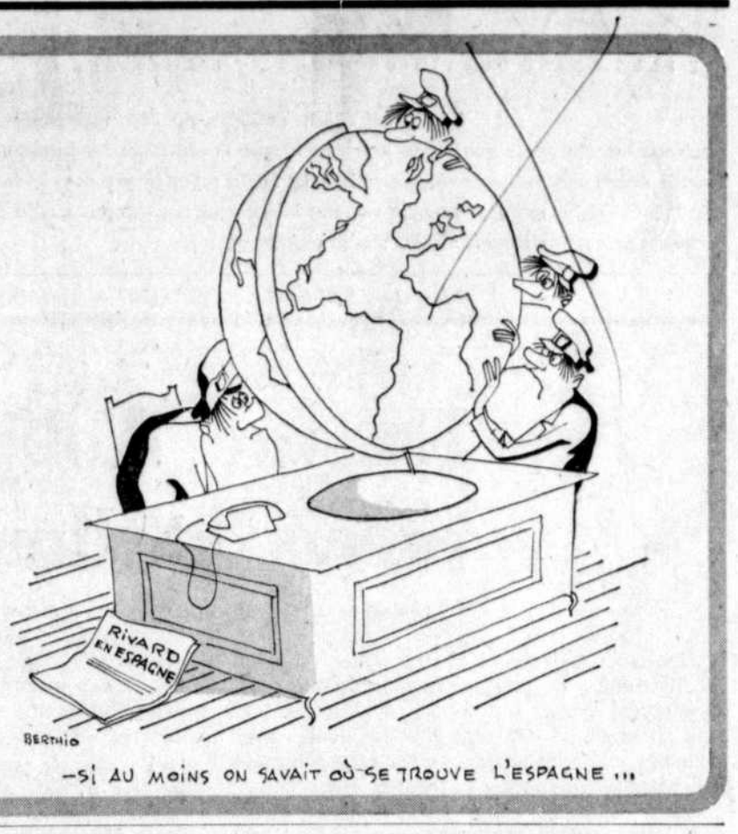

La RCMP "nous apprend" que Rivard s'est évadé "illégalement" de Bordeaux

Peut-être l'ignoriez-vous, mais on ne peut plus en douter à la suite d'un communiqué de presse de la RCMP : Lucien Rivard s'est évadé "illégalement" de la prison de Bordeaux !

Et oui ! C'est textuel : dans son communiqué où il est question du "grand évadé" du siècle, Lucien Rivard, affublé de prénoms et d'alias presque à l'infini (Marcel-Joseph-Adolph Desmarais ou Henry Andrews ou Henry Anderson ou L. Lapointe, ou connu aussi sous le sobriquet de "Moose", pour les intimes), le bureau du commissaire de la Gendarmerie fédérale du Canada annonce que Rivard est le quatrième sur la liste des criminels les plus recherchés au pays, et que la PP du Québec (... avec son bras long) lui "court après" et le recherche — intensément ! — "pour s'être échappé illégalement de prison par la force et pour vol à main armée".

On pourrait donc penser qu'il existe des évasions de prison qui sont permises par la loi.

Au surplus, notre Gendarmerie royale ré-annonce pour ceux qui ne le sauraient pas encore, évidemment — que le gouvernement canadien offre une prime de $15,000 pour tout renseignement pouvant conduire à l'arrestation de Lucien Rivard, qui a filé à l'anglaise sans laisser sa carte de visite.

Par la suite, le communiqué, rédigé en un français laborieux, nous donne une description saisissante de cette précieuse "tête-à-prix" :

"Né le 16 juin, à Montréal, (Qué.). Nationalité : canadienne. Taille : 5'6". Poids : 155 livres. Cheveux : bruns. Yeux : bruns. Teint : moyen. Profession : propriétaire de ... villégiature (tout de même !)".

Un spécialiste en dermatologie, ou quelque chose d'approchant, est sûr de reconnaître Rivard ... à condition de le rencontrer, bien entendu : il a trois cicatrices rondes de couleur brune sur le haut du bras gauche, mais près de l'épaule (Rivard se promène peut-être en camisole d'été de ce temps-ci ...). Ce n'est pas tout, il en a une autre, ronde aussi celle-là, mais à la jambe gauche, cette fois.

Et maintenant, très sérieusement, la Gendarmerie fait appel à tous les citoyens du beau et grand Canada — pourquoi pas les "patriotes", tant qu'à y être ? — afin de bien noter tous les renseignements pouvant amener la ré-arrestation de notre "Canadien errant", mieux connu sous le nom de Lucien Rivard, et de les transmettre le plus tôt possible au service de police le plus rapproché ou, si on préfère, au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, à Ottawa.

Au cas où quelqu'un déciderait donc de s'improviser policier et qu'il ne serait pas tellement chanceux avec Rivard, la Gendarmerie offre au flair de ce détective amateur un choix très varié parmi les criminels les plus recherchés au pays.

En voici les descriptions officielles :

(1) — ADAMS William, alias Wasily SAMBORSKI, alias Joe LACHEAU, recherché par le service policier de Ste-Catherine (Ontario), relativement à l'assassinat de son père en juin 1949.

(2) — MEAGHER John Frederick, recherché par le service métropolitain de police de Toronto pour s'être échappé de son gardien, en route vers le tribunal où il devait répondre à une accusation de vol à main armée.

(3) — LEMAY Georges, recherché par la police de Montréal pour avoir comploté et avoir participé à l'effraction d'une voûte, dans une banque, au cours de la fin de semaine du 1er juillet 1961. Une récompense de $2,000 dollars est actuellement offerte en vue de sa capture.

200 personnes aux funérailles de Legault

Quelque 200 personnes ont rendu un dernier hommage, hier, à Gilles Legault, ce jeune séparatiste qui s'est suicidé dans sa cellule de la prison de Bordeaux, au moment où il attendait son procès.

La très grande majorité représentait des groupements séparatistes, tandis que d'autres manifestaient leur ressentiment contre la façon dont le jeune Legault a été traité par les autorités judiciaires et pénitencières.

Les funérailles eurent lieu à l'église Notre-Dame-des-Neiges. Environ une centaine de personnes, dont les membres de la famille de Legault, accompagnèrent la dépouille à son arrivée à l'église; mais le nombre avait doublé lorsque se forma le cortège qui devait conduire la dépouille au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Une équipe de porte-drapeaux, des fleur-de-lys, dirigée par l'ancien boxeur Reggie Chartrand vêtu d'un cuir noir, borda l'allée extérieure à la porte de l'église. Les porte-drapeaux entourèrent ensuite le corbillard et la voiture dans laquelle se trouvait Mme Legault pendant le cortège.

Parmi les groupements représentés, on notait le Ralliement pour l'Indépendance Nationale (MM. Pierre Bourgault et Marcel Chaput), la Société Nationale Populaire (M. Paul Rochon), le Comité d'aide aux prisonniers politiques, Parti

Voir LEGAULT en page 6

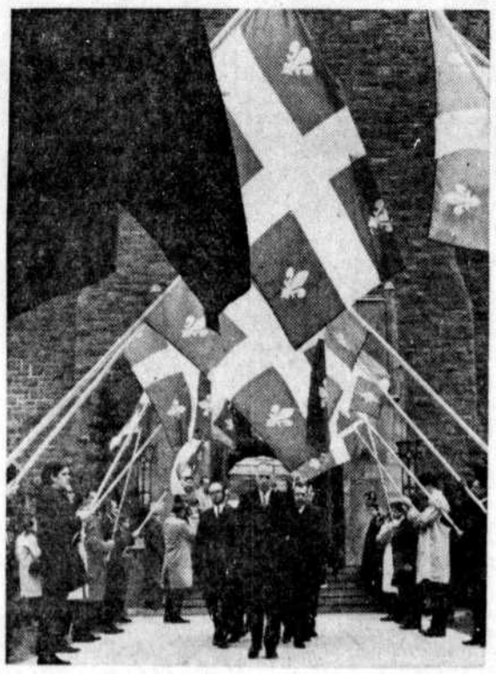

photos Michel Gravel LA PRESSE

Entouré de fleurdelysés

Ses compagnons séparatistes ont rendu l'hommage "dû à un patriote" à Gilles Legault. A la porte de l'église, le cercueil passa sous une double rangée de drapeaux fleurdelysés. On voit aussi Mme Legault qui avait peine à contenir sa douleur.

Exemption de taxes pour les clubs sociaux ?

"Les Lions ne peuvent se permettre de ne pas en être", a déclaré hier M. W. G. Pugh, un des dirigeants de la section "centrale" de ce club social de Montréal, en exposant à ses confrères les grandes lignes de la proposition du maire Drapeau au sujet de l'exploitation des services récréatifs de l'Expo '67.

M. Pugh a décrit l'aménagement prévu pour l'île Ronde et précisé que rien ne serait négligé pour éviter certaines erreurs commises à New York ou Bruxelles : les transports en commun conduiront les visiteurs jusqu'au coeur de la Ronde et les spectacles seront offerts à prix raisonnables, soit quatre ou cinq fois moins

Voir EXEMPTION en page 6

Un jeune membre du FRI aurait voulu obtenir $1,000,000 de M. Jean Lesage

par Léopold Lizotte

Dans une entrevue qu'il avait sollicitée auprès du chef de la brigade antiterroriste de la police municipale, en avril de l'an dernier, un jeune membre du FRI (Front républicain pour l'indépendance) aurait demandé à deux policiers de cette escouade d'intervenir auprès du premier ministre de la province de Québec, M. Jean Lesage, pour que ce dernier verse une somme variant entre $500,000 et $1,000,000 à leur mouvement.

Et cela pour leur permettre d'organiser celui-ci sur une base solide. Financièrement parlant, en tout cas.

Avant même que les policiers aient répondu au jeune André Gagnon qu'ils ne pouvaient évidemment pas faire une telle démarche auprès de M. Lesage, celui-ci enchaînait :

"Vic Cotroni est prêt, lui, à "backer" le mouvement séparatiste, pourvu qu'il ait le contrôle des clubs et de la pègre dans la province de Québec".

Au procès d'André Gagnon, hier après-midi, cette étonnante révélation a eu pour effet de faire bondir de son siège, Me Jean-Paul Ste-Marie, c.r., qui, depuis quelques minutes, s'était objecté à plusieurs reprises à ce que l'ex-détective Urgel Chénier (maintenant chef de la police de Saint-Bruno) rapporte les propos tenus par Gagnon, au cours d'une entrevue de quelque trois heures.

"On vient de nommer, dit-il, des gens qui n'ont absolument rien à faire avec le litige dont il est question au cours de ce procès, et tout cela peut tout aussi bien être le fruit d'exagérations et même d'hallucinations.

"Il arrive par ailleurs, de continuer Me Ste-Marie, que M. Cotroni est mon client dans une cause civile, alors que je suis l'avocat de Gagnon à la demande de l'Assistance judiciaire. C'est pourquoi je crois de mon devoir d'intervenir.

"Et d'intervenir avec d'autant plus de raison que bien d'autres noms pourraient être ainsi lancés sans raison, et tantôt, ce pourrait être tout aussi bien M. Johnson et même M. Pearson qui pourraient être nommés."

Le procureur de la Couronne, Me Victor Melançon, rétorqua alors que c'est absolument involontairement qu'il avait provoqué cette "révélation" dont il n'avait incidemment pas entendu parler au préalable.

Le juge Paul Hurteau souligna, de son côté, que toute l'affaire ne devait pas tourner au conte de fée, et que l'on devrait s'en tenir, autant que possible, à l'incident pour lequel Gagnon subissait son procès : c'est-à-dire pour avoir provoqué un incendie à l'arrière d'une série de logements de la rue Valois, l'une de ces maisons étant occupée par l'inspecteur Guy Francoeur, de la police de Montréal. L'un de ceux, incidemment, qui avaient le plus puissamment aidé à démembrer le FLQ, dans sa version originale.

Cet incendie s'était produit le 14 mars 1964, peu après minuit.

Les flammes, qui avaient pris naissance dans un escalier tournant desservant des hangars, étaient tellement intenses, à l'arrivée des premiers pompiers, qu'on dut immédiatement sonner une deuxième alerte.

Il fallut 53 minutes pour les maîtriser et les pompiers durent rester, au total, quelque quatre heures sur les lieux.

Sept logements, en plus des hangars, furent touchés, et les dégâts s'élevèrent à une quinzaine de milliers de dollars.

Le capitaine Whissel, du service d'enquête du Service d'incendie de Montréal, fit une visite des lieux, dès le lendemain, et crut immédiatement à un incendie criminellement provoqué.

Le sergent détective Eugène Greffort, de la Commission des incendies, continua l'enquête, par la suite, et se dit d'avis, lui aussi, que main criminelle il y avait eue.

Et les choses en restèrent

Voir FRI en page 6

FAITS divers

Incendie : 10 familles sur le pavé

Un incendie de deux alertes, au cours duquel les pompiers ont sauvé quatre personnes, a causé des dégâts considérables, tôt la nuit dernière, au sous-sol et au rez-de-chaussée du 10,630 Place de l'Acadie, dans le nord de la métropole.

Les personnes qui ont été sauvées par les pompiers sont M. et Mme Camille Désilets, app. 36; M. Robert Decosse, app. 35, de même que M. M. Kalayciz, app. 25.

Une cinquantaine de pompiers sous les ordres de l'assistant-directeur Dollard Boisvert et du chef Gérard Vedrine ont combattu cet incendie qui avait pris naissance au sous-sol. A l'aide de plusieurs appareils et de cinq jets, il a été circonscrit à cet endroit mais le rez-de-chaussée a été sérieusement avarié par l'eau et la fumée et une dizaine de familles ont été jetées sur le pavé. Plusieurs personnes ont également dû évacuer temporairement leur logis au deuxième étage, en raison de la densité de la fumée qui s'est dégagée du brasier.

Les pompiers ont répondu à une première alerte à 11 h. 58; la deuxième était sonnée à minuit 09 et l'incendie était circonscrit à 1 h. 51, la nuit dernière.

Un pompier a été blessé légèrement au cours des opérations et est revenu au travail après avoir été traité à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville. Il s'agit de M. P. Bersichino.

Un mannequin compromettant

Que doivent faire deux policiers, lorsque, répondant de nuit à un appel pour un cambriolage chez un tailleur, ils aperçoivent en cours de route un piéton avec un mannequin sous le bras?

La tactique la plus élémentaire leur recommande d'appréhender le promeneur insolite et de le conduire sur le théâtre de l'effraction pour voir s'il n'y a pas un lien entre les deux.

C'est ce qu'ont fait la nuit dernière, les agents René Lussier et G. Brosseau, du poste no 16, alors qu'ils roulaient avenue Mont-Royal, près de Papineau, en se rendant chez le tailleur Roméo Capelli, 4520, avenue Papineau, où l'on venait de commettre un cambriolage.

Ils ont vu un piéton passablement éméché avec un mannequin sous le bras. Ils l'ont conduit chez le tailleur et ont constaté qu'il manquait un mannequin dans la montre ainsi que quelques pièces de tissu.

Le mannequin et le tissu ont été replacés dans la montre

Voir FAITS DIVERS en page 6

Photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Une jeune recrue qui ne manque pas de sang-froid

L'agent Serge Coallier, âgé de 20 ans, une recrue de la Sûreté du Québec, nous montre le trou laissé dans le pare-brise de son auto par une balle tirée par l'un des trois cagoulards qui ont volé environ $12,000 hier dans une banque de St-Laurent et qui avaient été pris en chasse par le jeune policier. Il a cependant perdu la trace des malfaiteurs alors que la chasse à l'homme s'est poursuivie à vive allure sur la route transcanadienne. Le vol s'est produit à la succursale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, située au 205, boul. Décarie

RBI PETITS PAINS
Delicieux et différents!
Richstone RBI Bakeries, Inc.
En vente à la pâtisserie Richstone RBI de votre voisinage

FUSIL A CLOUER AUTOMATIQUE ARROW
(GUN TACKER)
Pour fixer les affiches, les tuiles, laine minérale, panneaux etc... Se ferme pour glisser dans la porte. Construction tout métal chromé.
Prix rég.: $14.25 SPECIAL : 11.49
Boite 5 milles broches ¼ prix rég. $2.50 SPECIAL : 1.95
Boite 5 milles broches 5/16" prix rég. $2.75. SPECIAL : 2.15
LIBRAIRIES Pilon
750 Beaubien
8559 St-Laurent
NOTRE-DAME
851 Décarie
St-Laurent

Aimez-vous les fromages fins ?
Nous en avons un grand assortiment
CANADIEN FORT — CANADIEN DOUX — ERMITE — PROVOLONI — SAMSOE — CHESHIRE BLANC — GORGONZOLA — TILSIT — GOUDA — ST-PAULIN — GOURMANDISE — BEL PAESE — MAZARELLA — BRIE — TETE DE MOINE — DANOIS FUME — STILTON ANGLAIS, etc., etc.
AGNEAU DU PRINTEMPS
PIGEONNEAUX ROYAL
LAPINS DOMESTIQUES
GRANDE VARIETE DE VIANDES CUITES
A. DIONNE FILS & CIE
1221 ouest, Ste-Catherine Tél. VI. 9-2341
MONTREAL

46 nouvelles accusations contre Alphonse Lefebvre

Alphonse Lefebvre, un individu dans la quarantaine qui était déjà accusé du vol et du recel de quelque quarante automobiles, a comparu à nouveau en Correctionnelle hier après-midi, sous l'accusation d'en avoir volé 23 autres. Les vingt-trois autres accusations portées contre lui hier, devant le juge René Théberge, ont trait à la possession illégale ou au recel.

Le premier lot de voitures volées valait environ $100,000. Les vingt-trois dernières représenteraient une valeur de $130,850.

Le prévenu a incidemment subi son procès devant le juge Armand Chevrette, pour l'un des quarante premiers vols, et il doit recevoir sa sentence aujourd'hui même, pour ce délit.

Un autre procès avait débuté, il y a près d'un an, devant l'ex-juge Claude Wagner, mais on devra le recommencer du tout au tout, ce dernier ayant été nommé procureur-général de la province, depuis.

Il y eut un délai de plusieurs minutes, hier après-midi, avant que l'inculpé ne soit finalement amené devant le juge Théberge.

Le procureur de la Couronne, Me Jean-Guy Boilard, déclara ne pas s'expliquer ce retard, l'inculpé étant gardé dans les cellules mêmes du Palais de justice depuis une quinzaine de jours déjà.

Quant à son procureur, Me Gérard Hébert, il dit douter que son client ait pu répéter l'exploit d'un fugitif célèbre, les mesures de garde ayant été forcément renforcées depuis.

On eut finalement l'explication du retard avec l'arrivée de "Ti-Phonse".

On le cherchait tout simplement au cinquième étage de l'édifice de la rue Notre-Dame alors qu'il était tout bonnement au deuxième palier.

Selon la police, l'organisation dirigée par Lefebvre était fort au point et fonctionnait selon un système déjà établi depuis plusieurs années.

Il est basé sur le principe selon lequel les voitures sont volées . . . sur commande.

Lorsqu'un client se présente en effet dans un établissement relié au réseau, on lui demande ses goûts et préférences.

Lorsqu'il porte son dévolu sur une voiture dont on n'a pas la marque et le modèle en mains, on lui demande de revenir dans vingt-quatre heures.

Et ce sont pendant ces vingt-quatre heures que le véhicule est volé et modifié de façon à satisfaire les goûts du client et à écarter en même temps ses soupçons. Et ceux de la police, comme de bien entendu.

Devant le tribunal, le prévenu a nié sa culpabilité à toutes et chacune des nouvelles accusations portées contre lui, et ses enquêtes ont été reportées à jeudi prochain dans tous les cas.

les tribunaux

Gignac devra encore revenir devant la cour

En dépit du fait que le prévenu Robert-Emilien Gignac n'aime apparemment pas ses visites multipliées en Correctionnelle, il devra à nouveau y revenir la semaine prochaine.

On sait que, la semaine dernière, il avait lui-même demandé au juge Redmond Roche d'intercéder auprès des avocats mêlés de quelque façon à son enquête et à celle de Robert Collin, pour qu'ils soient tous en cour en même temps.

Sa requête a porté fruit, et tous étaient là, hier après-midi.

Le procureur de la Couronne, Me Gabriel Grenier, a alors déclaré sa preuve close dans le cas du dernier prévenu, et, avec l'assentiment des divers procureurs de la défense, il a par ailleurs versé la preuve faite dans ce cas dans le dossier de Gignac.

Les procureurs de Collin ont alors obtenu la permission de présenter des notes écrites, pour demander le rejet de l'accusation de meurtre dès le stade de l'enquête, et la Couronne a manifesté son intention de répondre à ces notes.

Et l'affaire a été reportée au 28.

C'est à cette date que l'entrepreneur de l'Ile Jésus devra également revenir devant le juge Roche, alors qu'une preuve supplémentaire sera présentée dans son cas.

Le dossier de Lucien Rivard versé aux archives

Malgré les objections soulevées par la défense au début de l'enquête, le juge Yves Leduc a permis à la poursuite, mercredi après-midi, de déposer au dossier le casier judiciaire du fugitif Lucien Rivard.

Dans ses notes, souligne le tribunal, la défense soutient que le dénommé Lucien Rivard est totalement étranger à la cause.

"Mais alors, se demande-t-il, pour quels motifs les accusés ont-ils jumelé la photographie de celui-ci à celle du plaignant ?"

Dans la présente cause, il s'agit pour la cour de savoir si le plaignant Lavoie a raison de se sentir offusqué, méprisé, exposé à la haine ou au ridicule en se faisant ainsi accoler en photo à cet individu.

Le juge, à mon avis, a non seulement le droit, mais aussi le devoir de connaître la bonne ou la mauvaise réputation de ce Lucien Rivard dont les accusés ont cru pertinent, sage et d'intérêt public de publier la photo à côté de celle du plaignant.

Dans mon humble opinion, donc, la preuve qu'on veut déposer devant la cour est pertinente au litige.

Et j'ordonne qu'elle soit déposée. Mais sans commentaires."

Ce qui devait être fait par un officier de la Gendarmerie Royale spécialement venu d'Ottawa, le juge ayant par ailleurs décidé qu'un simple officier de liaison local n'était pas la personne compétente pour témoigner sur les antécédents de l'ex-détenu de la prison commune.

Me Bédard voulut par ailleurs faire déposer au dossier, par ce même policier, l'offre de récompense que le gouvernement a fait publier.

Cautionnement de $10,000 pour Maurice Perras

BURLINGTON, Vermont, (PAI) — Maurice Perras, de Québec, a protesté hier de son innocence, en cour fédérale, à la suite de 24 accusations de violation des règlements postaux aux Etats-Unis relativement à l'envoi par courrier de films et de livres obscènes.

Le juge Ernest Gibson a établi à $10,000 le cautionnement de l'inculpé.

Dans une autre cause, le juge Gibson a imposé une amende de $500 à Vincenzo Cuffaro, un Montréalais de 28 ans, qui s'est reconnu coupable d'avoir fait passer illégalement la frontière à un autre Canadien, à Richford, Vermont.

CONCOURS "CHANCE POUR TOUS"
DE
LA PRESSE
Vous trouverez dans la présente édition
3 billets de participation
$2,500 EN PRIX
TIRAGE DE 12 BILLETS GAGNANTS
CHAQUE DIMANCHE

Gérard Miron, accusé de viol, est acquitté

Gérard Miron, âgé de 30 ans, du 6279, rue Dumas, a été acquitté, tard hier après-midi, aux Assises, d'une accusation de viol, après avoir subi un procès de trois jours devant 12 jurés de langue française.

Miron, que Me Antonio Lamer représentait, a immédiatement été libéré mais, fait à signaler, il avait passé plus de six mois en cellule avant de faire face à ses pairs qui ont délibéré près d'une heure avant de rendre leur verdict d'acquittement.

C'est le 5 novembre 1964 que Miron avait été appréhendé sous l'accusation d'avoir outragé (violé) une adolescente de 16 ans qu'il connaissait déjà depuis quelque temps et qui, répondant à l'invitation du jeune homme, avait consenti à faire une balade en automobile avec lui.

C'est dans un champ à La-Salle que l'incident s'était produit en pleine nuit. La victime, que Me Jacques Clément, procureur permanent de la Couronne, avait longuement interrogée, avait prétendu qu'elle avait été forcée par le jeune homme à avoir certaines relations . . . avec lui.

Le jeune homme et accusé a affirmé, de son côté, que la jeune fille y avait donné son consentement.

Répondant aux questions de Me Lamer, il avait même affirmé qu'à quelques reprises avant l'incident du 5 novembre 1964, la jeune fille lui avait permis de l'embrasser et qu'il y avait eu d'autres familiarités entre eux.

Dans sa plaidoirie, Me Lamer a soumis aux jurés que ceux-ci se devaient d'accorder, en raison des circonstances de l'affaire, le bénéfice du doute à son client.

C'était la dernière cause de la session de février aux Assises.

Le juge Claude Prévost, qui avait présidé ce procès et plusieurs autres, a tenu à féliciter les jurés pour avoir accompli leur devoir . . . sans flancher.

Le juge Roger Ouimet, qui a siégé en première division, a abondé dans le même sens.

Une nouvelle session débutera lundi prochain, le 26, avec les juges André Sabourin et Peter Shorteno.

BRÛLEMENTS D'ESTOMAC
vous souffrez
vous ne souffrez plus
TUMS
brûlements d'estomac soulagés rapidement avec les NOUVEAUX TUMS AMÉLIORÉS
Les Tums sont tellement faciles à prendre—aucun liquide nécessaire. Vous pouvez toujours avoir des Tums sous la main pour un soulagement rapide des brûlements ou de l'hyperacidité d'estomac. Demandez les Tums améliorés dans le rouleau de poche bien connu, en boîte économique de 3 rouleaux et en flacon de 100 comprimés.
Soulagement Rapide TUMS POUR L'ESTOMAC
TUMS pour l'ESTOMAC

'63 OLDS SUPER 88 4 portes
Tous servo-mécanismes. Garantie 90 jours. $2575
'63 OLDS STARFIRE HARDTOP
2 PORTES. Sièges et vitres électriques, servo-direction et freins. Garantie 90 jours. $2875
Et 225 autres aubaines en autos usagées
HAROLD CUMMINGS LTD
CHEVROLET OLDSMOBILE
7475, boul. Décarie à Jean-Talon

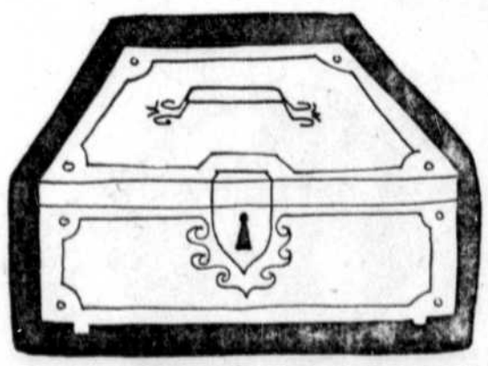
laissez votre argent où il est
Profitez des plans de crédit du CN
Pourquoi attendre? Ce voyage dont vous rêvez, vous pouvez le faire dès maintenant, en choisissant parmi les trois plans de crédit que vous offre le CN.
1. Voyage à crédit
Pas de déboursé initial. Jusqu'à 36 mois pour payer. Minimum de $50. Le plan comprend: transport, repas, places de voiture-salon et voiture-lits, hôtels du CN.
2. "Partez maintenant, payez plus tard"
Tout est porté à votre compte: transport, repas, places de voiture-lits et voiture-salon, hôtels du CN, voyages organisés. Versement initial de 10%. Jusqu'à 24 mois pour rembourser. Minimum de $100.
3. Carte de crédit CN-Air Canada
Tous les services sont portés à votre compte . . . même les télégrammes, la location de voiture et les hôtels du CN. Un relevé de compte vous est envoyé chaque mois. Pour tous renseignements, consultez le CN.
CN

PROJETEZ-VOUS D'ACHETER UNE VOITURE NEUVE AVANT LE 30 JUIN?
VOUS POUVEZ GAGNER UNE DE NOS
5 VOITURES GRATUITES
QUELLE QUE SOIT LA MARQUE DE VOTRE PROCHAINE VOITURE!

Nos voitures sont les meilleures... et nous sommes prêts à vous le prouver!
Nous avons des autos d'autres marques*
...venez les comparer aux nôtres!
Nous, vendeurs Ford et Mercury de Montréal, affirmons que nous avons les meilleures voitures.
Essayez...comparez...constatez!
(...et gagnez peut-être une auto)
Nous sommes tellement sûrs de la supériorité de nos voitures que nous vous faisons cette offre sensationnelle: avant d'acheter toute voiture neuve, venez d'abord essayer n'importe laquelle des nôtres et remplissez le bulletin de participation au concours. Si vous le voulez, essayez aussi les voitures de marques concurrentes* que nous tenons à votre disposition. Nous sommes sûrs que vous préférerez les nôtres. Cependant, même si nous n'arrivons pas à vous convaincre, vous êtes admissible au concours si vous achetez une voiture (quelle qu'en soit la marque) entre le 21 avril et le 30 juin 1965. Le choix des cinq bulletins gagnants se fera au cours de la semaine du 5 juillet. Si le vôtre est du nombre, il vous suffira de répondre à une question mettant vos connaissances à l'épreuve et vous gagnerez une nouvelle voiture de Ford-Canada, de la même catégorie de prix que celle que vous aurez achetée.
(*Chacun de nous aura au moins deux voitures de marques concurrentes à votre disposition.)
9637-M#
FORD Un essai vous convaincra! Voyez un vendeur Ford ou Mercury MERCURY
1. "Arthur Bouchard" BOUCHARD GARAGE Ltée 3175, rue Victoria, Lachine, 637-5861
2. "Jean Chartrand" CHARTRAND Automobile Inc. 4731, boul. Lévesque, St-Vincent-de-Paul, 661-7757
3. "Bertrand Rajotte" CHRISTIN Automobile Inc. 11243 est, boul. Gouin, 321-1580
4. "C. M. Cooper" COOPER'S GARAGE Limited Ste-Anne-de-Bellevue, 453-3220
5. "André Fortier" SUD Automobile Inc. 864 ouest, rue St-Laurent, OR 4-6288
6. "Edouard Latreille" GARAGE LATREILLE Automobile Limitée 4184, rue St-André, LA 2-3105
7. "Hyman Rabinovitch" HY-ROAD FORD MOTORS Limited 4901 ouest, rue Jean Talon, RE 1-8271
8. "Jean-Louis Bélair" JARRY & FRÈRE CO. Ltée 7275, boul. St-Laurent, 274-8331
9. "Kevin Keating" KEATING FORD SALES Limited 4475, avenue Bannantyne, Verdun, PO 9-8831
10. "J. D. Spencer" LATIMER MOTORS Limited 1953 ouest, rue Ste-Catherine, WE 7-9311
11. "Ulric Libersan" LIBERSAN Automobile Limitée 10,000 ouest, boul. Gouin, Roxboro, MU 4-2300
12. "Maurice Vaillancourt" MAURICE VAILLANCOURT Ltée 2032, boul. Labelle, cité de Chomedey, FE 4-5210, MU 1-1696
13. "Normand Fortier" FORTIER GARAGE Limitée 5049 est, rue Notre-Dame, 254-7171
14. "Pierre Brault" PIERRE BRAULT Automobile Ltée 142, boul. Taschereau, Greenfield Park, 671-6115
15. "Robert Dufresne" CHÂTEAU MOTORS Limited 11885, boul. Lachapelle, 331-4020
16. "Emile Cousineau" COUSINEAU-GABOURY Limitée 10200, boul. St-Laurent, DU 9-3581
17. "J. R. Prieur" CUMMING-PERRAULT Ltd. 6435 Upper Lachine Rd., HU 9-3831
18. "Jean-Guy Deslauriers" DESLAURIERS Automobile Ltée 1201, boul. des Laurentides, Vimont, 663-3941
19. "Roger Monast" EUDES Automobiles Limitée 505 Broadway, angle Sherbrooke, 642-7431
20. "Jean-Paul Béliveau" HAMELIN & FRÈRE Limitée 3491 est, rue Notre-Dame, LA 7-2411
21. "Roméo Lalonde" LALONDE Automobile Ltée 3897, avenue Bannantyne, Verdun, PO 6-8521
22. "Jean-Claude Lalonde" LANTHIER & LALONDE Automobile Inc. 4411, rue Papineau, LA 6-4411

Congrès de l'Association des hôpitaux du Québec

Le président de la CIL suggère un rapprochement entre les hommes d'affaires, les hôpitaux et le gouvernement

Les hôpitaux éprouvent aujourd'hui d'énormes difficultés sur le plan de l'administration et de l'expansion. Le rôle de plus en plus grand que joue le gouvernement dans l'administration hospitalière est sans doute une des causes de ce mal. Et la solution réside dans un rapprochement qui devrait se faire entre les dirigeants des hôpitaux, les hommes d'affaires et les diverses professions du monde hospitalier.

Ainsi se résume une causerie prononcée hier par M. Leonard Hynes, président de la société Canadian Industries Limited, invité au congrès de l'Association des hôpitaux du Québec, à donner le point de vue des hommes d'affaires sur les hôpitaux.

Dans une optique d'homme d'affaires ou d'économiste, on peut dire que l'hôpital a pour tâche de rendre la santé aux malades qui deviennent dans la société des êtres non productifs, et les retourner dans la force ouvrière.

Mais ce travail de l'hôpital est devenu si complexe et si exigeant qu'on a dû se tourner vers les gouvernements.

Comme conséquence, le gouvernement est devenu l'intermédiaire entre les gens bien portants qui payent pour faire soigner les malades et ces derniers qui reçoivent l'aide de ceux qui sont en santé.

La tendance naturelle de l'homme d'aider celui qui souffre s'exprime sous la forme d'un chèque de taxes remis au gouvernement qui en distribue le produit aux hôpitaux.

"L'arrivée du gouvernement entre les hommes d'affaires et les hôpitaux est une des causes de la passion publique pour l'égalité. Ce désir d'égalité, affirme le président de C-I-L porte les standards de l'éducation, de la science médicale, des affaires et des hôpitaux à une moyenne, et, ce qui est tragique, une moyenne, par définition, représente un recul.

"Ce dont nous avons besoin dans ce pays, ce n'est pas de perdants, mais de gagnants. Il nous faut trouver les moyens de rétablir des standards d'excellence comme objectifs à atteindre, et non pas des standards d'égalité."

M. Hynes encourage les hôpitaux à la spécialisation, pour hausser les standards de qualité. "Si nous nous écartons de la spécialisation dit-il, et si nous faisons en sorte que les hôpitaux fassent de tout pour tout le monde, nous aurons bientôt des hôpitaux moyens et nos standards continueront d'être au-dessous de l'excellence que nous devons toujours viser".

M. Hynes souligne ensuite deux effets de l'intervention du gouvernement dans le monde hospitalier et du désir d'étendre les services au plus grand nombre possible de gens. "Les administrateurs d'hôpitaux, dit-il, se retrouvent avec des hôpitaux remplis de cas urgents, et devant une incapacité de s'occuper d'un grand nombre de personnes qui, si elles étaient soignées, seraient en meilleure santé, mais qui ne sont pas assez malades pour passer devant les cas d'accidents ou les autres cas urgents.

"Si nous regardons encore plus loin, nous voyons que presque tous les hôpitaux désirent fortement fournir des services plus nombreux. Toutefois, ils

Leonard Hynes

ne peuvent fournir ces services accrus qu'après l'approbation du gouvernement."

M. Hynes souligne ensuite les grandes difficultés qu'éprouve le gouvernement à recueillir des fonds accrus, à cause de l'impopularité des taxes. "Par conséquent, ajoute-t-il, c'est devenu pratique courante, pour le gouvernement, de couper les budgets des hôpitaux.

Comme effet de cette situation, souligne M. Hynes, les hommes d'affaires qui prêtent leur concours à l'établissement des budgets des hôpitaux, croyant ainsi servir la communauté, en siégeant au conseil d'administration d'un hôpital, ne peuvent plus maintenant "que regarder les administrateurs effectuer les dépenses que le gouvernement a décidé que l'hôpital devra faire."

De plus, affirme le président de C-I-L, puisque les programmes de dépenses en vue de l'expansion des hôpitaux ne sont pas toujours approuvés par les autorités gouvernementales, les hôpitaux ne peuvent pas offrir les services suffisants et manquent de fonds.

Vers la fin de sa causerie, après avoir fait ce diagnostique, M. Hynes s'excuse de n'avoir aucune solution à proposer.

Mais il définit l'attitude que l'on devrait avoir pour chercher le remède au mal.

"Ce dont nous avons vraiment besoin, dit-il, c'est une attitude qui permettra une plus grande coopération entre les hommes d'affaires, les administrateurs d'hôpitaux, les différentes professions engagées dans le maintien de la santé, et les autorités gouvernementales".

'63 IMPALA DECAPOTABLE
Tous servo-mécanismes, équipement incluant vitres électriques. $2575
Garantie 90 jours.
'61 OLDS SUPER 88 HARDTOP 4 portes
Tous servo-mécanismes et équipements. Bon état. $1575
Et 225 autres aubaines en autos usagées
HAROLD CUMMINGS LTD
CHEVROLET OLDSMOBILE
7475, boul. Décarie à Jean-Talon

M. Samuel S. Cohen à la présidence

L'Association des hôpitaux du Québec a tenu son assemblée annuelle hier matin, deuxième jour du congrès, et a élu ses nouveaux dirigeants. Tous les candidats du comité de nomination ont été élus. Ce sont :

M. Samuel S. Cohen, président (qui succède à M. Gaspard Massue); M. P.E. Olivier, vice-président; et M. A.H. Westbury, trésorier. Le nouveau comité exécutif est formé des personnes suivantes : M. Lucien Lacoste; Dr. Jean-Paul Laplante; la R. Soeur Mary Mélanie; M. K.M. Nicholson; et M. Richard J. Wilson.

Toutes ces personnes ont été élues pour une période d'un an.

En plus des cinq membres du comité exécutif, neuf autres personnes ont été choisies pour former le conseil de l'Association : le Dr T.L. Barry; M. Gérard Lanoue; la R. Soeur St-Léon-Le-Grand; M. Roger Lussier; la R. Soeur Monique Marguerite; la R. Soeur Noémi de Montfort; M. J.M. Partlo; Mme Simone Raymond; et M. J.A. Ritchie.

Les 14 membres du conseil élus en 1964 ont accepté de demeurer en fonction pendant la seconde année de leur mandat.

Pourquoi n'a-t-on pas invité les omnipraticiens à participer au comité sur l'assurance-santé ?

La Fédération des omnipraticiens du Québec s'élève contre un "geste inquiétant du gouvernement en matière d'assurance-santé". Elle reproche au premier ministre d'avoir ignoré totalement la profession médicale lors de la création du Comité d'assurance-santé, en choisissant de ne pas faire appel à ses représentants officiels pour coopérer à cette étape préliminaire.

"Le premier ministre, l'honorable Jean Lesage pose un premier geste de nature à faire revivre au Québec les événements disgracieux provoqués en certains pays par des conflits opposant la profession médicale à l'Etat," déclare la Fédération.

"En Belgique et en Saskatchewan, on remarque également l'absence de représentants autorisés de la profession médicale aux étapes préliminaires de l'établissement d'un régime universel d'assurance-santé."

Tout récemment, le 27 mars, la Fédération des Omnipraticiens du Québec déclarait que "le médecin, lorsqu'il s'agit de la distribution des services médicaux, demeure le grand responsable du diagnostic et du traitement. Il doit jouer un rôle primordial dans le choix des modes d'application de tout régime éventuel".

"En plus, l'analyse du coût total des services de santé personnels prévus pour 1971 fait voir que 85% de la somme totale sera utilisée pour le paiement des services médicaux et hospitaliers".

La Fédération a aussi rappelé, d'accord sur ceci avec les recommandations de la Commission Hall, que l'administration des futurs services de santé devrait être confiée à des représentants de la profession médicale choisis par elle, si l'on veut atténuer les dangers du totalitarisme étatique.

"Nous sommes d'avis que la création par le gouvernement de tout comité chargé, à quelque stade que ce soit, d'étudier ou de recommander des mesures concernant l'assurance-santé doit prévoir des représentants de la profession médicale choisis par elle si l'on veut éviter des conflits inutiles et établir dans l'harmonie des organismes responsables de la distribution des services de santé."

Subventions de $395,750 de la Ville aux oeuvres sociales

Par suite de décisions prises, mercredi soir, par le conseil municipal, des institutions de charité, des associations d'oeuvres sociales et d'autres groupements recevront à brève échéance des subventions au montant total de $395,750.

L'Association canadienne des paraplégiques recevra $1,500; le Catholic Sailors' Club, $500; la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-française, $236,456; Federation of Catholic Charities, $27,982; Federation of Jewish Community Services, $18,036; Welfare Federation of Montréal, $65,776; l'Institut de réhabilitation de Montréal, $5,000; l'Institut Notre-Dame de la Protection, $1,500; Montreal Sailors' Institute, $500; Oeuvres de santé et Croix-Rouge, $7,750; Old Brewery Mission, $2,000; le Patronage Jean-le-Prévost, $2,000; Service social du Bon-Conseil, $10,000; la Société de Secours aux enfants infirmes, $5,000; le Vestiaire des pauvres, $500; Young Hebrew Malbish Arumin Society, $250; Occupational Therapy and Rehabilitation Centre, $5,000; la Société d'archéologie et de numismatique, $5,000; l'Ecole d'architecture de l'Université McGill (préparation de relevés d'édifices à caractère historique situés dans le Vieux Montréal), $1,000.

Et conformément à une recommandation de la part du directeur du service de la police, M. Adrien Robert, la Ville versera une somme de $200 respectivement à MM. Gaudias Parent et Die Clément "pour leur collaboration avec la police de Montréal, leur sens civique et leur bravoure".

54 nouveaux "fellows" en médecine

Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada vient de nommer 54 nouveaux "fellows", à la suite d'examens très sévères dans diverses spécialités. Le but de ces examens est de hausser le standard de la pratique médicale au Canada.

Les médecins du Québec qui ont ainsi été honorés sont : Les Drs Georges-Renald-Roger Brassard, de Chicoutimi-Nord ; Raymond Guevin, de Longueuil ; Jean Belhumeur, de Québec ; Jean-Paul Bédard, de Sherbrooke ; Norman Joel Goldberg ; Fernand Poirier, Michèle Gagnan-Brunette, George Matthew Anjilvel, Constant Nucci, André Marchildon et Guy Sébastien, de Montréal.

Occasion pour industriel - Fabrique au coeur du marché commun
A VENDRE
Grand COMPLEXE INDUSTRIEL en ALSACE, à 30 km au sud de Strasbourg, tout près de la route RN 83, Strasbourg-Bâle. Voie d'évitement. Environ 25 hectares (60 arres). Edifices couvrant 25,000 mètres carrés, superficie totale de 42,000 mètres carrés. Centrale hydro-électrique privée de 300 kW. Canalisation d'eau illimitée en surface et par puits artésiens. Main-d'oeuvre de 500/600 hommes et femmes disponibles maintenant ou à court délai.
Ecrire à No 40291, HAVAS, rue Vivienne 17, PARIS 2e, FRANCE

2 siècles
Deux cents ans de tradition et de savoir-faire... le secret d'une formule séculaire jalousement gardée... la saveur exotique des plus beaux fruits tropicaux: trois des raisons qui font la renommée universelle des liqueurs Marie Brizard distillées à Bordeaux, France... et dégustées partout où règnent la distinction et le bon goût.
Marie Brizard

Callosités
Douleur. Sensation de brûlure. Sensibilité de la plante du pied
SOULAGEMENT SUPER-RAPIDE!
Pour un prompt et agréable soulagement, procurez-vous les Zino-pads du Dr Scholl. Ils enlèvent les callosités d'une des façons les plus rapides connues de la science médicale.
Dr Scholl's Zino-pads

En vente samedi!
CHEZ EATON
Fourrures printemps à un prix exceptionnel!

Spécial samedi
159.00
10.05 par mois
(18 mensualités)
Vous aurez l'embarras du choix parmi les jaquettes et les petites capes qui vous sont proposées pour les jours frisquets printaniers. Quelques-unes sont garnies de cols en vison.
Mouton de Perse gris
Hermine teinte brun
Vison chinois teint brun
Flanc de rat musqué teint brun
Pattes de mouton de Perse teint noir
Chevreau Dunkali teint
Marmotte teinte brun
Pattes de vison teint noir
Mouton de Perse teint noir
De plus, une très belle collection d'étoles et de tours d'épaules en vison d'élevage, Kolinsky teint, renard, ou écureuil de Russie (teint).
PAS DE VERSEMENT COMPTANT sur achat par Plan Budgétaire ; la taxe de vente est payable au moment de l'achat.
EATON — SALON DE LA FOURRURE (RAYON 248), AU TROISIEME ETAGE

Tout un événement chez EATON samedi, 24 avril

10 des meilleurs jeunes cuisiniers québécois participeront aux ÉPREUVES CULINAIRES '65 "FIVE ROSES"
Cette semaine chez EATON, auront lieu les épreuves culinaires pour le titre de "cordon bleu" par excellence de la province. 10 jeunes tenteront de se rendre en finale pour le titre canadien.
VOYEZ LES ÉPREUVES CULINAIRES AU 5ième ÉTAGE, CHEZ EATON
Le samedi 24 avril de 9 h. 30 à 12 h. 30 et de 1 h. 30 à 5 h.

Ne manquez pas d'admirer les équipements de camping dernier-cri durant le Salon
"CAMPING ET FAMILLE"
AU CENTRE SPORTIF PAUL SAUVÉ
Ang'e Beaubien et le Blvd Pie-IX
Du vendredi 23 avril au dimanche 2 mai
EATON — ARTICLES DE SPORT (RAYON 261), AU CINQUIEME ETAGE

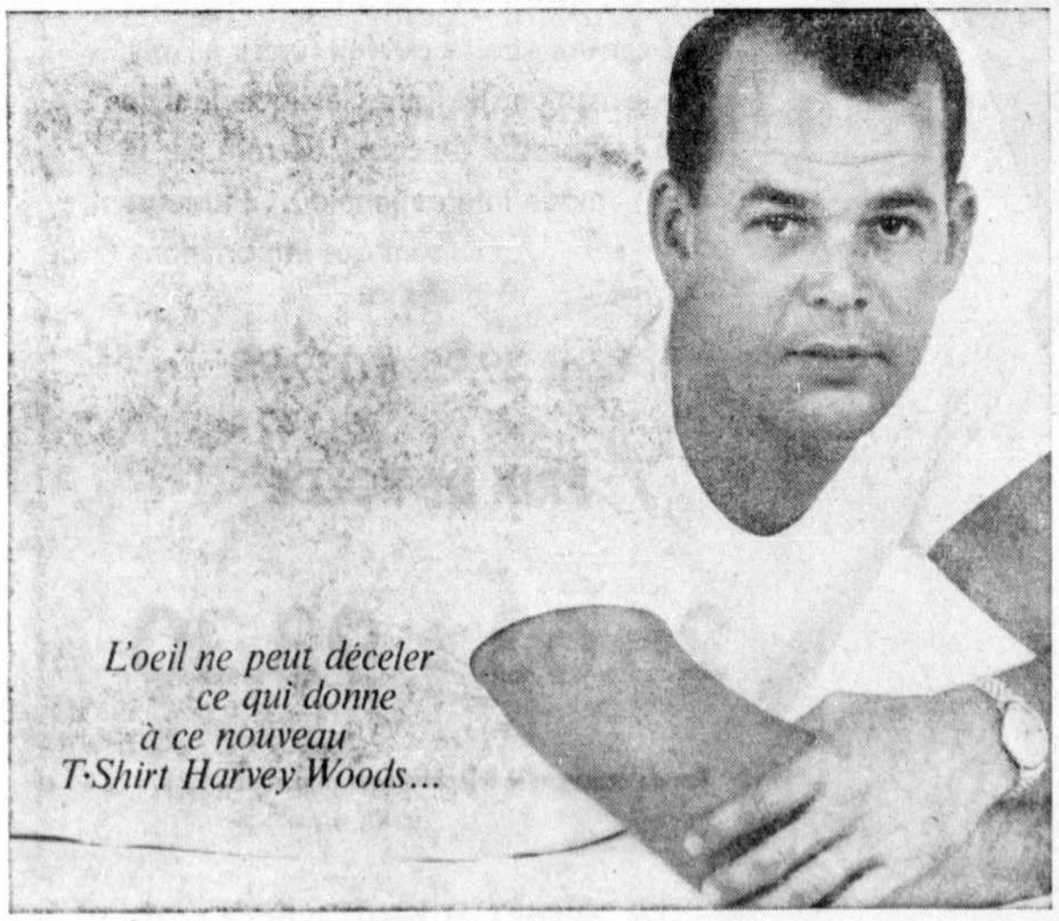

...jusqu'à 50% plus d'usage
Vous pouvez, cependant, observer comme les manches sont soigneusement ourlées, et noter l'encolure côtelée. C'est un T-Shirt d'une bonne longueur, d'une coupe impeccable—fait d'un tissu de qualité. Ce que l'oeil ne peut déceler, c'est le célèbre nylon 420 de Du Pont qui a été intégré au coton peigné—de qualité supérieure—pour lui assurer jusqu'à 50% plus d'usage. De plus, ce T-Shirt plus durable n'est ni lourd, ni épais; il ne rétrécira pas, ne se déformera pas. Il offre à la fois la facilité d'absorption du coton peigné et la résistance du nylon 420. Un T-Shirt d'une qualité exceptionnelle! T-Shirt 420 Harvey Woods—environ $2.
RENFORCÉ AVEC LE DU PONT 420 NYLON POUR UNE MEILLEURE DURÉE
Harvey Woods
STERI DURABLE SEPTIC ANTISEPTIC
Ce vêtement vous parvient aseptisé et reste aseptisé pour toute sa durée normale.
FABRIQUÉ AU CANADA PAR YORK KNITTING MILLS, LIMITED

Maintenant au Québec
LE VIN LE PLUS POPULAIRE EN FRANCE
en vente à tous les magasins de la RAQ
seulement $1.70 la bouteille de 26⅔ onces

Préfontaines
IMPORTÉ

MONTREAL, VENDREDI 23 AVRIL 1965 — 81e ANNEE— No 93

le carnet
DE RAYMOND GUËRIN

DIALOGUE VALABLE

Il parait, disent les savants, qu'une civilisation très supérieure à la nôtre (ce n'est pas difficile) existe dans le cosmos, occupant une galaxie qui serait peut-être éloignée de nous par des milliards d'années-lumières.

Telle est du moins la pensée d'observateurs russes qui, télescope à l'oeil et radar à l'oreille, auraient récemment décelé des "signaux" provenant de quelque part là-haut.

Des signaux ? Quelle sorte de signaux ?

Comme disait Tristan Bernard : "Qu'est-ce qu'ils peuvent bien nous dire ?"

Je ne sais si vous connaissez le petit conte qui porte ce titre et que commit un jour l'auteur de L'Anglais tel qu'on le parle", mais à mon avis, c'est une historiette d'un bel humour. Et d'actualité, à part ça, même si elle fut écrite au tournant du siècle ! Car en deux pages, et pas davantage, l'ami Tristan nous ficelle à sa façon toute la gaieté des communications interplanétaires. Je peux bien essayer de vous résumer approximativement le récit.

Si je me souviens bien, les savants de la Terre s'étaient réunis en congrès à Pampelune et s'interrogeaient tout justement sur la nature de mystérieux signaux lumineux qu'ils avaient observés dans l'espace. L'accord s'était fait sur ce point : les signaux provenaient de la planète Vénus. Restait à savoir leur signification.

— Qu'est-ce qu'ils peuvent bien nous dire ?

On décida qu'il serait tout de même poli de répondre, tout en s'enquérant de la nature précise de la communication.

Mais une réponse du genre que l'on voulait expédier, ça ne se faisait pas comme ça !

Il fallait d'abord choisir un emplacement qui fût assez vaste pour qu'on puisse y étaler le message. Après mûre considération, on opta pour l'Afrique, à cause du Sahara. Et au cas où le Sahara ne suffirait pas, on rasa tout autour d'immenses forêts, déplaçant de grandes populations indigènes.

On réquisitionna tout le papier d'Europe. A tel point que les poètes se virent obligés de griffonner leurs oeuvres sur les arbres, que les journaux cessèrent de paraître, et qu'il fallut en revenir au tambour du village pour annoncer les nouvelles à la population.

On s'empara également de toute l'encre disponible, que l'on dilua avec des milliers de tonnes de phosphore, car il était bien entendu qu'il fallait répondre de la même façon dont on avait été alerté : par un message lumineux.

On étala le papier sur l'emplacement choisi. Et d'innombrables équipages de boeufs entreprirent de trainer les épandeuses d'encre. Comme le temps pressait, et par mesure d'économie, on décida de faire court et de s'informer tout simplement : "Plait-il ?"

Malgré tout, il fallut bien une année complète pour étaler cette modeste interrogation. Les lettres étaient immenses. Une armée entière aurait pu évoluer sur le point du "i" !

Et l'on attendit la réponse de Vénus.

Elle mit une autre année à se préciser dans son entier. Les lettres arrivèrent parcimonieusement, les unes après les autres. Après tout, elles venaient de loin, et l'on sait ce qu'est une année-lumière (le sait-on vraiment ?). En tout cas, la réponse de Vénus n'était pas longue. En vérité, elle était brève. Pour tout dire, elle se résumait à ce simple mot :

— Rien."

Abasourdissement et perplexité des Terriens. Il y avait sûrement mésentente quelque part ! Vaillamment, héroïquement, on résolut d'éclaircir la chose. Et de reprendre le dialogue.

Cette fois, on prit deux ans pour écrire un nouveau message, dont la teneur était :

— Alors, pourquoi nous faites-vous des signaux ?"

Trois longues années plus tard, Vénus rétorqua :

— Ce n'est pas à vous que nous parlons, c'est à des gens de Saturne !"

Voilà, en substance, le petit conte de Tristan Bernard. Il est à espérer que si des gens de l'extérieur tentent présentement de faire de la conversation à travers l'espace — il est à espérer qu'ils s'adressent à nous !

Car ça commence à être monotone, ce qu'on entend répéter sur Terre.

photos P.-H. Talbot, LA PRESSE

Allelu-yé ! Yé ! Yé !

A leur descente d'avion, hier, les "Rolling Stones" esquissent leur plus beau sourire (ci-haut)... dont leurs "fans fac-simile" n'ont pu s'abreuver (ci-contre), la méchante force policière ayant fait passer les "roches" par la sortie des bagages.

Les "Rolling Stones": une avalanche frappe Montréal

par André Boily

Allelu-yé ! Yé ! Yé !

C'est Sainte-Cécile, patronne des musiciens, qui doit être contente pour nous. Les "Rolling Stones" sont en ville.

Oui. A Montréal. Nous les avons en grande primeur canadienne, avant Ottawa, London et Toronto, les trois autres villes de leur première tournée canadienne.

Pour nous faire plaisir, les "Rolling Stones" ont accepté de venir "rouler" ce soir à l'Aréna Maurice Richard.

Ils nous sont arrivés hier midi, à bord d'un Boeing 707 de la "néanmoins" très digne compagnie BOAC.

Quelques centaines de petites filles en fleur (en attendant d'être en larmes et en cris) les attendaient à l'aéroport. Mais elles n'ont pas vu leurs "roches" adorées, qu'un service d'ordre prévoyant a eu la prudence d'expédier par la porte de service à destination de l'hôtel Reine Elisabeth où on les entreposera jusqu'à ce soir.

Les quelques centaines de petites filles n'ont donc pas pu pleurer. C'est à peine si quelques-unes ont hurlé un brin, comme cela, gratuitement, dans le vide, ne pouvant sans doute accepter d'être venues à Dorval pour rien.

Mais qui sont les "Rolling Stones" ? Ce ne sont pas, comme le malheureux auteur de cet article le croyait jusqu'à ce qu'il ait la "chance" de les rencontrer, des matériaux de construction.

Ce sont des chanteurs. Cinq chanteurs, ou musiciens.

Ils font dans le genre un peu plus primitif que les Beatles.

Ils sont d'ailleurs, dit-on, en train de battre les Beatles en popularité, ce dont on n'a pas à se surprendre puisqu'ils ont les cheveux un peu plus longs.

A vrai dire, ils ont les cheveux passablement longs. Mais la vie des artistes a ses exigences, et l'on ne doit pas reculer devant les signes de sexualité douteuse lorsque cela constitue la preuve la plus éloquente de son talent.

De la conférence de presse qu'ils ont donné à leur arrivée à Montréal, il n'y a vraiment rien à rapporter.

"Nos "fans" ont trois ans et demi"

Rien à rapporter est sans doute un peu fort. Il a été possible de leur faire dire leurs prénoms. Ils se prénomment donc Edward, Roger, Bruce, William et Dick.

Dick a une haute opinion de ses "fans". "La moyenne d'âge de nos adoratrices, (répond-il entre deux rires hystériques) : trois ans et demi."

Ils ont eux, de 20 à 24 ans. Pour ceux que le poil intéresse, on peut ajouter qu'il y a un blond, un brun, deux châtains et un noir, et que leurs cheveux mis bouts à bouts couvriraient allègrement la distance qu'ils ont parcourue depuis leur "découverte", il y a un an et demi. Incidemment, leurs tournées les ont conduits en Australie, en France, en Nouvelle-Zélande, à Singapour, en Hollande et aux Etats-Unis.

En toute justice, il faut reconnaître que trois des cinq "Stones" paraissent assez bien élevés.

Assez bien élevées également, les fillettes qui s'étaient portées à leur rencontre. Pour l'immense majorité de langue anglaise, elles ont appris avec un louable courage que leurs idoles leur avaient échappé.

Elles sont reparties souriantes, avec l'insouciance et la joie de vivre propre à cette jeunesse qui était "rock" hier, qui était "Yé-Yé" ce matin encore, . . . et qui demain sera quoi ? Et qui demain sera peut-être "Yo-Yo".

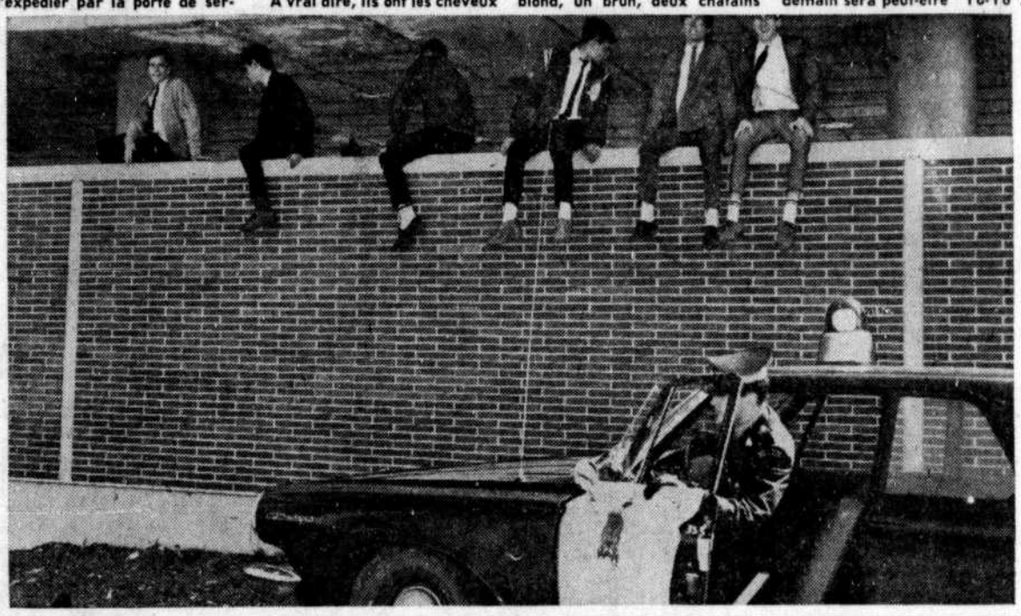

C'est la jeunesse, non l'Establishment, qui doit dicter les objectifs de notre société

— Eric Kierans

Le ministre du Revenu Eric Kierans a déclaré hier que c'est la jeunesse plutôt que l'ordre établi qui doit dicter les objectifs de notre société.

"L'instrument de changement nécessaire doit être la génération montante, car nous ne pouvons pas perdre notre temps à tenter de convertir l'"Establishment", les gens en place", a-t-il dit.

M. Kierans a rappelé cette phrase de Platon :

"Les réformateurs politiques modernes semblent incapables de comprendre, à savoir qu'une réforme ne peut pas être réalisée par un chef bien intentionné qui recrute ses partisans chez ceux-là mêmes dont la confusion morale est à la source du désordre auquel cette réforme veut s'attaquer".

M. Kierans parlait au cours d'un diner de la commission des affaires publiques de la Chambre de commerce des jeunes de la région de Montréal. Son texte avait été distribué à l'avance.

Pour rendre ses avertissements plus concrets, M. Kierans a rappelé qu'environ 700,000 jeunes gens seront admis à voter pour la première fois au cours de prochaines élections québecoises, soit approximativement 25% du corps électoral".

Selon M. Kierans, "la jeunesse du Québec représente le nouveau centre du pouvoir politique".

L'essence de la révolution tranquille

Le ministre du Revenu a aussi décrit l'essence de la révolution tranquille de la façon suivante :

"Les objectifs de la société québecoise ne seront plus définis exclusivement par l'Eglise, ou par la masse agricole en dépit de sa puissance électorale, ou par les syndicats ou les capitalistes, qu'ils soient canadiens-français, anglo-saxons ou américains.

"Les objectifs principaux de la société québecoise seront déterminés par la jeunesse — tous ces jeunes gens dotés d'une éducation solide, sûrs d'eux-mêmes, prospères, âgés de moins de 40 ans, qui ne sont pas figés par une nostalgie édulcorée pour les choses du passé, qui

Eric Kierans

sont conscients du besoin de modifier certaines attitudes et qui, enfin, sont décidés à utiliser à fond chaque possibilité qui s'offre".

Tout en soulignant l'ampleur du défi qui s'offrait à la jeunesse, le ministre a ajouté :

"Les gouvernements peuvent se fasciner eux-mêmes en énumérant leurs réalisations, mais la sincérité de la jeunesse, qui ne se laisse pas aussi facilement convaincre qu'on le dit, est certainement nécessaire lorsqu'il s'agit de dégonfler un certain esprit de satisfaction".

Selon M. Kierans, les jeunes "constituent le groupe qui va provoquer l'accélération du rythme de notre évolution, qui va forcer son milieu physique et social et qui adopte en toute connaissance de cause les moyens politiques nécessaires à la détermination de son propre destin et de celui du Québec".

Et le ministre a ajouté :

"Ces jeunes gens sont les garants d'un rétablissement et d'une croissance continue parce que la technologie et les moyens d'éducation au Québec prennent toujours plus d'ampleur, parce que également, ils possèdent les talents nécessaires d'administrateurs ainsi que de l'énergie et de l'esprit d'initiative.

"Ils comprennent également que la conception québécoise de la libre entreprise accorde au gouvernement un rôle important qui peut être parfois de soutien, et parfois directeur".

A cet égard, M. Kierans a déclaré que le but fondamental du gouvernement du Québec devait être en ce moment d'augmenter le taux de croissance de notre économie.

Le sens des augmentations de taxes au Québec

"Lorsqu'un gouvernement décide d'appliquer une politique de croissance économique, il prend en même temps la résolution d'encourager un taux accru d'épargne pour la collectivité et, par là même, de provoquer une expansion des investissements courants", a-t-il dit.

"Le but de cette manoeuvre est de faire accéder l'économie à un niveau plus élevé de production dont l'effet se fera sentir au cours des années suivantes", a ajouté M. Kierans.

Expliquant le sens des augmentations de taxes décrétées dans le dernier budget provincial, le ministre du Revenu a déclaré :

"Dans le but de financer des besoins en continuelle expansion, vous avez sans doute remarqué que le gouvernement a récemment cherché à améliorer l'application des lois fiscales actuelles tout en faisant porter son attention sur les impôts sur la consommation du tabac et des spiritueux, sur les hôtels et sur les repas, etc.

"La théorie économique suggère l'adoption d'une telle politique fiscale lorsque l'investissement du produit des taxes et impôts est clairement de nature à rapporter des augmentations positives de la consommation future, ce qui, à mon avis, est manifestement le cas du Québec".

Au sujet de la politique d'emprunt et de dépenses instaurée par le gouvernement provincial, M. Kierans a déclaré :

"Il nous faut en fait épargner et investir si nous ne voulons pas nous laisser irrémédiablement dépasser par le rythme toujours plus rapide des changements scientifiques et technologiques.

"Si par malheur nous cherchions en ce moment à nous replier sur nous-mêmes, non seulement serions-nous distancés rapidement par l'évolution technologique, mais nous deviendrions également un véritable anachronisme social, politique et économique, car il ne fait aucun doute que des changements et des innovations d'ordre social accompagneront parallèlement les modifications de notre milieu physique".

Churchill veut une session de 150 jours

WINNIPEG (PC) — Le député conservateur de Winnipeg-Sud a suggéré hier soir que la session parlementaire soit limitée chaque année à 150 jours.

M. Gordon Churchill avait pris la parole devant la Chambre de commerce de St. James. Il a précisé que la date de l'ajournement de la session des Communes devrait de plus être établie à l'avance "afin que chaque député puisse savoir avec précision quand et pour combien de temps il pourra être dans son comté."

M. Churchill a ajouté que le nombre des absents serait moindre si l'on établissait des périodes précises pour les sessions.

Marchand s'étonne d'une déclaration de Fortin

QUEBEC. (PC) — M. Jean Marchand, président de la Confédération des syndicats nationaux, a déclaré hier soir, dans un communiqué remis à la presse, que la CSN était étonnée de la déclaration faite à Sherbrooke, lundi, par le ministre du Travail, M. Carrier Fortin, selon laquelle "il est temps de revoir notre attitude au sujet du travail de nuit des femmes dans l'industrie manufacturière."

Carrier Fortin s'explique

QUEBEC. (PC) — M. Carrier Fortin, ministre du Travail, déclare dans un communiqué qu'il a remis aux journaux, hier soir, que "le gouvernement n'a pas pris la décision de modifier la loi des établissements industriels et commerciaux pour permettre aux femmes de travailler la nuit dans les manufactures".

M. Fortin a dit que la Presse Canadienne a mal interprété son discours prononcé mercredi, à Sherbrooke, lequel n'évoque que "la possibilité d'étudier les aspects économiques du travail féminin durant la nuit et cela en regard des effets sur la santé des femmes et sur leur rôle familial et social".

Selon le président de la CSN, l'accroc le plus sérieux fait par le ministre est celui d'indiquer à un comité d'étude dont M. Fortin a lui-même annoncé l'existence, lundi, et avant qu'il n'ait complété son travail, quelles décisions le gouvernement aimerait prendre sur le problème qui fait l'objet de son enquête.

"Comme le ministre du Travail, dit le communiqué, nous considérons qu'il est urgent que le gouvernement redéfinisse sa politique en ce qui a trait au travail de nuit des femmes et même qu'il formule une politique sur tout le problème du travail féminin."

Toutefois, précise la CSN, avant d'en arriver à des conclusions, le ministre devrait attendre les recommandations du comité qu'il a nommé et surtout ne pas lui indiquer, dans une déclaration publique, dans quelle direction il doit s'orienter.

L'anglicisation guette 200,000 francophones ontariens dépourvus d'écoles françaises

OTTAWA. (PC) — Le secrétaire général de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario est d'avis que les Franco-Ontariens doivent réclamer l'égalité de statut en matière d'enseignement dans cette province.

Parlant devant les délégués au 21e congrès de l'Association des commissaires des écoles bilingues d'Ontario, M. Roger Charbonneau a exprimé la crainte que sans cette lutte à poursuivre, les Franco-Ontariens risquent de perdre d'ici quelques années 200,000 "de nos compatriotes" qui s'anglicisent rapidement.

Le congrès de l'ACEBO se déroule dans le cadre de la Semaine française annuelle de l'Ontario qui se tient à Ottawa depuis le début de la semaine.

Me Donat Pharand, professeur à l'Université d'Ottawa, a déclaré de son côté que, comme langue d'enseignement et de communication, le français n'a pas de statut juridique en Ontario, puisque, selon la loi scolaire de la province, seul l'anglais doit être utilisé, sauf dans le cas où les élèves ne comprennent pas l'anglais, et que comme matière d'étude, le français n'a pas non plus de statut juridique puisque la circulaire 46 de 1948, relative aux cours donnés dans les écoles fréquentées par les jeunes franco-ontariens, n'a jamais été adoptée ni enregistrée comme règlement.

M. Charbonneau, traitant de la situation de fait de l'école dite bilingue en Ontario, a déclaré que rien dans la loi ne garantit l'établissement d'écoles bilingues en Ontario.

"Les écoles françaises, qui étaient légales sous l'Acte d'Union, dit-il, ne sont plus que tolérées aujourd'hui. Cette situation doit changer et nous devons réclamer l'égalité de statut en matière d'enseignement."

Classes bilingues

Il croit que la loi devrait être ratifiée afin de garantir l'établissement de classes bilingues là où il y a un nombre suffisant d'élèves.

L'Ontario compte 650,000 Franco-Ontariens et les 472 écoles primaires bilingues reçoivent près de 100,000 élèves.

M. Charbonneau a rappelé la lutte livrée par l'ACEBO à Scarborough, il y a deux ans, alors que pendant huit mois les Franco-Ontariens de cette ville ont réclamé une classe bilingue pour 15 élèves.

"Aujourd'hui, Scarborough compte 260 élèves de langue française et une école neuve s'ouvrira en septembre. Mais ce n'est qu'à force de travail et d'argent que nous avons gagné".

Me Pharand a signalé dans son exposé qu'avant l'Acte confédératif de 1867, la loi scolaire ne faisait aucune mention du français.

Dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les articles 93 et 113 font mention du français, mais alors que l'article 113 ne porte que sur l'usage du français dans le Québec et sur le plan fédéral, l'article 93 ne garantit que les droits et privilèges accordés aux écoles confessionnelles et ne protège pas du tout le français.

Après l'Acte confédératif, poursuit Me Pharand, la loi établit le principe de l'anglais obligatoire comme langue d'enseignement et de communication, sauf dans les cas où les élèves ne comprennent pas cette langue.

"Telle est la loi, conclut-il, et une nouvelle constitution qui ne garantirait que le statu quo ne pourrait garantir davantage".

Adrien Arcand sort de l'ombre et annonce la fondation du parti de l'Unité nationale

VALLEYFIELD. (DNC) — Adrien Arcand, ancien leader d'un mouvement fasciste canadien pendant les années '30, est sorti de l'ombre avant-hier pour dénoncer les écoles neutres et le communisme, fustiger la CECM au sujet de l'affaire Lahaie, faire le procès de la "juiverie internationale" et annoncer la formation d'un nouveau parti, l'Unité Nationale, dont il dit être le chef.

Parlant mercredi soir à l'Ecole normale de Valleyfield devant environ 150 personnes—dont une vingtaine de religieux et religieuses — l'ex-chef des "chemises noires" du Parti national-social-chrétien a exposé les grandes lignes de son parti, "basées sur les lois de la vie et de la famille". "Je préfère le corporatisme au socialisme, a-t-il dit, et je suis d'avis que chaque classe de la société devrait être représentée au Parlement."

Mises en garde et prédictions

Lors d'un de ses derniers discours publics il y a environ quatre ans, à Lavaltrie, à l'occasion d'un diner-causerie donné sous les auspices de l'Union nationale, M. Arcand avait mis le peuple québécois en garde contre des dangers qui le menaçaient : "Dans huit ans, avait-il affirmé, on sera plongé dans l'athéisme et le communisme. Moscou travaille dans nos universités, dans nos écoles, dans nos académies, dans nos cercles d'intellectuels."

Avec sa fougue caractéristique, l'orateur a repris ses grands thèmes d'autrefois, en les adaptant à l'actualité. Après avoir fait remarquer qu'on a déjà amorcé l'établissement d'écoles neutres au Québec, il a prédit qu'en vertu de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'Etat ne pourra plus, dans quelques années, financer indirectement les institutions religieuses, en les exemptant de taxes ou en leur accordant des dons.

Attaque contre la CECM

Au début de sa conférence, M. Arcand a relaté ses cinq années d'internement, pendant la dernière guerre, avec quelques-uns de ses disciples du parti national-social-chrétien. Après s'être déclaré "progentil et non antisémite", il a fait le procès "de la juiverie dont les ramifications s'infiltrent partout".

Il s'en est ensuite pris à la Commission des Ecoles catholiques de Montréal pour le congédiement du frère Lahaie, accusé d'avoir utilisé des images et des symboles nazis comme instruments pédagogiques. "J'ai bien accroché aux murs de ma maison le portrait du Christ et celui de mon grand-père, dit-il, et cela ne signifie pas que j'ai divinisé ce dernier..." M. Arcand accusa la CECM "d'avoir fait pire en publiant une édition de la revue "L'Elève", également destinée aux élèves de 7ème année, les mêmes que ceux du Frère Lahaie, et qui est un éloge des Juifs".

La démocratie, "un fétiche"

Le conférencier a aussi traité de "la menace de la race jaune" et exposé "le jeu du communisme". "Ce jeu, affirma-t-il, consiste à prendre les Etats-Unis en sandwich entre la république communiste nègre et le Québec aux prises avec des problèmes nationalistes."

Tout comme dans ses discours des années '30, l'ancien chef des fascistes canadiens n'a pas été tendre pour la démocratie qu'il a qualifiée de "fétiche des temps nouveaux inventé pour apaiser le peuple et lui laisser croire qu'il dirige sa destinée, ce qu'il ne fait réellement qu'à tous les quatre ans, lors de la journée des élections".

économie & finance — LA PRESSE

L'heure de l'homme d'affaires a sonné

Laurent Lauzier

Nous avons constaté avec une vive satisfaction au cours des dernières semaines que le monde des affaires avait enfin décidé de faire entendre sa voix au chapitre des délibérations de ceux qui veulent activer l'évolution québécoise et même réformer de fond en comble notre société.

Une telle intervention, au niveau de l'opinion publique, s'imposait depuis longtemps déjà, car, de par la position de forte influence qu'il occupe dans la société, l'homme d'affaires ne peut rester indifférent aux dangers que représentent certains courants d'idées, certaines campagnes de propagande, habilement conduites par de petits groupes, qui tentent d'influencer définitivement l'orientation de notre vie nationale. Maintenant que le mouvement de résistance est amorcé, il faudra l'accentuer non pour freiner les éléments véritablement progressifs de cette évolution mais de façon à conserver les valeurs de base que l'on retrouve dans toute société bien organisée et qui demeurent le meilleur appui du bien-être social qui est si vivement recherché dans la province.

• • •

L'homme d'affaires, par la voie de certains chefs de file, a précisé récemment ses positions dans les multiples débats qui agitent notre société. Il a rappelé que la vérité n'est pas uniquement du côté du syndicalisme et des partisans du socialisme d'Etat mais aussi chez le patronat qui est tout de même le véritable responsable du haut niveau de vie dont jouissent le peuple canadien et la population québécoise. Il a précisé que sa philosophie du progrès reposait sur l'exercice du droit à la propriété privée et aux bénéfices, véritable nerf moteur du système économique où nous sommes appelés à vivre à cause de notre appartenance à l'économie nord-américaine.

Point le plus important peut-être dans cette prise de position, l'homme d'affaires a enfin exprimé sa vive opposition à ceux qui veulent actuellement reconstruire notre société en mettant de côté les actifs irremplaçables acquis par les générations passées et qui demeurent tout de même à la base du mouvement d'émancipation que nous avons amorcé au cours des dernières années.

La position de combat de l'homme d'affaires, si elle est bien précisée dans ses principaux éléments de force, comporte d'ailleurs des arguments irrésistibles que ne peuvent aucunement réfuter les éléments socialisants de notre société. En effet, il suffit d'ouvrir les yeux sur l'essor économique qui transforme actuellement la province pour se rendre compte que notre véritable progrès industriel reste toujours attribuable à l'initiative de la libre entreprise. Au fait, c'est encore et toujours elle qui multiplie les projets de développement tant dans les grands centres urbains qu'au coeur de la forêt québécoise. C'est elle aussi qui canalise notre épargne populaire et lui assure un rendement intéressant et qui ouvre, de jour en jour, de nouvelles possibilités d'emploi. C'est elle enfin qui demeure au centre de la recherche, pierre angulaire du progrès industriel moderne.

• • •

Pour l'observateur attentif et non-engagé, il devient assez évident, depuis quelques mois, que le mouvement de pointe des exagérations verbales et doctrinales est maintenant dépassé dans la province alors que les partisans des grands thèmes socialisants sont en recul sur le terrain le plus précieux de leur propagande. Ainsi, ne semble-t-il pas nécessaire de préciser davantage la signification d'événements récents pour indiquer que l'homme d'affaires doit amplifier son témoignage au tribunal des réformes que l'on amorce. Quelles que soient ses préoccupations quotidiennes et son activité, il se doit d'intensifier son action économique et sociale et de multiplier ses prises de positions aux fins de redonner à la province le climat de réalisme et de sérénité qui a si fortement manqué au cours des dernières années dans la conduite de nos débats publics.

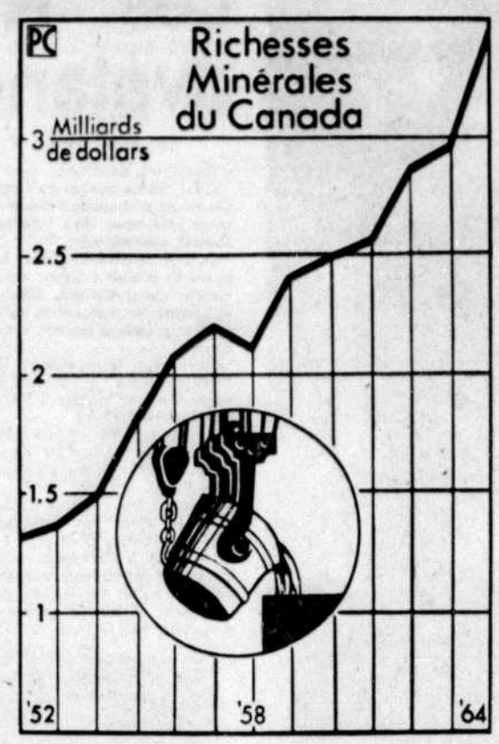

Progrès constants (Graphique PC)

La tendance à la hausse dans la production minière s'est maintenue au Canada durant l'année 1964. La production des mines et des puits de pétrole a atteint au cours de l'année la valeur globale de $4,438,000,000 au regard de $2,975,910,000 en 1963.

L'industrie minière du Canada est appelée à un essor spectaculaire

Mais de nombreuses années avant que la production soit absorbée par notre industrie de transformation.

TORONTO, (CNW) — Au cours des dix années à venir, on peut s'attendre que l'industrie minière canadienne connaisse une expansion plus spectaculaire que tous les autres secteurs de l'industrie, selon une déclaration de M. A. L. Fairley, Jr. Lors du déjeuner de l'Empire Club, qui a eu lieu hier, M. Fairley est président de la société Hollinger Consolidated Gold Mines, Limited. Il a ajouté : "Par la valeur d'exportation de ses produits, l'industrie minière a dépassé toutes les autres industries canadiennes en 1964. Aucun autre secteur n'offre à notre pays de telles possibilités pour consolider ses structures économiques fondamentales."

Le président de la Hollinger a rappelé qu'au cours des 20 dernières années, la valeur de la production canadienne de minéraux s'est accrue de plus de 600 pour cent, pour atteindre 3,430 millions de dollars l'année dernière.

M. Fairley a remarqué que l'industrie des minéraux occupe une place à part dans le commerce du Canada avec l'étranger. "En 1964", a-t-il dit, "les exportations de notre industrie ont dépassé 2,200 millions de dollars et fourni au Trésor du Canada un apport de devises étrangères presque aussi considérable que les secteurs des produits finis, de l'agriculture et de la pêche pris ensemble".

Il est remarquable, comme l'a fait aussi observer M. Fairley, qu'au cours des dernières décennies, les aménagements réalisés dans ce qu'on appelait autrefois le "Grand nord" ont presque toujours été causés par la découverte de nouvelles mines ou par les besoins de l'industrie minière. Le président de la Hollinger n'a pas caché les avantages qu'il y a, pour l'industrie canadienne, à assurer elle-même la transformation des produits du sous-sol canadien dans tous les cas où la chose est économiquement réalisable, mais il a ajouté que "quels que soient les efforts qui seront entrepris dans ce sens, il faudra attendre de nombreuses années avant que les secteurs de la transformation et de la fabrication puissent espérer absorber tous les minéraux que le sous-sol canadien peut fournir."

Le fer

Après avoir fait remarquer qu'en 1964, la valeur de la production de minerai de fer a dépassé celle de tous les autres minéraux, M. Fairley a signalé que les filons du Nouveau-Québec et du Labrador forment l'un des trois ou quatre gisements les plus importants du monde. "Quand l'exploitation des gisements commença, en 1954", a-t-il dit, "on considérait que ce minerai était de bonne teneur. Aujourd'hui, pourtant, les normes mondiales sont telles que le minerai du Labrador est d'une qualité assez médiocre; pour le rendre utilisable dans les hauts fourneaux modernes, on doit le soumettre à des transformations qui exigent des investissements considérables et augmentent les frais généraux."

M. Fairley a souligné aux membres du club la concurrence "de plus en plus âpre" se faisant jour sur le marché mondial puis a conclu : "Je suis optimiste sur l'avenir de l'industrie canadienne des minéraux", "mais l'expansion à laquelle nous pouvons aspirer ne se fera pas d'elle-même. Elle exigera des efforts, des capitaux, du dynamisme, une gestion avertie, ainsi qu'une collaboration étroite entre les autorités fédérales et provinciales, et les organismes ouvriers. Je n'ai pas le moindre doute que si les responsables de l'industrie se montrent dynamiques et si les gouvernements et les organismes ouvriers savent collaborer, l'industrie canadienne des minéraux continuera à se développer et restera l'une des principales assises de l'essor économique du pays."

Le revenu d'une province moyenne gaspillé en accidents de la route

Un avertissement du président de Royal/London

Les dépenses annuelles en perte de vie, blessures corporelles et destruction des biens que les accidents d'automobile imposent à l'économie canadienne sont égales au revenu total d'une province moyenne, a déclaré M. D. B. Martin, président des compagnies d'Assurances Royal/London. "Il s'agit d'un énorme gaspillage d'argent (pour lequel tout le monde paie) et le chiffre augmentera sans cesse à moins de passer résolument à l'action."

Les propriétaires et conducteurs d'automobile, de continuer M. Martin, doivent en arriver à réaliser que le libre usage des routes est un privilège et non un droit. Un bon conducteur accepte de plein gré la discipline que lui imposent les lois de la circulation tant provinciales que municipales. De plus, il doit se discipliner lui-même afin d'atteindre le haut degré de concentration qui lui permettra d'exercer une vigilance continuelle sans laquelle la conduite des automobiles modernes, sur des routes modernes à densité de circulation moderne lui sera impossible. Les forces policières doivent exercer une surveillance étroite afin d'appréhender ceux qui enfreignent les lois de la circulation, et les tribunaux doivent être réalistes et imposer des amendes ou pénalités proportionnées au degré d'indiscipline que dénotent les infractions. Les Services de la Voirie Provinciale devraient user de leur autorité pour annuler le privilège de conduire du petit nombre de gens indisciplinés qui sont une source de danger pour tout le monde.

Parlant d'une récente assemblée des membres du bureau de direction consultatif de la Royal Insurance Company Limited (la compagnie mère du groupe Royal/London & Lancashire) M. D. B. Martin, F.I.A., gérant général au Canada, a indiqué d'autre part que l'année 1964 s'est terminée, une fois encore, par une perte de $2,353,819 (inférieure toutefois à celle de 1963, qui avait été de $2,766,455).

Les réclamations et les frais de règlement des réclamations se sont élevés à 63.2% des primes acquises, une remarquable réduction sur le chiffre correspondant en 1963 lequel était de 65.3%. Les dépenses de la compagnie, les impôts et la rémunération des agents se sont établis à 41.1% des primes souscrites comparativement à 43.2% en 1963. Voici un tableau comparatif des principaux résultats atteints :

	1964	1963
Primes souscrites	$41,065,728	$36,438,024
Primes gagnées	$39,469,174	$37,438,527
Réclamations	$24,951,972	$24,478,986
Dépenses	$ 7,602,489	$ 7,576,095
Impôts	$ 1,029,698	$ 827,163
Rémunération des agents	$ 8,238,819	$ 322,738
Perte d'exploitation	$ 2,353,819	$ 2,766,455
Revenus de placements et autres revenus	$ 3,222,053	$ 3,123,512
Total de l'actif à la fin de l'année en rapport avec le passif au Canada	$80,322,938	$78,015,019
Surplus	$27,965,645	$28,770,026

Les affaires nouvelles nettes émises par le département vie de la Royal Insurance Company Limited se sont élevés à $26,-925,766. (1963 — $33,680,146). A la fin de l'année, le total des assurances en vigueur s'élevait à $195,517,321. (1963 — $185,353,-198.) et l'actif à rapprocher du passif envers les détenteurs de police-vie au Canada était de $24,474,262. (1963 — $23,991,100.)

Du Pont a un projet de $2 millions à Shawinigan

SHAWINIGAN. — Une série d'installations d'une valeur de $2,000,000, incorporant les plus récents progrès technologiques dans le domaine des pellicules cellulosiques transparentes, seront ajoutées à l'usine de Shawinigan de Du Pont du Canada au cours de l'année.

L'addition permettrait à l'usine de profiter pleinement du travail de recherche et de développement accompli récemment dans le domaine des pellicules d'emballage par Du Pont du Canada et E.I. du Pont de Nemours and Company aux Etats-Unis, concernant les types conventionnels de pellicule cellulosique et les pellicules enduites de polymère qui sont de plus en plus en demande.

Fabriqué à l'usine de Shawinigan sous le nom de pellicule "K", ce type de "cellophane" a été employé pour la première fois au Canada il y a sept ans afin de résoudre le problème de l'emballage des fruits séchés qui contiennent une forte proportion d'huile. Depuis lors, une douzaine d'autres types de pellicule "K" ont été mises au point, chacune en vue d'un produit spécifique.

En plus d'augmenter l'efficacité de l'usine, les nouvelles installations permettront d'accélérer les expéditions aux clients.

La mise au point de la pellicule "K" a grandement diversifié l'emploi de la "cellophane", la pellicule d'emballage originale qui en est maintenant à sa 41ème année et qui ne cesse de s'améliorer avec le temps. Depuis son ouverture en 1932, l'usine de Shawinigan a produit plus de 400,000,000 livres de "Cellophane". Le travail de mise au point concernant l'amélioration des anciens types et l'introduction de nouveaux types de pellicule se fait à l'usine de Shawinigan et au Centre de Recherches de la compagnie à Kingston, Ontario.

St. Lawrence Columbium exporte davantage et progresse rapidement

Les résultats du dernier exercice financier de St. Lawrence Columbium and Metals Corporation témoignent du dynamisme de cette compagnie. Pour l'année fiscale se terminant au 30 septembre 1964, les profits nets avant dépréciation se sont élevés à $444,770, comparativement à $117,132 en 1963 et à une perte nette avant dépréciation de $99,521 en 1962.

Au cours de l'année terminée au 30 septembre 1964, 321-586 tonnes de minerai ont été traitées au moulin. La compagnie en a extrait 2,091,725 livres de pentoxide de colombium d'une valeur de $2,164,443.

La compagnie pourra profiter de dégrèvements fiscaux qui seront applicables du 1er mais 1963 au 29 février 1966, soit pour une période de trois ans à compter du moment jugé comme étant celui où la compagnie a commencé à pouvoir vendre sur le marché des quantités suffisantes.

Un des aspects les plus marquants de cette poussée réside dans l'expansion des ventes de la compagnie en Europe. Au cours de la seconde moitié de 1963, 377,000 livres de concentré de columbium ont été écoulées sur le marché européen ; dans les première et deuxième moitié de 1964, ce total est passé successivement de 864,932 à 1,349,-391 livres.

Il faut signaler que St. Lawrence Columbium a joint à ses états financiers un bref sommaire des arguments pouvant militer en faveur de l'usage du columbium comme nouvelle monnaie métallique. En rappelant que la pénurie de pièces de monnaie au Canada et aux Etats-Unis est attribuable à la croissance de la population, au nombre de plus en plus grand de collectionneurs, à l'usage maintenant répandu des appareils automatiques de distribution et à la thésaurisation des pièces d'argent, la compagnie souligne que le columbium possède cette valeur intrinsèque qui pourrait en faire un instrument monétaire dans lequel le public aurait confiance.

La compagnie souligne encore le fait que la demande industrielle du métal argent a augmenté considérablement au Canada et aux Etats-Unis au cours des dernières années, ce qui n'a guère contribué à améliorer la situation.

Des essais auraient démontré, ajoute la compagnie, que le columbium possède toutes les propriétés d'éclat, de résistance à la corrosion, de ductilité et de valeur intrinsèque qui sont nécessaires pour en faire un bon substitut de la monnaie argent, sans risquer qu'il ne chasse cette dernière.

Cons. Mining and Smelting Co. prévoit des progrès modérés et s'intéresse à l'Asie

"La compagnie et ses filiales ont en cours un programme de dépenses à capital de l'ordre de $130 millions, de loin le plus vaste que nous ayons jamais entrepris, a déclaré à l'assemblée générale annuelle de The Consolidated Mining and Smelting, son président M. W. S. Kirkpatrick qui a toutefois précisé que les dépenses prévues effectivement cette année seraient légèrement inférieures à celles de 1964.

Faisant allusion à la situation du marché, M. Kirkpatrick a souligné qu'avec les prix des métaux non précieux restant élevés, les profits nets du premier trimestre 1965 ont atteint $12.3 millions (ce qui inclut les dividendes spéciaux, pour $2.5 millions, provenant d'une filiale).

"Si les affaires continuent à être prospères, a-t-il remarqué, nous prévoyons que les profits de Cominco pour 1965 et ses filiales à part entière s'établiront à un niveau légèrement supérieur à celui de 1964".

Passant en revue les activités de sa compagnie et de ses filiales, M. Kirkpatrick a mentionné en particulier l'intérêt croissant qu'elle marque aux opérations asiatiques.

Il a donné comme exemple le projet de fonderie de zinc aux Indes de "Cominco Binani Zinc Ltd, (où Cominco possède 40 p. 100 des intérêts qui traitera d'abord des concentrés emportés, mais qui pourrait bien si la prospection s'avère fructueuse, traiter du minerai local.

En coopération avec Mitsubishi Metal Mining Co. Ltd, l'une des compagnies japonaises les plus importantes dans la production de métaux, Cominco s'intéresse à un projet de fonderie de plomb d'une capacité de 30,000 tonnes annuelles (projet dans lequel Cominco a 45 p. 100 des intérêts). Il est prévu que cette usine traite des concentrés fournis par Pine Point Mines Ltd, le gouvernement canadien ayant déjà donné son accord de principe à de telles exportations et son autorisation écrite étant attendue d'un moment à l'autre.

M. Kirkpatrick a d'autre part mentionné la concurrence déloyale, à son avis, des coopératives qui fabriquent des engrais au lieu de se borner à les acheter et à les distribuer à leurs membres, et fait aussi allusion à la nécessité de ne pas pénaliser les compagnies privées en faisant profiter ces coopératives d'avantages fiscaux pour leurs surplus accumulés.

Bons du Trésor vendus cette semaine à 3.67%

OTTAWA. (PC) — Les bons du trésor du gouvernement canadien à 91 jours vendus cette semaine : $110,000,000 au prix et rendement moyen de 99.093 et 3.67 pour cent; la semaine dernière, 99.092 et 3.64 pour cent.

Bons à 182 jours : $30,000,000; prix et rendement moyen, 98.093 et 3.77 pour cent; la semaine dernière, 98.158 et 3.74 pour cent.

IAC
DIVISION INDUSTRIELLE

Mettez à *profit l'expérience* de l'IAC. Les profits proviennent du nouvel outillage que vous pouvez obtenir pour votre entreprise. *L'expérience* provient de nos 35 années et plus dans le domaine du financement industriel. Qu'il s'agisse d'achat ou de location, demandez à votre fournisseur de communiquer avec nous — ou téléphonez-nous.

M. J. Royer, 731-2771
1945, boul. Graham, Montréal

INDUSTRIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED

Une compagnie canadienne qui procure des services de financement et d'assurance aux Canadiens et aux entreprises canadiennes.

Clinique médicale de l'est — Bureaux à louer
30 est, boul. St-Joseph

- *Pour la profession médicale*
- *Occupation immédiate*
- *Situation centrale*
- *Air climatisé*
- *Stationnement intérieur*
- *Service d'appels téléphoniques*
- *Clinique d'urgence*
- *Service de laboratoire*
- *Salle de radiographie*

Pour informations :
527-2496
M. R. Duhamel
P. Lajeunesse
845-4241
Dr Guy Laporte

Du nouveau au TRUST ROYAL

75%

en 1ère hypothèque

Taux habituels.

Service rapide. Ecrire ou téléphoner à:

630 ouest, boul. Dorchester, Montréal — 849-4741

il y va de votre intérêt

Pour $22. par SEMAINE

Louez une auto A L'ANNEE, livraison dans les 24 heures

NOUS PAYONS
★ Assurance
★ Licence

Vous ne payez que l'essence

COMPARAISON AVEC AUTO ACHETEE
COUT D'UNE VOITURE ACHETEE

	1ère année	2e année
DEPRECIATION	$1,050	$ 650
ASSURANCE : plaisir et affaires, collision et dommages à autrui avec frais médicaux de $2000.00 par personne	$ 300	$ 300
Licence	$ 28	$ 28
	$1,378	$1,080
Dépenses — 1ère année	$1,378	
Dépenses — 2e année	$1,080	
Dépenses totales durant les deux années	$2,458	
Intérêt sur capital à 7% par année sur ce que l'auto aurait coûté : $3,500	$ 490	
Dépenses totales dans le cas d'une auto achetée, incluant intérêt sur capital	$2,948	
ECONOMIE EN LOUANT UNE AUTO PENDANT DEUX ANS		
Coût de location à $97.00 par mois pendant 24 mois	$2,328	
ECONOMIE	$ 620	

VOITURE NEUVE FOURNIE ET REMPLACEE TOUS LES DEUX ANS

Pour $97.00 par mois nous vous fournissons une Pontiac '65, 6 cylindres lave-vitres, ou modèle équivalent.

Le prix varie selon le modèle choisissez parmi les marques

CHEVROLET '65 — ACADIAN '65
FORD '65 — CHEVELLE '65
OLDS '65 — CHEVY II '65
BUICK '65
PONTIAC '65 ou autres

Quand nous réparons une auto nous ne la gardons jamais plus de 24 heures. Sinon, nous vous en fournissons une autre en attendant.

NOUS ACHETERONS
COMPTANT
VOTRE VIEILLE VOITURE

LEPAGE

Pour renseignements demandez Gabriel Colpron, gérant

5300 EST, RUE SHERBROOKE
Tél. 254-7111 OUVERT JUSQU'A 10 H. LE SOIR

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
200	Abitibi	13	13	13
—	Alliance CCA	13	13	—
—	Algoma	81	80¾	—
700	Alumin	30	30	30
—	Alum 4¼ pr	42	42	—
—	Alcan 2 Pr	48¼	48¼	—
—	Anglo CP pr	27½	27½	—
—	An T 4½ pr	45	45	—
—	An T 200 pr	52	52	—
—	Argus	19¾	19¾	—
—	Arg 2.50 pr	52½	52½	—
—	Arg 2.70 pr	50½	50½	—
—	Arg C Pr	15¼	15¼	—
100	Asbestos	29½	29½	29½
—	Atl Sug	18¾	18½	—
—	Bail 5% pr	25¼	25¼	—
10	Bq CN	75¼	75¼	75¼
50	Bq Imp	60¼	60¼	60¼
30	Bq Mont	65¼	65¾	65¾
—	Bq N-E	79	79	—
—	Bq PC	54¼	54	—
45	Bq Roy	80¼	80¼	80¼
—	Bq Tor D	66½	66½	—
230	Bath P	28¼	28¼	28½
—	Bath Wts	14	14	—
—	Bath P A	62¾	62¾	—
140	Bell Phone	61	61	61
—	Bow Mer P	51¾	51	—
—	Bow Paper	6	6	—
—	Brazil	7¼	6¾	—
—	BA Ek N	68	68	—
—	BA Oil	34¾	34½	—
3500	BC Forest	30	30	30
—	BC Phone	68	68	—
—	BC Pn 4¾	92	92	—
3600	Brinco	6¾	6¾	6¾
—	Brockvl Pr	7½	7	—
—	Brown	15¼	15¼	—
—	Bruck (A)	34	34	—
—	Bruck (B)	20	20	—
125	Cal Pow	23	23	23
25	Can Cem	58½	58½	58½
—	Can Cem p	28¼	28	—
—	Can Sugar	24½	24½	—
—	Can Iron	53¾	53½	—
—	Can Malt	26	26	—
—	C S L	33	33	—
—	CSL pr	6¼	6¼	—
25	C Avia E	17¾	17¾	17¾
—	C Brew	9¾	9¾	—
—	C Brew A	46½	46	—
40	C Brew B	53¾	53¾	53¾
—	C Br Al A	16½	16½	—
—	CBAL A W	420	420	—
—	C Chem w	11½	11½	—
—	C Fndtn	8¾	8¾	—
—	C Fndtn A p	18	18	—
100	CIL	23¾	23¾	23¾
—	CIL pr	92	92	—
—	CI Pow	27¾	27¾	—
—	CI Pow p	50	49¾	—
—	C Loco	7	7	—
—	C Marconi	5¾	5¾	—
208	CIL drt	45	45	45
150	CPR	65½	65½	65½
—	C Pfina	14½	14½	—
—	CPP Sec	23¾	23¾	—
—	CPP Sec A	24	24	—
—	C Refract	19¼	19¼	—
—	Cdn Tire A	45¾	45¾	—
—	C Vickers	24¾	24¾	—
—	Central D	11¼	10¾	—
500	Chemcell	19¼	19¼	19¼
—	Che 1.75 P	37¾	37¾	—
—	Coghlin	16¾	16½	—
—	Col Cell	10¾	10¾	—
—	Cons MS	45¾	45¾	—
240	Cons Pap	45¼	45	45¼
—	Cons Text	29	29	—
—	Cons Glass	10	10	—
—	Corby A	21¾	21¾	—
—	Coronation	495	495	—
—	Crain RL	27½	27½	—
—	Cred. Fon	76	76	—
—	Cr Cork	122	122	—
—	Cr Z A	35½	35½	—
100	Crush Int	15¾	15¾	15¾
—	Cygnus B	6	6	—
200	Denison	27¾	27¾	27¾
—	Dist Seag	40¼	40¼	—
—	D Bridge	29	28¾	—
—	D Coal Pr	8	8	—
—	D Corset	13	13	—
—	Do Fasco	28¾	28¼	—
—	D Glass	16	15¾	—
—	D Glass Pr	18¾	18¾	—
—	D Lime	6¾	6¾	—
—	Dosco	16¼	16	—
—	D Stores	21¾	24¼	—
55	D Tar	22¼	22¼	22¾
—	D Tar Pr	22¼	22¼	—
50	Dom Text	39¾	39¾	39¾
—	Donohue	9½	9½	—
25	Du Pont	53¼	53¼	53¼
—	Du Pont Pr	82	82	—
—	Dupuis A	13	13	—
—	Eddy Match	44	44	—
—	Electrolux	53¾	53¾	—
—	Enamel A	8¾	8¾	—
325	Falcon	101	101	101
—	Fam Play	24¾	24½	—
—	Fleetwood	21	21	—
—	Ford	61	61	—
200	Fraser	32	32	32
—	Fr Pete p	385	375	—
400	Frost (A)	24	24	24
—	G Dynam	46¾	46¼	—
—	GMC	116	116	—
—	Goody Pr	47	47	—
—	GR BRCI	16	16	—
—	GR BRCI p	50	50	—
200	GL Paper	23¾	23¾	23¾
420	Hdy Andy	6¾	7	—
—	Harding	34¾	34¾	—
—	Harding (A)	32	32	—
50	Hawk Sidd	6½	6½	6½
—	Hawk S pr	102	102	—
—	Hollinger	31	31	—
—	Holt Ren	17¾	17¾	—
—	Home O (A)	21¾	21½	—
—	Home O (B)	23½	23½	—
—	Horne Pf	345	340	—
—	H Smith p	43½	43½	—
—	Hud Bay M	74½	74	—
—	Hud's Bay	14¾	14¾	—
—	Husky O	13¾	13¾	—
—	Husky (A) p	53	53	—
—	Husky (B) p	53½	53½	—
500	Imp Oil	57¼	57¼	57¼
338	Imp Tob	14¾	14	14¾
—	I Tob Pr	6½	6½	—
200	Ind Accep	24¾	24¾	24¾
—	I Ac 4.50	97½	97½	—
—	Inglis	5½	5½	—
—	Inland C Pr	18¼	18¼	—
—	Inland Gas	10¼	10¼	—
—	Int Bronze	29	29	—
—	I Bronze Pr	29½	29½	—
—	IBM	495	495	—
370	Int Nickel	95½	95	95¼
—	Int Pap	35¼	35¼	—
—	Int Util	32¼	32¾	—
25	Interpro PL	90½	90½	90½
—	Iro GI Pr	9	9	—
—	Jamaica PS	13½	13½	—
5	Labatt	20	20	20
—	Laura Sec	18¾	18¾	—
—	Laur Fin	18¾	18¾	—
—	Laur F 1.40	25¾	25¾	—
—	Laur F 2.00	40¼	40¼	—
—	Loblaw A	10¼	10	—
100	Loblaw B	10¾	10¾	10¾
150	Loeb M	14¾	14¾	14¾
—	MacKinn	10	10	—
—	MacLaren A	21¼	21½	—
—	MacLaren B	22½	2 2½	—
—	MacLean	26¾	26¾	—
265	MacMil-P	37½	37½	37½
—	Mariti E	20	20	—
—	Marit T	23	23	—
—	Mass F	34½	33¾	—
100	McAllister	7¾	7¾	7¾
—	Met Stor	10¼	10	—
—	Mid P Gr pr	26	26	—
—	Miron 6%	14	14	—
—	MitchR A	43¼	43¼	—
—	Molson A	40¼	39	—
—	Molson	B41¼	41	—
—	Mtl Loco	14½	14½	—
50	Moore Co	69½	69½	69¼
—	Morse A	16½	16½	—
—	Morse B	15	15	—
—	Mussens	22	22	—
—	Nat Drug	14	14	—
100	NFLD Light	10¼	10¼	10¼
30	Noranda	56¼	56¼	56¼
—	N Ont IG	27¾	27¾	—
—	NS Light	32	31½	—
—	Ocean Fish	8¼	8¼	—
—	Ogilvie	14¾	14¾	—
—	Ogilvie p	38½	38½	—
—	Ont Steel	35½	35½	—
—	Oshawa A	38¼	38¼	—
200	Pac Pe	11¾	11¾	11¾
—	Placer	26½	26½	—
—	Power Corp	15¾	15½	—
200	Price Br	42¾	42½	42¾
—	Price p	89	89	—
—	Probuild	160	160	—
—	QN Gas	11½	11¼	—
—	QNG p	147	147	—
—	Que Phone	26	25¾	—
—	Reed Paper	7½	7½	—
—	Reitman's	16	16	—
—	Reitman's A	9¼	9¼	—
40	Rio Algm	16¼	16¼	16¼
—	Rockwell	28	27¾	—
—	Rolland A	11	11	—
—	Rolland B	15	15	—
300	Ronalds	13¾	13¾	13¾
—	Rothmans	23¾	23¾	—
—	Royal T5.5% A	23	23	—
150	St-L Cem A	39	39	39
—	St-L Cem wi17		17	—
—	St-L Crp A	103¾	103¾	—
150	Salada F	13¼	13¼	13¼
—	Scott LaS	15¼	15¼	—
—	Shell Can	18¼	18	—
—	Shell 1 pr	26¼	26¼	—
—	SherW	39¾	39¾	—
—	SherW pr	140	140	—
—	Shop Save	17¼	17¼	—
—	Simp Sears	20¾	20	—
—	Sicard	7	6¾	—
125	Simpsons	28	28	28
—	Soc GF	7½	7½	—
75	Southam	34	34	34
600	SS Steel	21	20¾	21
150	Steel Can	33¼	33	33¼
75	Steinbg (A)	47¼	47¼	47½
—	Texaco Can	54	53½	—
—	T Fin A	15¼	15¼	—
—	Tr-C Corp	12¾	12¼	—
310	Tr-C PL	37	37	37
—	Tr Mt PL	21¾	21½	—
—	Triad Oil	265	265	—
—	Turnbull	11¼	11¼	—
50	Un Carbide	29½	29½	29½
—	Union Oil	18	18	—
—	UN Steel	145	145	—
—	Viau	14	14	—
—	Walk GW	40¼	40¼	—
—	Weldwood	12¾	12¾	—
—	WCoast Tr	14¾	14½	—
—	Weston A	22¼	21¾	—
—	Wstn A w	12½	12½	—
—	Weston B	22¾	22¼	—
—	Wstn 6	106	106	—
—	Zeller's	15¾	15¾	—
—	Zeller's p	49	49	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Ajax	12	12	—
—	Alpha	50	50	—
—	Alpha A	70	70	—
400	Alscope	100	100	100
2000	Alsof	13½	13	13
—	Am B Bel	29	29	—
—	Amerauniy	5	5	—
8000	Anthonian	11	11	11
—	Arno	5	4½	—
—	Augustus	31	31	—
—	Baker Talc	10	9½	—
—	Band Ore	20	19½	—
9000	Bateman	6½	6	6½
—	Beld Cort	13½	13½	—
—	Bethlehe	735	730	—
280	Black Haw	280	280	—
9500	Black River	24	23	24
600	Blue Bon	380	375	375
—	Bluewater	33	33	—
—	Bornite	7½	7½	—
—	B Carpets	45½	45½	—
—	BC Pack A	21	21	—
—	BC Pack B	21	21	—
—	BrCont O	30	30	—
—	Bruce-Prest	17	17	—
3000	Brunesi	36	36	36
—	Burnt Hill	30	30	—
—	Calumet	6½	6½	—
—	Camflo	286	286	—
—	CG Inv	63¼	63¼	—
—	C Ind Gas	12½	12½	—
—	CI In Tr $	37	37	—
—	C Interub	395	390	—
500	C Magnesit	58	58	58
2300	C Sec Und	215	210	210
—	Cantexas	190	150	—
—	Capit Bldg	125	125	—
—	Carbec	8½	8	—
—	Cartier Que	10½	10½	—
—	Casamt	475	470	—
—	Cassiar	14	14	—
—	Cassland	525	495	—
800	Chemalloy	195	195	195
—	Chib Kay	32	29	—
—	Chib Copper	7	7	—
—	Chiman	22	22	—
—	Com H M	90	90	—
—	Com O G	41	41	—
640	Commodore	10½	10¼	10½
—	Commodw	585	585	—
1000	Cominga	19	19	19
—	C Cnorama	39	39	—
—	CDivSec A	175	175	—
—	C Manitoba	43	43	—
—	C Mogador	28	28	—
—	C New Pac	12	12	—
—	C Persh	20	20	—
—	CQ Yell	10	10	—
—	C Virginia	44	44	—
—	Copstream	14	14	—
50	Couvr A $	35	35	35
—	Cr MG A	14	15	—
—	CrSil A	10½	10½	—
—	Crownbrid	43	40	—
1000	Crusade	23	23	23
—	Dauphin	25	25	—
—	Delta Ele	270	260	—
—	Denault A	14½	14½	—
118000	Dolsan	60	54	60
—	Delta Min	33	32	—
—	Dome	39	39	—
—	Dom Exp	13	12	—
—	Dom Lease	32½	32	—
150	D Oilcloth	34¼	34¼	34¼
—	Drum Weld	11½	11½	—
—	Dumagam	54	52	—
—	Dumont	28	27	—
—	East Sull	655	655	—
—	East Vent	34	34	—
—	E Bake	20	19½	—
—	Electrolier	9	9	—
—	Emp Oil	5	5	—
500	Equity E	56	56	56
2000	Fab Met	23	22	22
—	Fabi	6	6	—
—	Fano	10	9½	—
—	Fiscal	10¼	10¼	—
—	Fiscal P $	17	17	—
—	Flint Rock	35	35	—
—	Fontana	4	4	—
—	Ft Relian	43	42½	—
5500	Fox Lake	31½	31½	31½
700	Frigistors	50	50	50
500	Fundy	5	5	5
—	Futurity	49	46	—
—	Garney	44	43	—
—	Ghislau	31	29	—
—	G Lautro	205	200	—
—	Glen Lake	166	160	—
—	Grissol	225	225	—
—	Gui-F U	32	32	—
500	Hastings	380	380	380
—	Hubbar A $	28¾	28¾	—
—	Inland Ch	6	5¾	—
600	Inspiratn	205	205	205
—	Int Atlas	130	130	—
—	Int Ceram	5½	5	—
—	Intp Dredg	22	21	—
—	Inv Found $	53¼	53¼	—
—	Israel Oil	10	10	—
—	James Bay	46	46	—
—	Jockey	6¼	6¼	—
49900	Jubilee	280	275	280
—	K Desmond	50	50	—
—	Kenting Av	5¼	5¼	—
—	Kiena	205	200	—
1600	Kodiac Pet	250	250	250
—	Kontiki	8½	8	—
—	Lab Accept	10¾	10¾	—
—	Labrador	40½	40½	—
—	Laduboro	40	40	—
—	Lait Leclerc	10¾	10¾	—
—	L Dufault	13¾	13¾	—
—	Lambt A	17	17	—
—	Lamontagne	19	18¾	—
—	Lithium	14	14	—
—	Lowney	26	26	—
—	Louanna G	17	17	—
—	Malartic H	22	22	—
1000	Massval	10	10	10
—	Matchewan	30	30	—
—	McIntyre	74	74	—
—	McKinney	29	28	—
—	Melchers	175	175	—
—	Melchers	18	18	—
—	Melchers Pr	5½	5½	—
5000	Merc Chip	12	12	12
—	Merrill	58	58	—
—	Mid-Chib	23	28	—
—	Miro Mines	36½	35	—
—	Midepsa	242	242	—
—	Mistango	24½	23½	—
—	Molyb	55	55	—
—	Monpre	9½	9½	—
—	Mt Costigan	20¼	20½	—
1200	Mt Pleast	101	100	101
—	MR Dairies	400	400	—
—	MR Rice	18½	18½	—
—	Mt W Iron	58	58	—
—	NAut Vend	120	115	—
—	Native Min	12	12	—
—	N Formag	7	6½	—
23600	N Imperial	260	250	255
—	Newsweb	20	18	—
2000	NW Amulet	6½	6½	6½
—	Nocana	9½	9½	—
—	NA Asbestos	7	7	—
—	NA Rare M	32	32	—
—	North Ex	170	170	—
1000	NW Canalas	13½	13½	13½
—	Opem Ex	14	14	—
—	Opemiska	850	850	—
—	PA Inv	450	430	—
—	Paton 7 pr	21	20	—
3000	Pat Silver	21	21	21
—	Paudash	12	12	—
—	Paul Serv	15½	15½	—
100	Peace Riv	450	450	450
—	Pembrk El	25½	25½	—
1000	Pennbec	14½	14½	14½
—	Peso S	139	139	—
—	Phoenix O	66	64	—
—	Pitt Gold	4½	4½	—
21000	Porcupine	37	36	36
—	PowC 2 pr	17	17	—
—	Provo G	294	294	—
—	Que Chib	18	18	—
—	Q Cobalt	140	140	—
—	Q Indust M	32	32	—
—	Que Smelt	24	24	—
—	Que PH-50	20¾	20¾	—
—	Que PH 31	20¾	20¾	—
—	Que PH 55	21	21	—
—	Red Crest	3½	3½	—
—	RA Pete B	75	75	—
—	Rusty L	41	41	—
—	Ruby Foo	410	400	—
—	Rub F Wts	28	28	—
—	St Lucie	15	14½	—
200	St-L Colum	290	285	290
—	StLD Ldg	85	75	—
—	Sangamo	8½	8½	—
—	Sapawe	32	30	—
200	Select F	450	450	450
—	Silver Reg	16½	16½	—
500	Silver Sum	18	18	18
—	Silver T	18	18	—
—	Sobeys A	19	19	—
—	Soca	32	31	—
—	Sogena	10½	10	—
—	Spercpa	350	300	—
—	Suptest Or	19¾	19¾	—
—	Tache	12	12	—
—	Talisman	76	76	—
—	Tazin	7½	7½	—
—	Texaco C p	91	91	—
—	Tib Expl	10	9	—
—	Tor Dom	9	9	—
—	Tooke	200	200	—
100	Tooke pr	260	260	200
—	Tor & LI	365	365	—
100	Trsterre	53	53	53
100	Tru-Wall	490	490	490
—	U Asbesto	290	290	290
—	U Corp B	12½	12½	—
500	Un Obalski	40	40	40
—	U Towns El	15¾	15¾	—
—	Val-Mar	5¼	5¼	—
—	Vanadium	140	130	—
1000	V Der Hr	170	170	170
—	Vanguard	6½	6½	—
—	Wabasso	17	17	—
—	Westeel	17¾	17¾	—
—	West Tin	54	52	—
1000	Westville	41	40	41
500	White Star	37½	37½	37½

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

3¾	sept	1965	99¾	100¼
4½	déc.	1966	99¾	100¼
2¾	15 juin	1968	95	95¾
3¼	juin	1976	85	85½
4¼	sept.	1972	95¼	96
5½	avril	1969	102½	103¼
5½	oct.	1975	103¼	104
4¼	sept.	1982	93	93½
CNR	5½ déc.	1971	102¼	103
CNR	4½ avril	1967	100	100¼
CNR	5¾ janv.	1965	107	108
CNR	4½ fév.	1981	87½	88¼
CNR	5 oct.	1987	98½	99¼
3	Perpétuels	1968	75	76

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Alta Mun F	5¾	1986	100	102
B C Elect	5½	1989	100¾	101¾
B C Elect	3½	1967	96	97
B C Elect	3¾	1969	94¾	95¾
B C Pow	5 sept	1982	95	96
B C Elect	3¾	1977	102	103
Manit	5¾ janv.	1984	103	104
N B	3½ sept.	1965	92¼	100
N S	5½ déc.	1986	98¾	97¾
Nfld	6 fév.	1981	103¼	104¼
Nova S	5¾ mars	1982	100¼	101¼
Nova S	3¼ juin	1965	99¼	100
Ont H	5¼ nov.	1983	98½	99½
Ont	3 avril	1965	99	99¼
Ont H	4 mai	1966	99¼	100
Ont	5¼ oct.	1984	98¾	99¼
Que	4¾ juin	1977	93	94
Que	5¾ juin	1965	95¾	96¾
Que	5½ juin	1980	98	99
Que	6 août	1982	103¼	104
Que	5¾ fév.	1981	101	102
Que	6 oct.	1972	102¾	103¾
Q Hyd	3½ mars	1975	85¼	86¼
Q Hyd	5½ nov	1985	98	99
Sask	5½ mars	1982	100	101

MUNICIPALITES

Montreal	3	1973	83¾	84¾
Montreal	5½	1981	97½	98½
Ottawa	3½ 2 juil	1980	100	101
Tor Met	5½	1982	100	101
Vancouver	6	1980	104	105

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi	4½	1966	107	109
Brazil Tr	4½	1971	83	90
Cdn Petrofina	4	1972	90	92
Cdn Utilities	5¾	1977	138	—
Inland Cemnt	4½	1976	89	—
Ini Nat Gas	5½	1977	99½	100
Loblaw	4¾	1976	106	—
Lob Lease Pro	5½	1973	99½	101
Pac Pete	5	1977	100	101
Shaw W&P	5½	1972	100	101
Shaw W&P	4¾	1976	93¼	94½
Shaw W&P	5½	1970	91¼	92¼
Simpson's	5½	1979	123	—
Simpson's	5	1976	188	—
TC Pipeline	5	1989	114	116
TC Pipeline	5	1988	140	—
Utd Town El	6¼	1981	110	—
WCoast	5½ x-c	1988	102	104

INDUSTRIES

Abit P&P	6¼	1977	103½	104¼
Algoma Stl	5c	1978	97½	98¼
Alum of Can.	4½	1975	94	95
BA Oil	5	1977	97½	98¼
CB Alum	5¾	1980	100	101
CIL	5¾	1977	100¼	101¼
C Breweries	5	1983	95½	96½
C Chemical	5¼	1977	99½	100¼
CPR	5	1983	94¾	95¾
Cr Foncier	5½	1974	98¼	99¼
D Stores	5½	1976	99¾	100¾
Dom Tar	5½	1978	97¼	98¼
Dom Textile	4	1966	98	99
Imperial Oil	3	1968	93	94
Ind Accept	5¾	1982	99	100
Loblaw Gr	6	1977	102	103
Reynolds Al	5¾	1978	100¼	101¼
Shell Oil	4¼	1976	92	93
Shell Oil	5¾	1977	101¼	102
St Law Corp	5	1978	94¾	95¾
Simpson's	4¾	1971	96¼	97¼
Steinbger's	5½	1972	99	100
Traders Fin	5¾	1974	98¾	99¾
Weston Geo	4¾	1971	96	97

SERVICES PUBLICS

Atg Can Tel	6	1963	101	—
Alta Gas Tk	5¾	1965	104¼	101½
Bell Tel	3¾	1979	84	85
Bell Tel	5½	1962	99½	101
Bell Tel	5¾	1984	102	103½
Bell Tel	6¼	1978	105	106½
Bow Pow	3¾	1966	83	84
Braz Tract.	4¾	1970	90	—
BC Tel	5¼	1968	100½	102
Calgary Pow	5¾	1963	100½	—
Can Indust	4	1977	99	100
C West NG	5¾	1982	100	101½
Cons Gas	5¾	1964	100¼	102
Cons Gas S		1978	95	—
Gt Lakes P	5¾	1977	100	—
Lakeland NG	6	1973	100	101½
Marit Elect	5¾	1983	100	102
Nfld L&P	5½	1978	97	—
N Gas Sys	4	1977	1	3
Northw Ut	5¾	1968	100½	102
North Tel	5¾	1963	100	—
Que Nat Gs	5¾	1985	96	98
Que Nat Gas	6	1988	100½	—
Que Tel	5¾	1963	99½	101
TC Pip Line	5.85	1987	100	102
Union Gas	5½	1977	99	101

IMMEUBLES

Brant Coach	6	1978	96	—
Eaton R	3¼	1968	97	98½
Eatons 5		1978	95½	97
Steinberg	6	1964	101	—
Loblaw	5½	1983	99	100½

dividendes

			Taux	Paiement	Ents.
Anglo-Cdn. Teleph.	("A")		$0.14	30-4	13-4
	id.		$0.20	1-6	24-5
Imperial Life Assurance		(V)	$0.03	tr.	17-6
Keiser Wheel Co.			$0.12½	tr.	10-5
Kerr Addison Mines			$0.10	tr.	28-5
Labrador Acceptance Corp.		("A")	(W)	$0.12½	tr.	1-5
Patino Mining Corp.			(X)	$0.12½		23-6	4-6
Hayes Steel Products				$0.15	tr.	31-3	21-5

(V)—Augmentation de 10 cents par action.
(W)—Augmentation de 2½ cents par action.
(X)—Augmentation de 2½ cents par action.

Gains minimes à l'ouverture

MONTREAL. (PC) — Les titres industriels manifestaient une tendance à la baisse malgré l'allure générale de hausse régnant à l'ouverture aux Bourses de Montréal. Les échanges s'effectuaient de façon modérée.

Les services ont fait des gains. CPR gagne ¼ à 65⅜. Les banques étaient en hausse. Banque de Montréal gagnant ⅛ à 65⅛.

Aux papeteries ,Price Bros a acquis ¼ à 42¾. Great Lakes ⅛ à 23¾, mais Consolidated reculait de ¼ à 45.

Les valeurs industrielles fléchissaient. Asbestos perdant ⅛ à 29⅜, Canada Cement ¼ à 58½. CIL a toutefois progressé de ⅛ à 23⅝.

Chez les métaux, International Nickel a gagné ⅛ à 95¼, tandis que Noranda reculait de ½ à 56¼. Falconbridge cotait 101.

Les fabricants de machinerie ont progressé, CAE gagnant ⅛ à 17⅜.

eLs autres secteurs étaient fermes.

Parmi les mines spéculatives, Jubilee Iron a acquis six cents à $2.79, et Dolsan quatre cents à 58 cents.

TORONTO, (PC) — Les pétroles et les industrielles étaient calmes aujourd'hui à l'ouverture à Toronto.

Les prix étaient en baisse. Banque de Montréal et Téléphone Bell ont baissé de ¼ de même que Seagrams. Consolidated Paper a baissé de ⅜.

Banff Oil a augmenté de 10 cents à $9.40 tandis que Canadian Homestead a perdu cinq cents à $1.45 et Triad, deux cents à $2.67.

Les métaux ont avancé. Falconbridge a augmenté de 1⅛, Lake Dufault de ¼, Denison de ⅜ et Rio Algom de ½.

Les aurifères étaient calmes.

* * *

New York — Wall Street débute assez activement et continue d'enrégistrer des progrès.

Les pétroles internationaux poursuivent leur reprise mais les avances sant étroites. Texaco fléchit un peu à la suite de prises de bénéfices.

Les aciers sant à peine inchangés face aux menaces de grève qui continuent de planer.

Chrysler marque un gain minime et n'est pas tellement actif. Texas Gulf continue de regagner du terrain et marque une hausse d'environ 1 1-2.

cote des grains

Marché à terme : 22/4/65

**WINNIPEG

la vie féminine

photo LA PRESSE

Oeuvre de nos artisans

Le lancement du mobilier de style québécois a eu lieu hier. L'exposition est ouverte au public jusqu'au 2 mai, à la Centrale d'artisanat. Les deux principaux créateurs du style Claude Olivier (extrême droite) et Gilles Gagnon expliquent la fabrication d'une chaise à MM. Paul Bouvrette (debout) et Jean-Paul Létourneau, respectivement directeur général et secrétaire de la Centrale d'artisanat.

A la faculté de nursing : nouvelles spècialisations et centre de recherche

Pour obvier à la crise d'identification et à la pénurie que traverse la profession d'infirmière

Dès septembre prochain la faculté de nursing de l'Université de Montréal donnera des cours conduisant à la maîtrise en administration du nursing à l'hôpital et pourra offrir à partir de l'année prochaine une ou deux nouvelles spécialisations. C'est ce qu'a annoncé Mlle Alice Girard, doyenne de la faculté de nursing, au cours du déjeuner annuel de la Société professionnelle des diplômés en administration hospitalière, qui avait lieu hier à l'hôtel Reine Elizabeth.

"C'est ainsi que nous serons en mesure dans quelques années," ajouta-t-elle, "de préparer pour les instituts et les hôpitaux des infirmières qualifiées au niveau de la maîtrise avec options cliniques de médecine, chirurgie, obstétrique et pédiatrie, psychiatrie, de même que des spécialistes en administration du nursing en hygiène publique."

"Nous concevons également le rôle de la faculté comme un centre de recherches en nursing, car les besoins sont de plus en plus urgents," a poursuivi Mlle Girard. Cette dernière rappelle que la faculté a établi un cours d'extension pour l'administration d'une unité de nursing, sous les auspices de l'Association des Infirmières canadiennes, de l'Association des Hôpitaux du Canada et de la Fondation Kellogg.

Chez les infirmières : crise d'identification

"La profession d'infirmière passe actuellement par une crise d'identification," a déclaré la conférencière. "La profession, dit-elle, subit le contrecoup des pressions de la société et se libère trop brusquement et trop facilement de ses principes. Elle est confuse, hésitante et cherche sa voie."

Mlle Girard a révélé que d'après une enquête faite à travers le Canada pour la Commission Hall, il appert que 50 pour cent des jeunes filles considèrent la carrière de nursing à une époque quelconque de leur adolescence, mais que 21 pour cent seulement embrassent cette profession. La même enquête révèle qu'un tiers seulement des jeunes filles qui formulent l'intention de devenir infirmières avant l'âge de 13 ans poursuivent plus tard leur but.

La doyenne de la faculté de nursing s'inquiète de la concurrence formidable qui s'annonce à l'avenir, étant donné les recommandations de la Commission Parent. En effet, une formation de base identique et plus poussée, de même que la possibilité de changer d'orientation en cours de route, grâce au reclycage, permettra aux jeunes filles de choisir parmi un plus grand nombre de professions.

Mlle Alice Girard

D'autre part, il faut tenir compte, dit-elle, des plaintes les plus fréquentes à l'égard de la profession qui, selon le professeur Everett Hughes, se traduisent par les mots : pénurie d'infirmières, encombrement des hôpitaux et pression du travail.

La conférencière se demande jusqu'où peut aller cet état de choses. Avons-nous atteint le point de saturation, questionne-t-elle ? Théoriquement oui, dit-elle, mais nous allons peut-être vers un point de super-saturation parce que toutes les mesures sociales visant la santé n'ont pas encore été prises.

L'avenir du nursing en fonction du rapport Parent

Mlle Girard affirme : "Je vois dans l'avenir du nursing un grand essor vers les soins organisés à domicile, car de nombreux malades hospitalisés n'ont besoin que de soins de convalescence."

Pour les infirmières, la doyenne de la faculté de nursing préconise le principe qui cherche à orienter l'infirmière dès sa formation vers le genre de service qui lui convient, visant ainsi à créer plus de contentement et de stabilité dans la profession.

La conférencière rappelle que la Commission Parent entrevoit la formation de l'infirmière à deux niveaux : l'institut, établissement de caractère polyvalent, offrant des enseignements technologiques et professionnels normalement terminaux et des enseignements pré-universitaires précédant l'entrée dans les facultés qui donnent elles aussi, une préparation professionnelle mais plus tardive.

"Logiquement parlant," explique Mlle Girard, "si la faculté de nursing n'avait pas été créée il aurait fallu se hâter de le faire." Une des recommandations de la Commission Parent ne veut-elle pas que tous les enseignants des instituts possèdent le diplôme d'études supérieures ou maîtrise ? Or l'endroit normal pour les programmes de maîtrise pour des infirmières, observe-t-elle, c'est la faculté de nursing.

Le meuble de style québécois est né

Fait au Québec. Bois du Québec. Artisans du Québec. Le meuble typiquement québécois est né. Il a été solennellement baptisé hier, à la Centrale d'artisanat, au 1450, rue St-Denis, en présence de nombreux invités déjà sympathiques à cette initiative de jeunes artisans qui travaillent depuis cinq ans à créer "notre" mobilier. Il reste aux Québécois de l'accepter . . . ou de le rejeter.

Le lancement s'est fait sous la présidence d'honneur du ministère des Affaires culturelles. Le ministre Pierre Laporte étant absent, c'est M. Jean-Paul Létourneau, secrétaire général de la Centrale d'artisanat qui a présenté et loué les deux principaux responsables des "meubles de style québécois", Gilles Gagnon, dessinateur, conseiller technique, et Claude Olivier, directeur.

L'exposition est ouverte au grand public jusqu'au 2 mai, de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, et le vendredi soir, jusqu'à 9 heures.

L'ancien et le moderne

Ce meuble est-il moderne ou ancien?

On nous dit qu'il s'inspire de l'ancien meuble du Canada français. Fabriqué en pin massif, il n'y a aucun clou ni vis, les ferrures sont forgées à la main, il a une finition à l'huile et il est poli à la main.

Trois pièces complètes forment l'exposition : la salle à manger, le boudoir et la chambre à coucher. On a ajouté aussi des meubles épars : tables basses, table de cuisine rectangulaire qui devient ronde par un jeu de rallonges; et des objets décoratifs : lustres et chandeliers en fer forgé, napperons et draperies tissés.

Les artisans ont pris un risque. Ils ont misé sur l'engouement de certaines gens pour les "vieux" meubles. Ils en font des neufs en respectant le caractère vieillot du mobilier des Anciens Canadiens et aussi ses qualités, confort, simplicité.

Le public marchera-t-il? Dans une salle d'exposition, il est bien difficile d'avoir le "coup de foudre". Il y manque de la chaleur, de l'animation, de la vie. Avec de l'imagination et un don d'évocation, on peut tomber amoureux de ces meubles.

La dernière étape à franchir, c'est de consulter la liste de prix que les créateurs ont l'heureuse idée d'offrir aux visiteurs.

sur votre bloc notes

Partie de cartes

La partie de cartes annuelle du groupe scout et guide Notre-Dame de Grâce a lieu ce soir, 23 avril, à 8 heures, au Manoir situé au 5319 avenue N.-D. de Grâce. Les billets sont en vente à la porte.

A.V.M.

L'assemblée mensuelle de l'Association des Veuves de Montréal Inc. aura lieu le dimanche 25 avril prochain, chez les religieuses du Bon-Conseil, au 71 est, rue Dorchester, à midi.

La nourriture à l'âge atomique: avantages et dangers de la radiation

Dans le cadre du septième congrès de la corporation des diététistes du Québec qui se tient actuellement à l'hôtel Reine-Elisabeth, le professeur Joseph Sternberg de la faculté de médecins de l'Université de Montréal, prononçait hier une conférence sur les problèmes que pose la "nourriture à l'âge atomique".

Etudiant principalement les avantages et les dangers que présente la radiation le professeur Sternberg admettait que celle-ci "peut permettre à l'homme de se nourrir avec des aliments meilleurs et plus variés, soit en trouvant de nouvelles sources alimentaires, soit en prolongeant la vie des sources actuelles". Il voyait cependant un certain danger dans cette pratique car en "jouant trop avec la radioactivité on risque de contaminer le monde entier". Les déchets radioactifs peuvent avoir des effets catastrophiques sur les générations futures. Cependant "les scientistes travaillent à éviter que des tragédies semblables à celles de Hiroshima ne se reproduisent pas".

Rappelant qu'avec "l'amélioration de la médecine et de l'hygiène, la population du monde augmente à une vitesse effroyable", le monde sera bientôt saturé (ceci se produira lorsque des trois milliards d'individus que nous sommes actuellement nous serons passés au nombre de 6 milliards, avec une augmentation de 1.7% par année) et qu'il faudra nourrir cette population, le professeur Sternberg envisageait plusieurs solutions possibles.

L'énergie nucléaire semble être à l'heure actuelle la meilleure source de puissance au service de l'homme. Grâce à elle, des terres arides de l'Inde et d'Israël pourraient être irriguées ; des régions arctiques pourraient être réchauffées, augmentant ainsi la superficie de terres cultivables.

D'une autre façon la radioactivité peut modifier certains produits comme le blé ou le riz pour donner des variétés qui résistent à la sécheresse, ou donner un plus grand rendement.

L'utilisation de radiations peut également remplacer la congélation et permettre de conserver certains aliments sans les dénaturer. Ces procédés pourraient avoir une application considérable au Japon en particulier.

Cependant tous les efforts que l'on pourra faire dans ce domaine ne seront efficaces que si "l'homme de l'avenir à une conscience plus grande de son appartenance à une grande famille" et qu'il n'a pas droit de se désintéresser de son prochain. Cette conscience se reflète d'ailleurs déjà dans la formation de nombreux organismes humanitaires : OMS ; OAA ; UNICEF.

Les femmes et la loi du jury

SAULT STE-MARIE. (PC) — Les associations des femmes d'affaires de la province de l'Ontario se réuniront dans cette ville pour un Congrès de trois jours à partir du 30 avril prochain. Environ 800 femmes des 81 groupes professionnels assisteront à ces journées.

L'Association fait campagne depuis un certain temps afin de faire modifier la loi qui permet aux femmes de refuser de faire partie d'un jury sans motif.

Les déléguées ont l'intention de demander au gouvernement de la province de mettre sur pied des cours d'aide domestique. L'Association entend réclamer le salaire égal à travail égal pour les femmes. Elle poursuivra ses efforts pour qu'une loi soit adoptée dans ce sens.

Le bénévolat dans les hôpitaux

Débat comique sur un sujet sérieux

Les participants au septième congrès de l'Association des hôpitaux du Québec, qui se tient présentement à l'hôtel Reine Elizabeth, se sont payé une pinte de rires, hier après-midi. Laissant de côté les questions sérieuses de la profession médicale, les bénévoles sont allées entendre un débat poursuivi par quatre panelistes décidés à ne pas se prendre au sérieux.

"Les bénévoles sont-ils indispensables au bon fonctionnement de l'hôpital moderne ?" Telle est la question débattue au cours de cette séance organisée par l'Association des directrices de services bénévoles hospitaliers du Québec.

Président de l'assemblée, le docteur Gustave Gingras, directeur général de l'Institut de réhabilitation de Montréal, présenta les panelistes : les défenseurs des bénévoles étaient le révérend père Emmett M. Johns, aumônier catholique du "Verdun Protestant Hospital", et M. John H. Poupart, directeur du personnel de l'hôpital St-Mary's.

De l'autre côté, M. Tom Cherington, annonceur à CKGM, et M. John Lynch-Staunton, conseiller municipal, défendaient le point de vue négatif du sujet.

Entre deux farces, M. Poupart réussit à garder son sérieux pour définir quelque peu le rôle des bénévoles : "A cause de la complexité des hôpitaux modernes, le rôle des bénévoles est largement justifié, a-t-il déclaré. Entre autres tâches, elles peuvent analyser les besoins actuels des hôpitaux, établir des contacts efficaces avec la communauté et donner aux patients une chaleur dont ils ont besoin.

Appuyant M. Poupart, le père Emmett Johns ajouta que le rôle des bénévoles est particulièrement précieux dans un hôpital pour malades mentaux : "Les médecins et les infirmières sont les premiers à admettre qu'on ne peut tout faire ; nous sommes très conscients de leur importance. Les patients seraient les premiers privés si les bénévoles n'existaient pas".

Emmitouflant leurs critiques de remarques drôles, spirituelles, MM. Cherington et Lynch-Staunton réussirent davantage à faire rire l'auditoire qu'à le convaincre de leur théorie.

Mlle Barbara Whitley, expresidente de l'Association des Dames auxiliaires du Montreal General Hospital, agissait comme arbitre.

Suivez vos caprices: changez de fourrure une fois par année

Les styles évoluent, les goûts se modifient. Une fourrure qui rencontre aujourd'hui la faveur populaire sera peut-être complètement négligée demain.

Sous ce rapport, il existe une analogie certaine entre les fourrures et les automobiles. Les voitures, elles aussi, se démodent et sont soumises aux caprices des dessinateurs et des consommateurs.

Dans le cas des automobiles, plusieurs entreprises et un grand nombre d'individus ont recours à la location annuelle afin d'éviter le "gel" d'une grosse somme d'argent rapidement dépréciée. Pourquoi, alors, ne serait-il pas possible d'agir de la même façon pour les fourrures ?

Il suffisait d'y penser. Ce sont les "Pelleteries du Québec" qui, les premiers, ont pris l'initiative de mettre au point un service de location de fourrures sur une base annuelle.

On sait ce qu'il en coûte aujourd'hui, pour avoir de belles fourrures. Quelle que soit la situation financière de la cliente, il pourrait s'avérer très avantageux pour elle de louer ses fourrures au lieu de consacrer à leur achat de l'argent qui pourrait être utilisé beaucoup plus profitablement ailleurs.

De plus, la location évite à la cliente d'encourir les frais d'entreposage, de nettoyage, d'entretien et de réparations normales. Tenant compte de tous ces facteurs, la location d'un vêtement pendant cinq ans coûte moins cher que son achat.

Les vêtements de fourrure que la compagnie offre peuvent être choisis dans une collection de modèles prêts à porter ou confectionnés sur mesures, selon les exigences de la cliente.

Pour donner à la lectrice une idée plus précise des différents tarifs de location, disons qu'un vison sauvage noir lui coûtera $90 par mois.

Un manteau long, en ocelot, coûtera $100 par mois. Si vos goûts sont plus modestes, vous opterez pour un manteau en lakoda, à $33 par mois.

De toutes manières, l'entreprise offre des modèles et des vêtements variés, allant du manteau au tailleur de fourrure.

Pied-de-coq géant

Ce modèle coupé dans le style caban prolongé longueur de ville est marron et blanc. Le béret gavroche est très féminin. C'est la tenue idéale pour les courses en ville.

ENTREPOSAGE et RÉPARATIONS de fourrures

Confiez l'ENTREPOSAGE de vos fourrures à DES SPECIALISTES

LA. 1-2126

Laberge, Chevalier FOURRURES

1475 AMHERST · LA.1-2126

Christie's

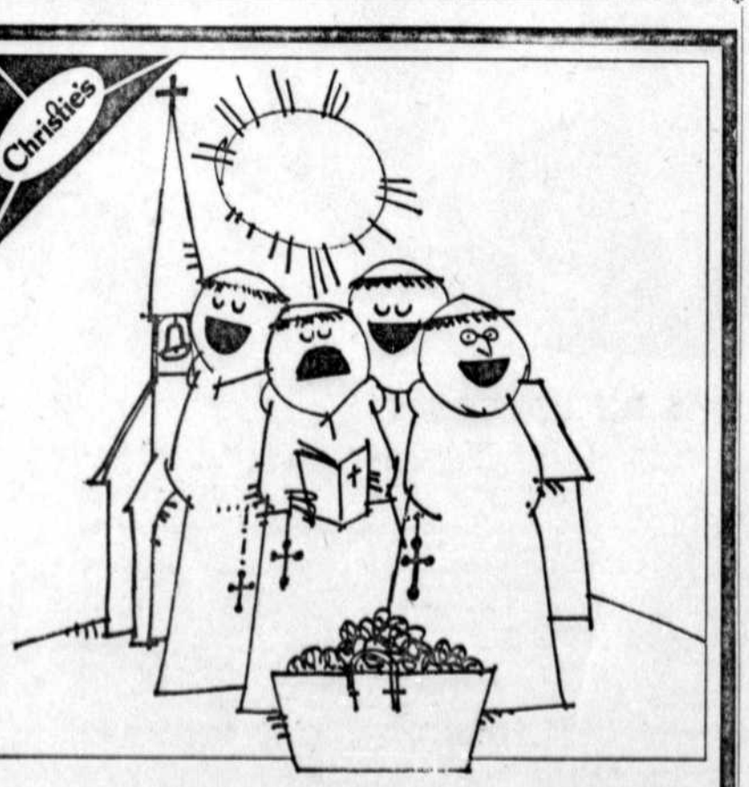

Frère Jacques, Frère Jacques
As-tu faim? As-tu faim?
Voici des Pretzels, voici des Pretzels
Ça s'croqu' bien . . . Ça s'croqu' bien!

Pour vous régaler—savourez les Pretzels "Veri-Thin" très croustillants, de Christie. Choisissez les bâtonnets ou les tortillons, dans la boîte portant le triangle rouge dans le coin.

OGILVY'S

SPECTACLE DE MARIONNETTES

Demain, dernier jour

3 spectacles à 11 a.m., Midi, 2 p.m.

"LE CIRQUE"

présenté par Micheline Legendre

Le spectacle dure ½ heure

Billet : .25¢

OGILVY AU TROISIEME

OGILVY

CHARLES TONNEAU

maître sommelier montréalais

vous dévoile l'art de servir les

VINS

Que vous preniez du vin comme rafraîchissement ou que vous le serviez pour vos repas et vos réceptions, chaque occasion demande un vin du *type* approprié, dont le choix est le fruit de siècles d'expérience. Pendant le repas, par exemple:

Avec les viandes rouges, les rôtis, la venaison — Prenez un vin rouge robuste et corsé; chambrez-le à une température de 60°F-65°F. Servez-le dans de grands verres en forme de tulipe. Si possible, débouchez-le une ou deux heures à l'avance, pour le laisser "respirer".

Avec le poisson, les huîtres, le homard Prenez un vin blanc sec. Servez-le très frais (45°F-53°F) dans un verre moyen en forme de tulipe. Ne remplir qu'aux deux-tiers: le bouquet en sera plus capiteux.

Le cru que vous choisirez pour chaque *type* de vin dépendra de vos goûts personnels. J'aimerais vous suggérer deux vins qui proviennent des clos ensoleillés de l'Afrique du Sud: le **Paarl Roodeberg**, un rouge généreux, digne des meilleurs bourgognes, et le **Paarl Riesling**, un blanc sec qui ressemble aux bons vins d'Alsace. Ayant personnellement visité les vignobles d'Afrique du Sud, je connais bien ces vins. Tous deux sont excellents; tous deux portent le nom de Paarl.

Pour un arôme mémorable à un prix modique, choisissez Paarl.

PAARL

CAHIER No 4 / PAGES 41-52 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / COMIQUES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 23 AVRIL 1965 — 81e ANNEE— No 93

Vedettes de l'actualité

"Traitre" à la cause arabe

Les journaux de Damas, de Beirut et du Caire, ont violemment pris à parti le président de la Tunisie, M. Habib Bourguiba, pour avoir proposé la reconnaissance de l'Etat d'Israël par les pays arabes et l'acceptation de ses frontières telles que définies par les Nations unies. Un journal libanais a qualifié ces propositions de "haute trahison" et a ajouté qu'un homme qui est mis à mort pour avoir vendu des secrets militaires mériterait un sort meilleur que l'homme qui trahit la cause d'une nation et d'un peuple.

téléphoto UPI

La reine des azalées

Luci Johnson, la fille du président des Etats-Unis, danse ici avec un galant Canadien, l'officier David Harries du Collège royal militaire. C'était lors d'une réception en son honneur, réception à l'issue de laquelle la belle Luci a été couronnée reine du 12ème festival international des azalées, à Norfolk, en Virginie.

Pas de conférence

Le prince Norodom Sihanouk, chef de l'Etat cambodgien, a annoncé qu'il refusera d'assister à toute conférence sur le Cambodge, si cette conférence ne servait que de prétexte à des discussions sur le Vietnam.

M. Martin ira à Chypre

Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Paul Martin, se rendra visiter le contingent canadien à Chypre les 4 et 5 mai prochains. Il en profitera également pour rencontrer le président Makarios, le vice-président Kuchuk et le représentant particulier du secrétaire général de l'ONU.

téléphoto PA

Nouveau succès des Noirs

Le Conseil des évêques méthodistes, composé de 95 membres, vient de se donner, pour la première fois, un Noir comme président. Il s'agit de Mgr Prince A. Taylor, de Princeton, au New Jersey, qui succède à Mgr Lloyd C. Wicke, de New York. L'élection a eu lieu à Houston, au Texas.

200 avions larguent 300 tonnes de bombes sur le Nord-Vietnam

SAIGON. (PA, Reuter, UPI, AFP) — Environ 200 avions américains ont largué aujourd'hui 300 tonnes de bombes sur le Nord-Vietnam au cours de quatre raids qui constituaient l'opération la plus destructrice menée jusqu'à maintenant contre les voies de ravitaillement nord-vietnamiennes.

Sept ponts ont été détruits de même qu'un bateau-passeur.

De plus, des avions sud-vietnamiens ont attaqué un camp militaire et un bac.

En plus des bombes et des roquettes, les avions ont utilisé à profusion des missiles téléguidés air-sol "Bullpup".

Les ponts détruits sont ceux de Phuoc Thien, 120 milles au sud de Hanoï; de Ly Nhan, 110 milles au sud de Hanoï; deux ponts à Pho Son, 150 milles au sud de Hanoï; Som Phuong, juste au nord du 17e parallèle, et Xom Gia, 150 milles au sud de Hanoï.

Plusieurs des ponts détruits enjambaient de larges rivières.

Tous les avions sont rentrés à leurs bases. Les pilotes ont signalé que le tir ennemi fut généralement léger et qu'aucun avion ennemi ne fut aperçu.

Les avions de la marine venaient des porte-avions "Midway" et "Hancock".

Accrochages autour de Danang

Sur terre, des bandes de maraudeurs vietcong ont été très actives dans la région de Danang. L'une de ces bandes a fait sauter un train à sept milles de la base américaine et une autre a ouvert le feu sur une station de radio du gouvernement à cinq milles de la base.

Quatre Américains ont été tués dans deux accrochages avec les insurgés. Trois ont perdu la vie alors qu'ils inspectaient une plage en vue de débarquements par d'autres troupes américaines. Un officier américain a été tué et deux soldats gravement blessés dans un engagement avec les vietcong, 150 milles au sud-ouest de Saigon. De plus, un pilote américain a perdu la vie lorsque son appareil s'est écrasé hier soir à Phu Cat, 270 milles au nord-est de Saigon.

Une patrouille de "marines" a fait une sortie de reconnaissance autour de la base de Danang, quelques heures seulement après qu'un détachement vietcong se fut approché à moins de trois milles de la base. Un soldat a été accidentellement blessé au dos par un compagnon.

Des contacts officieux

On apprend cependant que le Sud-Vietnam a accepté de participer à une conférence internationale sur la neutralité du Cambodge. Cette conférence pourrait donner lieu à des contacts officieux relatifs à la guerre du Vietnam. Même si les autorités de Saigon ont précisé que leur participation se limiterait au problème cambodgien, on croit savoir que la délégation sud-vietnamienne serait autorisée à discuter non officiellement du règlement de la guerre.

Jusqu'à maintenant, Saigon avait déclaré qu'une telle conférence était inutile.

Aiken réclame la fin des bombardements

WASHINGTON. (PA) — Le sénateur George D. Aiken, républicain du Vermont, a réclamé aujourd'hui la cessation des bombardements américains au Nord-Vietnam, parce que selon lui l'alternative à la négociation est l'annihilation du nord et du sud.

Il a ainsi approuvé la proposition formulée récemment par le sénateur William Fulbright, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères, suggérant une "pause" dans les bombardements afin de permettre des négociations.

"Je n'ai jamais approuvé les bombardements ni l'escalade de la guerre," a dit M. Aiken dans une entrevue. "Il est très évident que les bombardements continuels et presque au hasard n'induiront pas les Nord-Vietnamiens à négocier."

De son côté, le sénateur Fulbright a déclaré à Little Rock que son courrier témoigne d'un large appui à sa proposition. Il s'est dit pessimiste quant aux résultats de la crise vietnamienne si on ne tente pas de négocier.

Le sénateur de l'Arkansas a de nouveau préconisé la coexistence pacifique entre l'Est et l'Ouest, "nécessité suprême de notre époque".

téléphoto PA

"Pas de contrat, pas de travail!"

C'est ainsi que M. David McDonald, président du Syndicat des métallurgistes, a résumé son attitude vis-à-vis des aciéries qui menacent d'être frappées par la grève, aux Etats-Unis, le 1er mai, à moins qu'une entente intervienne d'ici là. Au centre de la photo, M. David Feller, avocat du syndicat, et, à l'extrême-gauche, M. I. W. Abel, secrétaire-trésorier.

Grève probable de l'acier aux USA le 1er mai

PITTSBURGH (PC) — Le Syndicat international des métallurgistes a clairement indiqué qu'il déclenchera une grève le 1er mai pour obtenir une hausse de salaire de 18 cents l'heure dans leur prochaine convention collective de travail.

A l'issue d'une réunion du comité exécutif du syndicat, le directeur M. Paul Hilbert a déclaré : "Pas de contrat, pas de travail".

Le comité syndical des salaires devait se réunir hier pour approuver définitivement la date de la grève. Les compagnies et le syndicat des ouvriers de la sidérurgie, qui négocient depuis quatre mois à Pittsburgh un nouveau contrat triennal pour l'industrie, paraissent plus que jamais dans l'impasse.

Toutefois, M. William E. Simkin, médiateur fédéral en chef, a déclaré hier soir qu'il croyait que la grève pouvait encore être évitée. Il a convoqué pour aujourd'hui les négociateurs syndicaux et les représentants patronaux qu'il rencontrera séparément.

M. Simkin a dit qu'il croyait possible l'extension du présent contrat mais que pour le moment, le gouvernement américain n'avait pas l'intention d'invoquer la loi Taft-Hartley pour éviter l'arrêt de travail.

Tout espoir d'un règlement à l'amiable n'est pas écarté. Il est fréquent aux Etats-Unis que patrons et ouvriers raidissent jusqu'au bout leurs positions avant de parvenir "in extremis" à un accord de compromis. C'est ce qui est arrivé l'automne dernier dans l'industrie automobile où les nouveaux contrats collectifs n'ont pu être signés qu'après l'arrêt de travail.

Mais cette fois l'éloignement des positions demeure tel que les observateurs considèrent que les risques d'une grève générale de l'énorme industrie sidérurgique, épine dorsale de l'économie américaine, sont très réels.

425,000 travailleurs

Ce sont les salaires et les avantages sociaux des 425,000 travailleurs de l'acier pour les trois années à venir qui sont en jeu.

Le Syndicat unifié de la sidérurgie (AFL-CIO) a présenté une longue liste de revendications sur les salaires, les indemnités et les avantages sociaux qui équivaut à un accroissement de 18 cents du coût de l'heure de travail, actuellement de $4.40. Cela représenterait une augmentation de plus de quatre pour cent.

A titre de comparaison, l'augmentation du coût de production dans l'industrie automobile, après les règlements de l'an dernier, s'est située autour de 5 pour cent, ce que beaucoup d'économistes américains ont considéré comme inflationniste.

Les compagnies sidérurgiques estiment naturellement que les prétentions du syndicat sont exorbitantes. Elles ne sont disposées à consentir qu'une augmentation de l'ordre de deux pour cent et peut-être de 2.5 pour cent.

La concurrence commerciale

Outre la menace d'inflation, leur principal argument est le danger dans lequel se trouve l'industrie sidérurgique américaine si elle ne maintient pas sa puissance de compétition par rapport à ses rivales étrangères. Les Etats-Unis, qui exportaient en 1955 3,300,000 tonnes d'acier de plus qu'ils en importaient, ont connu l'an dernier un déficit de 3 millions de tonnes qui pourrait être de 5 millions de tonnes cette année.

Que fera le président Johnson ?

Une grève de l'industrie sidérurgique constitue la seule menace sérieuse qui pèse sur la poursuite de l'expansion économique sans précédent que les Etats-Unis connaissent actuellement. L'administration Johnson fait donc tout son possible pour l'éviter. Mais les interventions de la "commission fédérale de médiation" entre travailleurs et patrons n'ont jusqu'ici donné aucun résultat.

Que peut, en dernier ressort, faire le président Johnson ?

1. Il peut essayer de renouveler son exploit de l'an dernier dans la grève des chemins de fer, c'est-à-dire enfermer les négociateurs à la Maison Blanche jusqu'à ce qu'ils se mettent d'accord. C'est une méthode de "style Johnson" qui est politiquement très dangereuse si elle ne réussit pas.

2. Faire jouer la loi Taft-Hartley en faisant interdire la grève en justice, mais cela ne résout le problème que pour 80 jours.

Il reste une petite chance que le président n'ait pas à intervenir : c'est que le syndicat et les compagnies s'entendent d'ici la semaine prochaine sur un contrat minimum provisoire valable, par exemple, pour six mois, pendant lesquels les négociations pour un nouveau contrat de trois ans pourraient se poursuivre sans grève.

Paris ne participe pas aux manoeuvres de l'OTASE

PARIS. (PA, AFP) — Aucun bâtiment de la marine française ne participera aux manoeuvres navales de l'OTASE (Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est) qui doivent se dérouler du 1er au 24 mai en mer de Chine, apprend-on aujourd'hui dans les milieux autorisés français.

Le quartier général de l'OTASE à Bangkok avait annoncé, il y a deux jours, que les forces françaises participeraient à ces manoeuvres. L'OTASE avait fait savoir que seul le Pakistan, parmi les pays membres de l'organisation, ne participerait pas aux manoeuvres.

La décision de la France de boycotter les manoeuvres survient trois jours après l'annonce que le chef du Quai d'Orsay, M. Couve de Murville, n'assisterait pas à la conférence annuelle des ministres des Affaires étrangères de l'OTASE qui aura lieu le mois prochain à Londres. La France sera représentée aux travaux de la conférence par un observateur.

A Moscou, la "Pravda", organe du parti communiste soviétique, commente aujourd'hui la décision du général de Gaulle de ne se faire représenter que par un observateur en ces termes : "La volonté de la France de se désolidariser de la politique américaine au Vietnam, formulée d'une façon aussi nette, atteste que le défi lancé par les Etats-Unis à tous les peuples pacifiques et la politique du bord de l'abime provoquent un vide moral et politique de plus en plus grand autour des Etats-Unis".

Les USA rejettent une accusation des Russes

MOSCOU. (UPI)—Les Etats-Unis ont remis aujourd'hui au gouvernement soviétique une note diplomatique dans laquelle ils rejettent l'accusation qu'une ceinture de mines atomiques serait établie près de la frontière ouest-allemande.

"Il n'a jamais été question d'installer, en temps de paix, une ceinture de mines nucléaires en Allemagne ou le long de la frontière avec la Tchécoslovaquie," affirme la note américaine. Le document qualifie de "totalement fausses" et "sans fondement" les allégations à cet effet contenues dans une note soviétique en date du 18 janvier.

Il y a 20 ans, Américains et Russes faisaient leur jonction sur l'Elbe

PARIS. (AFP) — Le 25 avril 1945, une patrouille américaine atteignait les bords de l'Elbe, au village de Torgau, à une soixantaine de milles de Berlin. Sur la rive opposée se trouvait une autre patrouille militaire. Une chose frappa immédiatement les soldats américains. Les hommes qu'ils observaient par delà le fleuve portaient sur leurs uniformes des médailles qui scintillaient au soleil. Les Allemands ne portaient jamais leurs décorations sur le champ de bataille. La patrouille, commandée par le lieutenant Robertson, venait d'apercevoir les premiers éléments de l'armée soviétique. Immédiatement, les "G.I." tournèrent vers le ciel le canon de leurs armes et tirèrent une slave. Puis, avec leurs mains en porte-voix, ils crièrent à l'intention des soldats soviétiques : "Amerikanski". De part et d'autre, on se hâta de mettre une barque à l'eau et luttant contre le courant violent, les deux embarcations entreprirent la traversée. Au milieu du fleuve, ce fut bientôt la rencontre et l'accolade historique. L'Allemagne nazie était coupée en deux. Quinze jours plus tard, elle capitulait.

Cela se passait, il y a vingt ans. Des cérémonies commémoratives, auxquelles participeront des anciens combattants des armées alliées vont marquer cet anniversaire.

Autour du monument élevé à Torgau, des représentants des deux patrouilles historiques vont se retrouver et, comme il y a vingt ans, échanger une chaleureuse poignée de main au milieu du fleuve, sur le lieu de leur première rencontre. La délégation américaine, qui a quitté Washington lundi matin après s'être inclinée devant la tombe du Soldat inconnu américain, est arrivée hier à Paris, après une escale à Londres.

La municipalité de Torgau a invité, non seulement des anciens combattants soviétiques et américains, mais également des représentants des différentes armées alliées.

Ypres rend un hommage fervent aux Canadiens tombés en 1915

YPRES. (PC) — De grandes cérémonies ont marqué, hier, à Ypres, en Belgique, le 50e anniversaire de la première attaque aux gaz de la guerre de 14-18 dont furent victimes les troupes canadiennes.

Le ministre associé de la Défense, M. Léo Cadieux, a présidé la réunion tenue au pied du monument de St-Julien élevé à la mémoire des 2,000 membres de la 1ère division canadienne qui sont tombés lors de la seconde bataille d'Ypres, commencée le 22 avril 1915 par l'utilisation des gaz.

M. Cadieux a fait remarquer que les Canadiens qui ont eu à subir le gros de l'attaque allemande venaient tout juste d'arriver en première ligne et qu'ils avaient été envoyés dans un secteur dont la réputation était d'être calme.

Les 18,000 membres de la 1ère division canadienne ont résisté pendant trois jours aux assauts des Allemands qui tentaient désespérément une trouée des lignes alliées dans les Flandres où 300,000 soldats du Commonwealth périrent durant les quatre années de guerre des tranchées.

Un temps maussade

Un détachement de 100 hommes du régiment d'infanterie légère Princess Patricia a participé aux cérémonies qui ont débuté devant l'hôtel de ville d'Ypres où le drapeau canadien a été hissé à côté des pavillons français et belge.

On déposa ensuite des gerbes de fleurs à la porte de Menin où sont inscrits les noms de 7,000 soldats canadiens et de 47,000 autres militaires dont les cadavres ne furent jamais trouvés.

Parmi les personnes présentes, il y avait M. Fred O'Brecht, président de la Légion canadienne, et M. Paul Pelletier, sous-ministre des Affaires des anciens combattants.

La sonnerie aux morts a été donnée par la fanfare d'Ypres qui le fait, chaque soir, en témoignage de gratitude pour le vaillant combat livré par les soldats alliés lors de la première guerre mondiale.

Un haut fonctionnaire américain démissionne à la suite de l'affaire de la "Texas Gulf"

WASHINGTON. (UPI-PA) — Le secrétaire adjoint au Commerce, M. Herbert W. Klotz, a remis sa démission hier, à la suite d'une plainte le liant à un scandale d'achat d'actions d'une compagnie canadienne de cuivre.

Allemand d'origine, M. Klotz, qui est âgé de 48 ans, n'a toutefois pas été accusé de quoi que ce soit. Mais le secrétaire au Commerce, M. John T. Connor, a dit que M. Klotz avait remis sa démission que le président Johnson avait acceptée.

Plus tôt, cette semaine, M. Klotz avait admis avoir acheté 2,000 actions de la "Texas Gulf Sulphur Co." après que cette compagnie eut découvert un riche gisement de cuivre près de Timmins, en Ontario, mais avant que l'annonce de cette découverte fût rendue publique.

L'ancien secrétaire adjoint a dit qu'il avait acheté ses actions à la suite d'un "tuyau" qu'il avait reçu selon lequel "Texas Sulphur" était un bon placement, et qu'il ne savait pas à ce moment-là qu'un riche gisement venait d'être mis à jour.

Jusqu'à maintenant, la "Securities & Exchange Commission" a accusé 13 dirigeants et employés de la compagnie d'avoir gardé secrète la découverte de Timmins durant cinq mois (de l'automne 1963 au printemps 1964) pendant lesquels ils ont acheté 45,000 actions de la "Texas Sulphur". Trois des accusés, a révélé la commission, ont donné le "tuyau" à 10 autres personnes et à une banque de New York qui ont acheté plus de 26,000 actions.

Au moment de l'achat, une action de la "Texas Sulphur" valait entre $17 et $34. Une fois rendue publique la découverte de Timmins, les actions passaient du jour en lendemain à $37 chacune.

Depuis ce temps, elles n'ont cessé de grimper et, aujourd'hui, elles valent $65 chacune à la bourse de New York.

téléphoto PA

Il a démissionné

M. Herbert W. Klotz, sous-secrétaire au Commerce des Etats-Unis, qui s'est prévalu d'un tuyau dans l'achat d'actions de la Texas Gulf Sulphur Company, à la suite de la découverte d'un gisement minier au Canada, a donné sa démission qui a été acceptée par le président Johnson, a annoncé le secrétaire au Commerce, M. John T. Connor.

"Molnyia", premier satellite russe de télécommunications

MOSCOU. (AFP-UPI-PA) — L'Union soviétique a placé sur orbite aujourd'hui son premier satellite de télécommunications appelé "Molnyia-I".

L'agence Tass a déclaré qu'une première transmission d'images avait été réalisée entre Moscou et Vladivostok, endroits séparés par une distance de 5,700 milles, et que tous les instruments de l'engin fonctionnaient parfaitement.

L'appareil circule sur une orbite très elliptique dont le périgée atteint 300 milles et l'apogée 20,600 milles. Il fait le tour de la terre en 11 heures et 48 minutes et son inclinaison par rapport à l'équateur est de 65 degrés.

"Molnyia-I" est également équipé d'un appareillage destiné aux transmissions de programmes radio à grandes distances ainsi que des appareils de télécommande et d'orientation.

Tout comme le premier satellite américain du genre, le "Telstar", "Molnyia" n'a pas été placé sur une orbite synchronisée et ne sera donc pas toujours en position de rplayer les signaux de transmission.

Trois "Klansmen" sont accusés du meurtre de Mme Liuzzo

HAYNEVILLE, Alabama. (UPI) — Un grand jury d'Alabama a porté hier une accusation de meurtre contre les trois membres du Ku Klux Klan impliqués dans l'assassinat de Mme Viola Liuzzo perpétré le 25 mars, alors qu'elle retournait à Détroit après la marche Selma-Montgomery. Le procès a été fixé au 3 mai et se déroulera à Hayneville.

Les trois hommes ont été arrêtés à Birmingham, puis libérés moyennant caution de $10,000 chacun.

"Excusez-moi, je n'ai jamais été baptisé; je ne crois à rien"

NEW YORK (UPI) — "Je suis confus. Excusez-moi, je regrette, mais je n'ai jamais été baptisé et je ne crois à rien."

Telle est l'étrange explication qu'un jeune mineur noir a fournie à la police après avoir déposé une bombe dans la cathédrale Saint-Patrice à New York ce matin.

Après s'être introduit dans les lieux saints, le jeune "incroyant" a lancé une puissante bombe à essence en direction de deux femmes qui étaient agenouillées. Il s'ensuivit une détonation qui a produit une boule de feu d'environ dix pieds de haut.

Les deux femmes ont été brûlées; l'une d'elles gravement. L'incendiaire a voulu fuir mais il a été pourchassé par un homme sur une distance d'environ un demi-mille, après quoi la police est intervenue. On a retrouvé le veston du suspect et sa carte d'abonné à la bibliothèque. L'informateur a refusé de se nommer, se contentant de dire qu'il n'avait fait que son devoir.

C'est là le deuxième attentat perpétré dans l'enceinte de la cathédrale, siège de l'archidiocèse du cardinal Francis Spellman.

La semaine dernière, l'office du Vendredi-Saint à St-Patrice a été interrompu alors qu'un pavé d'environ cinq livres a été lancé contre une châsse vitrée contenant une statue, grandeur nature, du pape Pie XII. La châsse a volé en éclats, mais la statue n'a pas été touchée.

Le coup avait été fait par un ouvrier qui, lui aussi, a dit qu'il ne croyait pas en Dieu. Il a été arrêté par les fidèles et la police, mais les autorités de la cathédrale n'ont pas cru devoir intenter des poursuites, attendu que l'ouvrier en question était reconnu comme étant un malade mental.

L'arrestation du malfaiteur d'aujourd'hui a été rendue possible grâce au dévouement du paroissien anonyme qui, sur une distance de plusieurs rues, a donné la chasse au fuyard le long de la cinquième avenue.

Au coin de la 55ème rue, l'homme à la bombe a enlevé son veston et l'a jeté dans une poubelle. C'est alors que l'informateur a appelé la police. Sur la carte de la bibliothèque, un nom (David L. Malone) et une adresse. Il ne restait plus qu'à se rendre au lieu indiqué et Malone fut pincé. Il sera interrogé aujourd'hui.

La bombe a consumé la nappe de la sainte table et endommagé le maître autel. L'engin était de fabrication domestique, soit une bouteille de bière remplie d'essence et pourvue d'une mèche. On en a retrouvé une réplique dans un sac abandonné sur un banc dans la quatrième rangée. C'est probablement de cet endroit que Malone a lancé sa bombe.

Mme Reyes a été gravement brûlée, mais son état est satisfaisant. L'autre victime est Mme Helen Milligan. Il y avait environ cent personnes dans l'église quand la bombe a éclaté.

'64 OLDS 4 portes hardtop Dynamic 88
Tous servo-mécanismes. Comme neuf. Garantie un an. $3045

'64 OLDS JETSTAR SEDAN
Tous servo-mécanismes. Garantie un an. Doit être vue. $2945

Et 225 autres aubaines en autos usagées

HAROLD CUMMINGS LTD
CHEVROLET OLDSMOBILE

7475, boul. Décarie à Jean-Talon

L'édifice logeant le magasin Woodhouse sera bientôt démoli

Le conseil municipal de Montréal est d'accord : l'imposant édifice qui loge depuis nombre d'années le magasin Woodhouse, à l'angle nord-ouest des rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain disparaîtra incessamment.

Les conseillers présents à la réunion convoquée par le comité exécutif, ont en effet décidé à l'unanimité, hier soir, d'autoriser la Régie de la Place des Arts à exproprier l'immeuble connu sous les nos 105 ouest, rue Ste-Catherine et 1416, rue St-Urbain.

L'emplacement est requis aux fins de la construction immédiate d'un immeuble devant loger deux salles de spectacles qui s'ajouteront à la Grande Salle déjà accessible.

L'évaluation municipale du terrain, d'une superficie de 23,052 pieds carrés, est de $150,100, et celle des bâtiments est de $624,900. Soit un total de $775,000.

L'approbation du cabinet provincial est aussi requise, selon la loi concernant la Régie de la Place des Arts.

Hier soir, le conseiller John Lynch-Staunton a redemandé que des mesures soient prises sans tarder pour que le voisinage immédiat de la Grande Salle cesse d'être une "horreur".

La ville tentera de vendre en bloc ses 29 terrains, rue Papineau

L'administration Drapeau-Saulnier a obtenu hier soir l'autorisation de la part du conseil municipal de tenter de vendre en bloc par voie de soumissions publiques les 29 terrains appartenant à la Ville et situés sur le côté est de la rue Papineau, entre la rue de Louvain et le boul. Crémazie.

La ville ne procédera pas par voie d'enchère et exigera un minimum de $5,055,200, pour ces terrains d'une superficie totale de 2,022,080 pieds carrés et d'une évaluation municipale de $2,022,080.

On se rappelle qu'en février dernier le conseil approuvait les conditions de la vente à l'enchère des terrains qui pouvaient alors être vendus séparément.

Lors de la vente à l'enchère, le 31 mars, ces terrains n'ont eu aucun preneur.

Hier soir, conformément à un rapport soumis par le comité exécutif, le conseil approuvait les conditions de la vente par soumissions publiques.

Expropriations autorisées pour l'élargissement d'un tronçon de la rue deMontigny

Des expropriations, autorisées mercredi soir par le conseil municipal de Montréal, coûteront au moins $236,905.42 à la ville.

Il s'agit notamment de l'élargissement d'un tronçon de la rue de Montigny.

Le conseil a en effet décrété l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles requis pour l'élargissement de la rue de Montigny, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis, puis de certains immeubles situés au sud-ouest de la rue Saint-Denis et au sud-est de la rue de Montigny élargie, aux fins d'un meilleur aménagement des abords sud-est de la rue de Montigny.

A ce sujet, le conseil a voté deux crédits au montant total de $137,005, soit $48,790 concernant le premier cas, puis $88,215 relativement au deuxième cas.

Les expropriations précédemment autorisées pour fins de métro, à l'angle sud-ouest des rues Saint-Denis et de Montigny, ont entraîné la démolition des bâtiments situés entre la place Pasteur et le côté sud de la rue de Montigny, a-t-on rappelé.

Ceux qui restent en bordure sud de cette rue ont été passablement ébranlés par les travaux du métro qui se poursuivent juste en face, au point que plusieurs logements ont dû être évacués, a-t-on ajouté.

L'inspection des lieux par des techniciens municipaux a révélé qu'ils sont actuellement dans un état lamentable qui risque d'empirer d'ici la fin des travaux, car l'un des accès à la station Berri-de Montigny doit être construit bientôt sur un terrain adjacent.

Pour éviter le pire, le "Bureau du Métro" s'ingénie à trouver des moyens pour soutenir ces bâtiments pendant la construction du gros oeuvre de cet accès, sans trop ajouter à son coût.

Avant longtemps, il faudra refaire le pavage de la rue de Montigny, à partir de la Place des Arts jusqu'au magasin Dupuis. Et le service d'urbanisme croit qu'il y a lieu de procéder sans délai à l'acquisition des immeubles pour réaliser l'aménagement prévu.

Selon un rapport, ce projet est motivé pour les raisons suivantes :

a) réduction du coût de construction de l'accès à la station Berri-deMontigny, à l'angle sud-ouest des rues Saint-Denis et deMontigny;

b) disparition de bâtiments en très mauvais état résultant des travaux du métro à proximité;

c) élargissement de la rue deMontigny, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis, en vue de donner une largeur de chaussée uniforme à cette importante artère qui sera bientôt raccordée à l'ouest avec l'avenue Président-Kennedy et la rue Ontario, vis-à-vis de la Place des Arts;

d) récupération de terrain permettant d'ajouter aux possibilités de développement engendrées par la construction du métro à cet endroit.

D'autre part, le conseil a voté un crédit de $1,595 en vue de l'acquisition d'un certain immeuble requis pour donner une largeur uniforme à l'emprise du boul. Saint-Laurent, au nord de la rue Saint-Viateur.

Puis, le conseil a décrété l'acquisition et la possession préalable, aux fins de l'égout collecteur Saint-Jacques-Youville :

a) d'une partie de terrain situé dans le quadrilatère borné par les rues Wellington, McGill, d'Youville et des Soeurs Grises;

b) d'une servitude temporaire grevant une autre partie du même terrain pour permettre pendant la durée de la construction de l'égout collecteur tous travaux, installations et excavations requis pour cette construction.

A ce sujet, le conseil a approuvé une dépense de $21,850.

Enfin, le conseil a approuvé l'expropriation, aux fins d'une ruelle, d'un immeuble situé au nord de la rue Saint-Jacques, à l'ouest de l'avenue Old Orchard (crédit de $5,355); et aux fins d'un parc, d'un immeuble situé au même endroit, en vue de compléter l'étendue du parc Oxford (crédit de $71,100).

Camion renversé par un train

Un camion, rempli de barils d'huile, a été heurté par un convoi des Chemins de fer nationaux, vers 1 h. 30 hier après-midi, à l'intersection des rues Broadway et Sherbrooke.

Le véhicule, propriété de Jim Lines Transport, de Sherbrooke, était conduit par M. Edouard Mongeau, 46 ans, du 730 rue McNamary à Sherbrooke. Ce dernier avait immobilisé son camion alors que le feu était rouge. Cependant, l'arrière du véhicule se trouvait sur la voie ferrée qui dessert les raffineries de Montréal-Est.

Sur la violence du choc, le camion a été renversé, mais le conducteur s'en est tiré avec un choc nerveux. On a cependant craint que les barils que transportait le véhicule ne s'enflamment et ils ont été écopieusement arrosés par les pompiers.

Arme blanche... mais dangereuse

Un agent de la police de Toronto tient dans la main droite l'arme avec laquelle le suspect David Thompson (à droite), a soutenu un siège dans sa maison. L'homme, accusé de possession d'armes dangereuses, s'était servi de flèches et d'un arc pour tenir les policiers en respect. Mais il a fini par se rendre lorsque les policiers ont complètement encerclé la maison. On a saisi l'arc et deux carquois encore remplis de flèches acérées.

Mise en chantier d'une école de métiers à Verdun

QUEBEC (PCf) — Le ministère de l'Education vient d'autoriser la mise en chantier immédiate d'une école de métiers à Verdun qui sera érigée entièrement sur pilotis et qui pourra accueillir de 1,000 à 1,200 élèves dès septembre 1966.

Cette nouvelle école de métiers à Verdun desservira la population du sud-ouest de l'île de Montréal, note-t-on dans un communiqué du ministère de l'Education, en ajoutant qu'il existe présentement 48 écoles de métiers au Québec et qu'une quinzaine sont en construction.

Dans le communiqué on souligne que l'école sera entièrement érigée sur pilotis, sur un terrain situé à proximité du gymnase et de l'arena de Verdun. Les élèves disposeront d'une bibliothèque et pourront apprendre divers métiers dont l'ajustage mécanique, les métiers de l'automobile, la ventilation, le chauffage, la réfrigération, l'électricité et l'électronique.

Le contrat, au montant de $2,258,000, a été accordé au plus bas soumissionnaire, la maison Sécant, de Montréal. Les plans ont été tracés par les architectes montréalais Lemay et Leclerc. Les travaux de génie seront dirigés par M. Régis Trudeau, ingénieur en structure et par Bouthillette et Parizeau, ingénieurs en mécanique.

Un centre récréatif à Ahuntsic et l'élargissement de la rue Fleury

Toujours soucieuse du développement de son vaste district, l'Association des hommes d'affaires d'Ahuntsic (AHAA) a eu, ces jours derniers, une fructueuse rencontre avec M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, pour lui présenter un important mémoire. Ce document portait sur différents problèmes dont l'AHAA demande une solution depuis quelques années.

La délégation de l'AHAA était alors dirigée par son président, M. Marcel Jeannotte, et accompagnée de Me Roland Bourret, conseiller municipal d'Ahuntsic. Or, la persistance de cette association à réclamer des améliorations locales, pour le plus grand bien des citoyens de ce quartier, aura été profitable. En effet, M. Lucien Saulnier a assuré les dirigeants de l'AHAA que plusieurs de leurs recommandations vont se concrétiser prochainement.

Ainsi, dans un 3e mémoire, l'Association réclamait la construction d'un centre récréatif et sportif à Ahuntsic. M. Saulnier a promis que ce centre sera bâti dès l'an prochain, dans le coin nord-est du grand parc Ahuntsic. Il a signalé qu'un montant de $75,000 avait été récemment voté pour qu'en soient achevés les plans et devis.

Centre régional

Comme l'a demandé l'AHAA, ce centre municipal comportera : une aréna à glace artificielle, une piscine intérieure et un gymnase de dimensions olympiques, une salle de loisirs intérieurs et une bibliothèque régionale. Il répondra aux besoins urgents de la forte population d'Ahuntsic, peu favorisée jusqu'à maintenant en fait de facilités sportives et récréatives.

En outre, un terrain de jeux sera aménagé très bientôt dans la paroisse St-Antoine-Marie-Claret. Il est formé par le quadrilatère des rues Larose, Prieur, J.-J.-Gagnier et Henri-Bourassa. On y fera le gazonnement et l'installation d'appareils de jeux.

Une opération de nettoyage s'effectuera également dans les broussailles et les arbustes du terrain sis entre les rues Meunier et Tolhurst, au sud de Fleury, ainsi qu'au terrain sis à l'angle des rues Prieur et Sackville. Au cours de la belle saison, il est arrivé assez souvent que des feux y furent allumés par des jeunes.

La rue Fleury

M. Lucien Saulnier a annoncé, d'autre part, aux dirigeants de l'AHAA que l'élargissement de la rue Fleury s'effectuera, du 1er au 31 juillet prochain, entre le boul. St-Laurent et la rue Papineau.

Toutefois, les directeurs de l'AHAA ont insisté, avec preuves à l'appui, sur la nécessité de poursuivre cette opération jusqu'aux limites Est de ladite rue, afin d'éviter les embouteillages dans le voisinage de l'hôpital Fleury. M. Saulnier a reconnu le bien-fondé de cette demande. Il a précisé, cependant, que ce prolongement ne pourra se faire cette année, mais qu'il sera réalisé aussitôt que possible, à l'Est de la rue Papineau.

De plus, selon la demande de l'AHAA, le président du comité exécutif a annoncé qu'un viaduc sera très bientôt percé sous les voies du Canadien National, entre les boulevards St-Laurent et l'Acadie. Cette mesure améliorera la circulation dans le secteur industriel et commercial de la partie Ouest d'Ahuntsic.

Arrestation de quatre éventuels voleurs d'autos

Quatre hommes, dont trois Torontois et un Américain, ont été capturés, hier soir, à la frontière, à Lacolle, après avoir été trouvés en possession d'un gros trousseau de clés.

"Ces clés, a relaté ce matin le sergent d'état-major Alphonse Duchesneau, chef de l'escouade des fraudes, à l'inspecteur Jean Pagé, peuvent servir à faire démarrer des autos. Nous croyons qu'elles s'adaptent aux voitures GM.

"Dans l'auto des quatre suspects, nous avons également trouvé des blancs de chèques. Il se peut donc que notre quatuor ait trempé ou trempe dans un réseau de vols d'autos et d'encaisseurs de chèques volés. Nous continuons l'interrogatoire des détenus."

Les décès dans le monde

MONTREAL. — **Joseph Goodson,** âgé de 78 ans, fondateur et ancien président de Victoria Press Limited de Montréal et ancien directeur de l'Association des imprimeurs.

HALIFAX. — Le docteur **John William Merritt,** âgé de 63 ans, ancien chirrugien en chef de l'hôpital Victoria de Halifax ; décédé après une longue maladie.

STUDIO CITY, Californie — **Richard Wellel,** âgé de 52 ans, acteur qui a figuré dans quelque 400 films du cinéma et de la télévision ; décédé apparemment d'une crise cardiaque.

FAITS divers

La PP saisit un alambic de $35,000; triple arrestation

QUEBEC. (PC) — Un marin de 29 ans, Edgar Thériault, et sa femme âgée de 25 ans, de même qu'un mécanicien de Montréal, Hector Cartier, âgé de 24 ans, ont tous trois comparu en cour à Québec hier, à la suite de la saisie d'un alambic effectuée par la Sûreté provinciale, mercredi, sur une ferme de Valcartier.

Thériault et sa femme, tous deux domiciliés à Valcartier, ont été accusés de possession illégale d'alcool et d'un alambic évalué à $35,000.

Pour sa part, Cartier a été accusé de possession illégale de 100 gallons d'alcool éthylique, saisis dans la nuit de mercredi.

L'enquête préliminaire dans cette affaire a été fixée au 28 avril et les trois prévenus ont pu reprendre leur liberté contre un cautionnement de $300 chacun.

Thériault et sa femme avaient été appréhendés lors de la descente de la PP, mercredi, sur la ferme dont il avait fait l'acquisition il y a quelques mois.

Cartier avait été appréhendé au moment où il arrivait dans une camionnette alors que des policiers se trouvaient encore sur les lieux.

L'alambic saisi serait l'un des plus perfectionnés et des plus considérables encore découverts par les autorités policières du Québec. Il pouvait fabriquer plus de 250 gallons d'alcool par jour.

L'alambic se trouvait à l'arrière d'un poulailler. A l'avant, on faisait l'élevage des poulets.

La police a saisi 246 gallons d'alcool que l'on s'apprêtait, semble-t-il, à livrer.

Criminellement responsable de la mort de jumelles

DRUMMONDVILLE. (PCf) — Walter Lemay, 50 ans, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, a été tenu, hier soir, en Cour du coroner, criminellement responsable de la mort des jumelles Lamothe, survenue le 5 avril, à l'entrée du village de St-Cyrille.

D'après le témoignage du médecin, Lemay, au moment de l'accident, n'était pas en état de conduire son automobile avec sécurité.

Jeune messager dépouillé de $35

Un messager d'épicerie a été dépouillé d'une somme de $35, vers 9 h. hier soir, par deux individus qui l'ont appréhendé sur la rue St-Zotique, entre les rues Louis-Hémon et des Ecores.

La victime, Jean Choquette, âgé de 17 ans, était à l'emploi du marché Maher, du 2409 est, rue St-Zotique.

Il a révélé à la police que ses deux assaillants lui ont laissé entendre qu'ils étaient armés mais qu'en aucun temps ils n'ont exibé d'arme.

Une fois leur coup perpétré, les deux voleurs, des adolescents, ont pris la fuite à pied.

Bébé mort étouffé près de Sherbrooke

SHERBROOKE. (PCf) — Un bébé de deux mois, Denis, enfant de M. et Mme Harmel Beaudoin, de Deauville, près de Sherbrooke, est mort accidentellement hier. Couché sur le ventre, la figure contre le matelas, le bébé est mort étouffé.

Bambin tué par une auto

TEMISCOUATA (PCf) — Un accident de la circulation a coûté la vie à un enfant de cinq ans, hier soir, à Courchesne, dans le comté de Témiscouata.

La petite victime a été identifiée comme étant Laurier, fils de M. et Mme Flavien Plourde, de Courchesne.

Le bambin a été renversé sur la route no 51 par une automobile.

La mort a été instantanée.

Nécrologie

M. Albert Béland

M. Albert Béland, homme d'affaires de Montréal et des Laurentides à sa retraite, est décédé le 22 avril à l'âge de 62 ans.

Il laisse sa femme, née Jeanne Forget; son fils, Marcel, de ville St-Laurent; ses filles Rolande (Mme Aurèle Bédard) et Thérèse (Mme Sixte Coupal), les deux de St-Jovite; son père, M. Olida Béland; ses soeurs Donalda (Mme Benoit), Jeanne (Mme Bondu), Laudina (Mme Teasdale), Albertine (Mme Alfred Brazé) de St-Faustin, et Lydia (Mme Ferdinand Lamarche); sa bru Louise Dufour (Mme Marcel Béland); ses gendres, MM. Aurèle Bédard et Sixte Coupal; ses beaux-frères et belles-soeurs, M. Alcide Pelletier, de Mont-Laurier, Mme Antonio Forget, M. René Forget, M. et Mme Lionel Forget, M. et Mme Roger Forget, M. et Mme Gérard Forget, M. et Mme Gaston Forget, M. et Mme Alcide Huot, M. et Mme Fernand Bastien, de St-Jovite, M. et Mme Philippe-H. Bergeron, M. Ferdinand Lamarche, M. Alfred Brazé, de St-Faustin, ainsi que plusieurs petits-enfants.

La dépouille est exposée au 745 est, boulevard Crémazie. Un service funèbre sera chanté à 9 h. lundi matin à l'église St-Thomas-Apôtre et un libera à l'église de St-Jovite. Inhumation dans cette paroisse.

AVIS DE DÉCÈS

AUMAIS (Jane) — A St-Laurent, le 21 avril 1965, à l'âge de 73 ans est décédée Mme Adhémard Aumais née Irène Duclos, mère de Yvon, Marcel, Arthur, ses filles, Mme Ovila Proulx (Délia), Marie-Irène et Jacqueline. Ses frères, Mme Yvon Aumais (Laurette Drapeau), Mme Marcel Aumais (Jacqueline Chartrand), ses soeurs, Mme Arthur Fortin (Emma Duclos) et Mlle Alberta Duclos, ses frères, Roméo, Gérard et Donat, sa belle-soeur, Mme Gérard Duclos (Germaine Villemaire) et son beau-frère, M. Arthur Fortin, ses petits-enfants, Nicole, Jacques et Paul Aumais, Gilles et Michel Proulx, Mme Philias Lavallée, Andrée Aumais, ainsi que ses arrière-petits-enfants Jacques et François, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
790 Boul. Ste-Croix, St-Laurent
pour se rendre à l'église de St-Laurent où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELAND (Albert) — A Montréal, le 22 avril 1965, à l'âge de 62 ans est décédé M. Albert Béland, époux de Jeanne Forget, demeurant 8505 St-Dominique. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745 rue Crémazie Est
pour se rendre à l'église St-Thomas Apôtre où le service sera célébré et de là au cimetière de St-Jovite, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLEAU (Emilie) — A Ville St-Michel, le 23 avril 1965, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Joseph Bleau, née Emilie Gendron. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Sanscartier
4036 rue Bélair
entre Pie-IX et 21e Avenue
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOILEAU (Albertine) — A Laval-des-Rapides, le 21 avril 1965, à l'âge de 75 ans est décédée Mme Jules J. Boileau, née Albertine Leduc, demeurant à 81 Ave. Laval. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault
76 Boul. Dussault
pour se rendre à l'église Bon Pasteur, où le service sera célébré à 11 h. 15 et de là au cimetière de Cité des Deux Montagnes, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISEBOIS (Normand) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 21 avril 1965 à l'âge de 64 ans, est décédé Normand Brisebois, époux de Maria Portelance. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
107 rue Ste-Anne
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Anne-de-Bellevue, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADOTTE (Jean) — A Montréal, le 21 avril 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Jean Cadotte, époux de Laura Verville et frère de Henri et Stanislas, demeurant 519 rue Rielle, Verdun. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMPBELL (Bernadette) — A Montréal, le 21 avril 1965, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme Jack Campbell, née Bernadette Sarrazin, mère de Mme Roland Dusseault (Annette) et de Robert. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 rue Notre-Dame Ouest
pour se rendre à l'église paroissiale d'Alfred, Ontario, où le service sera célébré, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARTIER (Rolland) — A Montréal, le 21 avril 1965, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Rolland Cartier époux de Marcelle Montreuil demeurant à 4079 Van Horne. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier
3503 rue Papineau
à 8 h. pour se rendre à l'église St-Kevin où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARLEBOIS (Yvonne) — A Montréal le 20 avril 1965, à l'âge de 78 ans est décédée Mme Aldérie Charlebois, née Yvonne Pilon. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de la défunte au village St-Télesphore pour se rendre à l'église paroissiale de St-Télesphore où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Pilon et Frères.

CHOINIERE (Emile) — A Bristol, Vermont, le 21 avril 1965, à l'âge de 61 ans, est décédé Emile Choinière, époux de Amélia Quesnel et fils de feu Léonidas Choinière. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Brown
à Bristol, Vermont
pour se rendre à l'église Bristol Vermont, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CROTEAU (Lucien) — A Montréal, le 20 avril 1965, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Lucien Croteau, époux de Fleurette Landry, demeurant 8025 Boyer. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 Crémazie Est,
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 11 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ralliement rue Villeray et Christophe-Colomb à 10 h. 45.

DEMERS (Antonio A.) — A Ville Mont-Royal, le 20 avril 1965, à l'âge de 77 ans est décédé M. Antonio A. Demers, président de Demers Drumly et de L. H. Lemay Ltée, époux de feu Bernadette Vizer, il laisse sa petite-fille Mme André Gratton, née Louise Lacoste. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
5650 chemin Côte-des-Neiges
pour se rendre à l'église St-Germain, Outremont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESTREMPES (Albert) — A Cité La Salle, le 22 avril 1965, à l'âge de 72 ans est décédé M. Albert Destrempes époux de Marie-Louise Boucher, demeurant à 7715 boul. LaSalle. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Gustave Drouin Ltée
7619 Boul. LaSalle
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Sacré-Coeur où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Yvonne) — A l'hôpital Régina, le 20 avril 1965, à l'âge de 65 ans est décédée Mme Adrien Ducharme, née Yvonne Lamarche, demeurant à 188 Gardenville. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur et Fils Enrg.
86 rue St-Charles Ouest Longueuil
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Antoine, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LA HAVANE. (PA) — Le gouvernement cubain a annoncé que la pénurie actuelle de lait condensé ne durerait pas longtemps. Dans un avis publié en bonne place dans les journaux, le ministère du Commerce intérieur invite le public à accepter cet inconvénient, de bonne grâce. Cette situation serait due à la sécheresse. Normalement, chaque Cubain, entre 13 et 65 ans, a droit à six boîtes de lait condensé par mois. Le lait frais n'est distribué qu'aux enfants. Cuba reçoit une certaine quantité de lait en conserve d'URSS.

DULUDE (Joseph) — A Montréal, le 22 avril 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Joseph Dulude, célibataire, fils de feu Lucien Dulude et de feu Exilda Dubois, autrefois de Boucherville. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3565 Boul. LaSalle
à 7 h. 15 pour se rendre à l'église Ste-Famille, de Boucherville, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPRE (Alice) — A Montréal, le 22 avril 1965, à l'âge de 71 ans est décédée Mlle Alice Dupré, fille de feu Elzéar Dupré et de feu Delphine Foisy et soeur du Dr Armand Dupré. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira
de l'Institut des Sourdes-Muettes
3725 rue St-Denis
à 10 h. 15 pour se rendre à l'église St-Louis de France où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de Contrecoeur, lieu de la sépulture où un libéra sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FLEURY (Clara) — A Montréal, le 21 avril 1965, à l'âge de 83 ans, est décédée Clara Galibert, épouse de feu Dr F. A. Fleury, demeurant 2795, av. Willowdale. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
5650 Chemin Côte-des-Neiges
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORGET (Alma) — A Ste-Anne-des-Plaines, le 21 avril 1965, à l'âge de 76 ans, 8 mois, est décédée Mme veuve Firmin Forget, née Alma Therrien. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Joseph Grouix
171 boul. Ste-Anne
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Anne-des-Plaines, où le service sera célébré à 8 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Marc) — A Outremont, le 22 avril 1965, à l'âge de 22 ans est décédé Marc Gagnon, étudiant, fils du Dr Charles Gagnon et de Gertrude Champoux, demeurant à 757 Davaar, frère de Pierre, s.c., Roch, médecin, Mme William Lawton (Charlotte), Mme Louis-Paul Nolet (Henriette) et Bernadette. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier Ouest,
Outremont
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HULMANN (Marie-Anne) — A Beauharnois, le 20 avril 1965, à l'âge de 53 ans est décédée Mme Louis Hulmann née Marie-Anne Michaud, demeurant à 158 chemin St-Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bourgie & Frère Enrg.
127 rue Ellice
pour se rendre à l'église St-Clément de Beauharnois où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JETTE (Alfred) — A Montréal, le 21 avril 1965 à l'âge de 69 ans est décédé Alfred Jette, époux de Blanche Brabant, demeurant 1928 Cartier. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier Duclos Bonnier
3503 rue Papineau
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Lin lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Clara) — A Ste-Scholastique, le 21 avril 1965, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme Donat Lalonde née Clara Angrignon, mère de la Rév. Soeur Denise Thérèse Lalonde, des Soeurs de Ste-Croix. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Girardôt
385, rue St-Vincent,
Ste-Scholastique
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Placide où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Ste-Scholastique, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ANGLAIS (Yvonne) — A Ste-Rose, le 21 avril 1965, à l'âge de 59 ans, est décédée Yvonne Quinn épouse de Rosario L'Anglais demeurant à 85 rue Dufferin. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr
167 Boul. Ste-Rose
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Rose où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCHE (Laurâa) — A Verdun, le 21 avril 1965, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Laurâa Laroche, époux de Emélia Sévigny, demeurant à St-Constant. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 10 hrs, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Constant, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCHE (Marie-Anne) — A Ville d'Anjou, le 22 avril 1965, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Henri Laroche née Marie-Anne Gauthier, demeurant à 7242 La Devinière. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254 rue Bellechasse, coin 11e ave (Rosemont)
à 10 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame d'Anjou où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (Gabrielle) — A Montréal, le 22 avril 1965, est décédée Mlle Gabrielle Leduc, fille de feu Jean Philippe Leduc, et de feu Alphonsine Lemieux, demeurant à l'institution des Sourdes-Muettes, 3725 St-Denis. La dépouille mortelle est exposée à la même adresse. Avis des funérailles plus tard.

LEMIEUX (Rebecca) — A Longueuil, le 22 avril 1965, à l'âge de 77 ans est décédée Mme veuve Raphaël Lemieux née Rebecca Longtin, demeurant 39 rue St-Adolphe, Longueuil, autrefois rue Ste-Marguerite, à Boucherville. Elle laisse dans le deuil un fils adoptif, Austin Deschamps. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Charron & Tétreault
581 rue St-Charles, Boucherville
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église Ste-Famille de Boucherville où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEMIEUX (Yvonne) — A Montréal, le 22 avril 1965, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Pierre Lemieux née Yvonne Dubrule demeurant à 121 Boul. St-Joseph ouest. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin
518 est, rue Rachel
à 7 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus du Mile-End où le service sera célébré à 8 h. et de là, au cimetière de Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORTIE (Angéline) — A Montréal, le 22 avril 1965, à l'âge de 65 ans est décédée subitement Mme Armand Lortie (Angéline Levasseur), autrefois de Rivière-du-Loup, demeurant à 1395 St-Zotique. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
6821 rue St-Hubert
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Philippe où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McKIBIN (Blanche Yvonne) — A Montréal, le 23 avril 1965, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme E. Hervé McKibin, née Blanche Yvonne Desroches. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5330, 11ème ave, Rosemont
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAPARELLI (Maria) — A Montréal, le 21 avril 1965, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Marino Paparelli née Maria Pallesi demeurant à 8371 St-Gérard. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Services Funéraires Provinciaux
7864 rue St-Denis
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PATENAUDE (Précile) — A Beloeil, le 22 avril 1965, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Napoléon Patenaude née Précille Provost demeurant à Ste-Julie de Vercheres. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Demers Limitée
Ste-Julie de Vercheres
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUIN (Marie-Louise) — A Montréal, le 22 avril 1965, à l'âge de 75 ans est décédée Mme Arthur

Les négociations au sujet des Esquimaux tombent dans l'oubli

OTTAWA (DNC) — La question esquimaude n'était-elle qu'un aspect mineur de la guerre de harcèlement qui a marqué durant de longs mois l'an dernier les relations entre Québec et Ottawa ?

On serait porté à le croire en voyant avec quelle rapidité toute cette affaire est tombée dans l'oubli après avoir fait des manchettes sensationnelles.

En fait, les négociations sont tombées dans l'oubli après la fameuse déclaration de M. Arthur Laing, le ministre des Affaires du Nord, à Winnipeg le 27 mai 1964. Il avait laissé entendre à cette époque que le gouvernement fédéral ne permettrait pas à la province d'exercer ses activités dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être.

Depuis, c'est le calme le plus complet.

Il est difficile de trouver à Ottawa des gens qui soient au courant de ce qui se passe sur ce front.

Au ministère des Affaires du Nord, on semble tout ignorer de l'évolution de ce problème depuis mai 1964. On vous répète seulement que Québec a mis fin aux négociations à cette époque.

Au ministère de la Justice (on sait que M. Favreau négociait avec M. Laing le point de vue fédéral) ou bien on feint de n'en savoir rien, ou bien on n'en sait rien.

La vérité, c'est qu'il ne se passe pas grand'chose.

M. Lesage a bien dit à l'Assemblée législative à la fin de janvier qu'il se préparait à rencontrer M. Pearson sous peu pour reprendre les négociations. C'était la première fois qu'on disait publiquement que les négociations se feraient dorénavant au niveau des premiers ministres.

Il n'est pas impossible que cette entente date de la rencontre de MM. Pearson et Lesage, alors qu'ils étaient en vacances sur les côtes de la Floride.

M. Pearson a pris les devants

La relève aurait été rendue nécessaire par le conflit de personnalité qui se développait entre MM. Arthur Laing et René Lévesque.

Alors même qu'une décision avait été prise au cabinet du gouvernement fédéral permettant le transfert d'administration des affaires esquimaudes d'Ottawa à Québec, les fonctionnaires des Affaires du Nord, M. Laing en tête continuaient à soulever toutes sortes d'obstacles et à fustiger Québec pour son intransigeance.

De son côté, la province refusait d'accepter le principe de la consultation des Esquimaux tel que mis de l'avant par M. Laing. Ce dernier estimait que le Québec devrait être lié par les consultations, M. René Lévesque estimant que tout référendum ou consultation du genre serait vicié par le manque d'information des Esquimaux.

Depuis ce temps, il n'y a eu qu'un échange de lettres entre le premier ministre du Canada et celui de la Belle Province.

C'est M. Pearson qui a pris les devants, estimant sans doute que c'est son propre ministre qui avait gâté la sauce.

Il s'est d'ailleurs bien gardé de faire part à tout le monde de cet échange de lettres. Il n'y a sans doute pas de mystère au fait que les ministères concernés ne sont plus informés de la marche des négociations. Il semble tout simplement que le premier ministre refuse de les informer afin qu'il n'y ait pas d'esclandres du côté des Affaires du Nord, afin surtout que les conservateurs ne soient pas informés de tout ce qui arrive par des hauts fonctionnaires un peu bavards.

Mais ce n'est pas par un simple échange de lettres que la question sera résolue. Aussi faut-il s'attendre à de nouvelles rencontres, toujours au niveau des premiers ministres.

MM. Lesage et Pearson auront une bonne occasion de faire avancer les négociations au cours de la conférence fédérale-provinciale qui aura lieu en fin de mai.

Il y a de bonnes raisons pour que les négociations reprennent le plus tôt possible.

Raisons de reprendre les négociations

L'abolition récente par le Canada de la ligne de défense Mid-Canada met en cause le sort de toute une communauté d'Esquimaux à Poste de la Baleine, sur les côtes de la Baie d'Hudson.

Au surplus, le Québec est intéressé aux bâtiments que le gouvernement fédéral se trouvera à abandonner en abolissant la ligne Mid-Canada.

C'est une bonne raison de reprendre rapidement des négociations qui traînent en longueur.

Entre-temps, le Québec semble toujours déterminé à poursuivre ses travaux dans le nord de la Belle Province.

Au ministère des Richesses naturelles, il paraît qu'on a institué une méthode pour enseigner le français aux Esquimaux. La technique est une combinaison des méthodes Berlitz et Voix et Images de France. Elle a été instituée grâce à l'intelligence d'un spécialiste torontois de l'école Berlitz qui a passé un an à Ivugivik et qui est récemment retourné à Québec avec une bonne connaissance de la langue.

Cet été, une quinzaine d'étudiants seront dépêchés dans le nord pour enseigner aux Esquimaux la conversation française. Les Esquimaux ont récemment exprimé le souhait d'apprendre du français.

Mais le Québec n'entend pas procéder comme le fédéral et faire du français un enseignement obligatoire. Le français ne sera pas imposé dans les écoles. Il ne sera enseigné pour commencer que durant les vacances à ceux qui le désirent.

Contrairement à ce que fait le fédéral, le Québec lorsqu'il aura pleine juridiction insistera surtout pour que l'enseignement de la langue esquimaude ait priorité.

Des privilèges égaux pour les minorités francophones

QUEBEC. (PC) — Le révérend Russell Brown, évêque anglican de Québec, a affirmé, avant-hier, qu'il est d'une urgente nécessité que les minorités francophones des provinces anglaises jouissent des mêmes privilèges que le minorité anglophone du Québec.

Il a souligné que le synode de l'Eglise anglicane du Canada a tout particulièrement insisté, dans un récent mémoire à la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, sur le problème des minorités francophones.

Le mémoire rappelle que la minorité anglophone du Québec jouit de droits et de privilèges qui sont respectés par leurs concitoyens de langue française.

Malgré l'absence de textes officiels, ajoute-t-il, on serait en droit d'espérer que les autres provinces fassent preuve de la même tolérance à l'égard de leur population de langue française, ne serait-ce que par mesure de réciprocité.

Le révérend Brown portait la parole devant les membres de la section de Québec de l'Alliance canadienne, un organisme qui s'occupe de promouvoir de meilleures relations entre les deux principaux groupes ethniques du pays.

Le prélat a dit que l'Eglise anglicane entend créer dans ses cadres un climat favorable à l'avènement de l'unité canadienne en veillant à ce que ses membres soient informés des problèmes qui s'y rapportent.

Conformément à l'esprit du mouvement oecuménique, a-t-il dit, chaque citoyen devrait se sentir responsable du fait que les Canadiens d'expression française et anglaise ne sont jamais parvenus à établir entre eux des liens plus étroits.

Le Regroupement national se réunira à Québec, le 13 mai

QUEBEC. — Le premier ralliement de masse du Regroupement National aura lieu le jeudi 13 mai en la salle St-Malo, de Québec, où plusieurs centaines de personnes sont attendues pour la circonstance, annonce le R.N.

Les dirigeants de ce nouveau parti, qui comptera huit mois d'existence à ce moment, rendront compte à leurs militants et sympathisants ainsi qu'à la population en général du travail accompli.

Sous peu le secrétariat du parti sera en mesure d'annoncer la liste des orateurs à cette importante assemblée publique.

Le Regroupement National est un parti strictement voué à l'indépendance et il a déjà annoncé qu'il participera aux prochaines élections provinciales.

'63 IMPALA' DECAPOTABLE
Tous servo-mécanismes et équipements. Fenêtres électriques $2575
Garantie 90 jours.
'61 OLDS SUPER 88, 4 portes hardtop
Tous servo-mécanismes et équipements. Bon état. $1575
Et 225 autres aubaines en autos usagées
HAROLD CUMMINGS LTD CHEVROLET OLDSMOBILE
7475, boul. Décarie à Jean-Talon

YEUX ROUGES
OPTREX soulagera rapidement le malaise des yeux rougis, endoloris, fatigués par la télévision, le vent, le soleil ou la fumée. OPTREX apporte un soulagement rapide et durable.
Aussi COMPRESSES OPTREX POUR LES YEUX
Chez votre pharmacien
OPTREX
"le bien-être des yeux"
OP-20

OUVERT CE SOIR JUSQU'À 9 H. (SAMEDI 9 h. 30 à 5 h. 30)

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
REZ-DE-CHAUSSEE (RAYON 610)
Vestons sport en tweed
Pour hommes, jeunes gens. Tweed tout laine gris pâle, gris moyen, brun olive. 3 boutons. Demi-doublure soyeuse. 2 poches intérieures, fente au bas du dos. Poitrine 35 à 44. (ordinaire, court, élancé) SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 20.00

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
REZ-DE-CHAUSSEE (RAYON 310)
Blouses et chemisiers
Pour dames et jeunes filles. Choix de coton, Arnel, garantis lavables. Blouses imprimées, aussi blouses unies en blanc, beige, bleu. Genre tailleur ou couturier. Col fermé ou dégagé. Manches courtes ou ¾. Tailles 10 à 18. SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 1.00

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
REZ-DE-CHAUSSEE (RAYON 670)
Légers souliers sport
Pour hommes, jeunes gens, pointures : 6 à 12. Tout cuir noir — Genre lacé avec empeigne perforée ou unie. Semelles de caoutchouc-mousse. **Ordinairement 12.95 la paire** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 10.00

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
MEZZANINE (RAYON 660)
Coupe-vent garçons 8-16
Léger nylon appliqué sur caoutchouc-mousse assurant la protection. Coupe cosaque. Col en tricot aussi bas des manches et dans le bas. Doublure soyeuse. Choix de ● brun ● bleu ● vert. **Ordinairement 3.98** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 2.00

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
MEZZANINE (RAYON 920)
Tables, 4 chaises "Camping"
Ces modèles pliants pour le transport. Tout en métal fini brun. La table de 26 x 60 pouces. Indispensables pour pique-niques. Fermée la table est du format valise. **Ordinairement 17.95 complet** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 8.50

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
MEZZANINE (RAYON 661)
Chemises sport 12-14 ans
Fin broadcloth de coton lavable dans une vaste série de dessins, de nuances, pour 12 à 14 ans. Col fermé, manches longues et poche poitrine. **Ordinairement 1.98 chacune** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 1.00

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
DEUXIEME (RAYON 512)
Manteaux très légers
Pour dames et jeunes filles, demi-tailles : 18½ à 24½. Tissu de laine appliqué sur caoutchouc-mousse (laminated). Coupe parfaite et d'un manufacturier réputé. Choix de vert mousse ou de noir. SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 12.00

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
DEUXIEME (RAYON 540)
Pantalons pour dames
Texture viscose/nylon extensible en ● brun ● marine ● aqua ● rose ● noir ● royal. Glissière sur le côté. Jambes fuselées. Tailles dames, jeunes filles 10 à 18. Achetez-les en pensant aux "vacances". **Ordinairement 8.99** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 5.99

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
DEUXIEME (RAYON 530)
Robes pour dames (14¼-24½)
Bonne nouvelle pour les élégantes qui portent les demi-tailles. ROBES LEGERES en shantung — en rayonne — dans le groupe : beige, marine, bleu. Encolure ronde, manches ¾ ceinture de même tissu. Pensez à l'été en faisant votre choix. **Ordinairement 16.99.** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 10.00

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
DEUXIEME (RAYON 533)
Robes "Junior" 5-13
A SOLDER SAMEDI, un groupe de robes aux modèles, tailles désassortis. Teintes unies, frais imprimés — robes de coupe droite ou coupe ample. En coton — toile — surah. SENSATIONNEL BAS PRIX. chacune SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 5.00

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
DEUXIEME (RAYON 360)
Soutiens-gorge "Corette"
Coupe longue et emboîtante, taille à bande de 2 po. Devant et dos à élastique. Dentelle de nylon aux coupes, sur les côtés. Blanc. Poitrine : 32 à 40, coupes B.C.D. dans le groupe. **Ordinairement 4.38** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 3.29

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
DEUXIEME (RAYON 390)
Pyjamas pour dames
Coupe tailleur toujours populaire. Pyjamas de coton prérétréci aux imprimés délicats, teintes pastelles. Manches courtes et jambes longues. Col tailleur. Tailles P.M.G. dans la série. **Ordinairement 5.50, 5.99, 7.20** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 3.88

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
DEUXIEME (RAYON 360)
Les gaines "Corette"
Pour dames, jeunes filles. Tailles dans le groupe : 25 à 32. Tout nylon devant et dos renforcé. Glissière sur le côté. Le bas avec quatre jarretelles. Modèle indiqué pour mieux porter les robes d'été. **Ordinairement 4.39** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 3.39

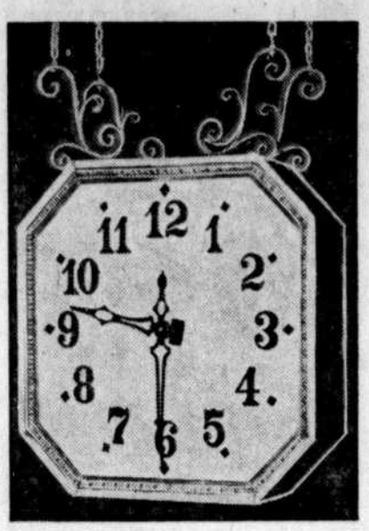
Dupuis
Spéciaux du samedi matin
une heure seulement
9h.30 à 10h.30
Pas de commandes postales
p.s.l. ni téléphoniques, s.v.p.
Venez dès l'ouverture à 9 h. 30 samedi matin, pour pouvoir bénéficier de ces rares spéciaux
Dès 10 h. 30 précises samedi matin ces marchandises annoncées seront retirées des comptoirs

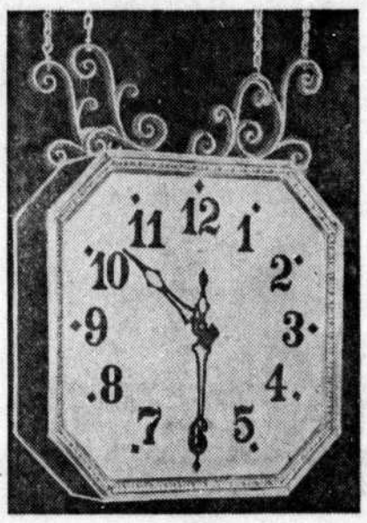

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
TROISIEME (RAYON 160)
Couvertures "Tex Made"
Souple et confortable texture de rayonne et nylon. PARFAITEMENT LAVABLE, dans plusieurs teintes unies. Chacune mesure environ 72 x 84 pouces. **Prix courant 5.98 chacune** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 2.99

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
TROISIEME (RAYON 760)
Les jarres à "Fèves"
Sont importées de l'Angleterre. Elles peuvent aussi servir à d'autres fins. Ces jarres vont au four. Extérieur brun, intérieur beige. Capacité : 6 pintes. Côtés à oreille. **Ordinairement 6.50** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 3.25

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
TROISIEME (RAYON 472)
Souliers lacés en daim
Peau de daim (suède) en gris ou noir pour fillettes et garçonnets. Pointures dans le groupe : 11½ à 4, largeurs C et D. Epaisses semelles de caoutchouc-mousse (foam). **Ordinairement 6.98 la paire** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 5.00

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
TROISIEME (RAYON 160)
Couvre-lits "Trulon"
Différents et jolis motifs imprimés de tons gais sur fond blanc. Pour lit simple ou double. Lavables sans repassage. La raison du bas prix due à de légères imperfections. **Prix courant 24.98 chacun** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 12.49

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
TROISIEME (RAYON 140)
Rideaux douche, fenêtre
Une parure, une utilité dans votre salle de bains. Plastique dans divers motifs aux nuances variées, toujours agréables et décoratives. **5.98 à 25.00. ½ PRIX.** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 2.99 à 12.50

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
TROISIEME (RAYON 140)
Pour salle de bains
Carpette descente de baignoire lavable 24 x 36 po., fourrure "BORG" en orlon : ● bleu ● or ● vert ● noir ● beige ● blanc. La housse du siège de toilette assortie à la carpette formant l'ensemble. **Prix courant 10.98 l'ensemble** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 5.98

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
TROISIEME (RAYON 430)
Les draps "Contour"
Pour ajuster sur la couchette de l'enfant. Ces draps conviennent au matelas — dimension : 33 x 66 pouces. Coton blanc durable. Faites une nouvelle provision tout en épargnant samedi. SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 1.00 ch.

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
TROISIEME (RAYON 470)
Souliers pour dames
Choix de souliers lacés ou courroie "T" dans un cuir souple perforé. Talons étagés (stack). Semelles de caoutchouc-mousse (foam). Intérieur coussiné. Tons : os, tan, noir. Pointures 6½ à 10 (AA) — 5½ à 9 (B). **Ordinairement 10.95 la paire** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 7.99

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
TROISIEME (RAYON 550)
Robes pour fillettes
Jolies, pimpantes dans une toile lavable ● beige ● gris ● bleu. Coupe droite sans manches. AVEC BOLERO ASSORTI formant un ensemble pour l'été. Pour fillettes de 7 à 12 ans dans le groupe. **Ordinairement 12.99** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 6.99

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
QUATRIEME (RAYON 750)
Lampes musicales
... joie de l'enfant ... la base ronde en bois — en faisant tourner le petit bonhomme un air amusant se fait entendre. Abat-jour de parchemin blanc. Ton bleu sur blanc, hauteur 17 pouces. **Ordinairement 6.95** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 2.99

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
QUATRIEME (RAYON 750)
Lampadaires modernes en métal
La base est en métal, la tige de métal fini doré, décor de bois ton noyer au centre. Abat-jour de parchemin blanc de forme conique. **Ordinairement 14.95** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 7.99

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
QUATRIEME (RAYON 714)
Chaises de jardin
Ces chaises sont pliantes et se rangent aisément. Tout en aluminium mais le siège et le dossier sont en bois au fini ton cèdre rouge (redwood). **Ordinairement 10.50** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 7.95

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
QUATRIEME (RAYON 714)
Berceuse d'été en bois
Pour la véranda, le jardin. Fabrication de bois dur d'une qualité de choix. Siège et dossier formés de lattes vissées. Ces chaises sont prêtes à recevoir le fini de votre choix. **Ordinairement 8.95** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 5.95

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
QUATRIEME (RAYON 714)
Chaises longues "Jardin"
Forte monture en aluminium, le fond forme un sommier à lattes — le matelas confortable bien rembourré, surface de vinyle fleuri à l'épreuve des intempéries. MODELE SUR ROUES. **Ordinairement 39.95** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 29.95

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
QUATRIEME (RAYON 711)
Matelas "837" ressorts
Bas prix chez DUPUIS. 837 ressorts sous Sisal et feutre compressé. Côtés à ganses et ventilateurs. Rayonne solide de ton saumon. Largeurs 39, 48 ou 54 pouces. **Ordinairement 49.00** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 39.00

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
QUATRIEME (RAYON 714)
Berceuses de jardin
Le cadre solide en aluminium traité antirouille. Le siège et le dossier formés de bandes de saran croisées. Tons de ● vert ● bleu ● jaune. Berceuses pliantes facilement transportables. **Ordinairement 14.50** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 10.95

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
QUATRIEME (RAYON 780)
Percolateurs "Sunbeam"
Fini chromé brillant. Arrêt et déclic automatiques — 800 watts — Pour 8 tasses. Poignée et couvercle en bakélite noire. Garantie d'un an sur l'élément. **Ordinairement 18.50 et 19.95** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 13.89

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
CINQUIEME (RAYON 740)
Draperies en "Trulon"
Largeur des draperies plissées à la paire 48 po. Hauteur totale : 90 po. Décor en ● jaune or ● bleu ● lilas ● citrouille sur fond blanc. Lavables, elles sèchent sur leur tringle. **Ordinairement 15.95 à 17.95 la paire** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 8.97

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30
CINQUIEME (RAYON 740)
Panneaux, rideaux "Trulon"
Largeur à la paire 60 po., hauteur 90 po. Largeur au panneau 45 po., hauteur 90 po. TRULON lavable à la main, décor en bleu, rose sur fond blanc. Panneaux en blanc, beige. **Ordinairement 3.95** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 2.00

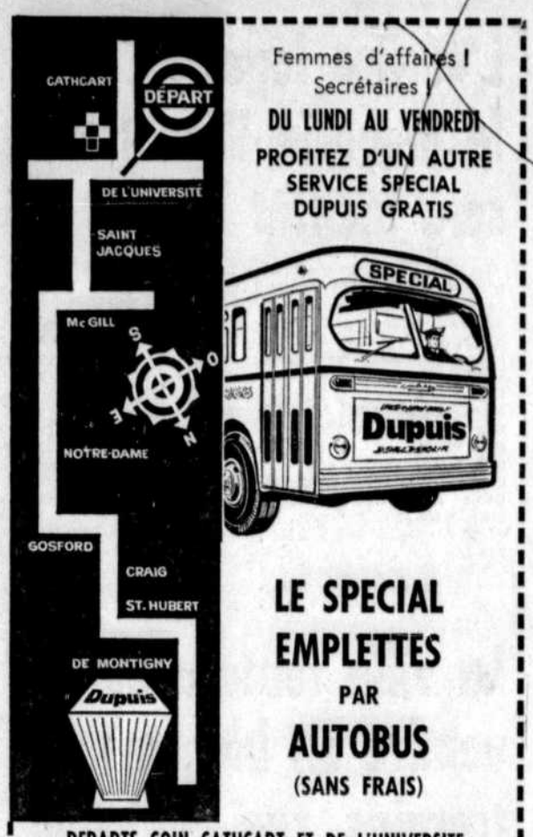

Femmes d'affaires ! Secrétaires !
DU LUNDI AU VENDREDI
PROFITEZ D'UN AUTRE SERVICE SPECIAL DUPUIS GRATIS

LE SPECIAL EMPLETTES PAR AUTOBUS (SANS FRAIS)

DEPARTS COIN CATHCART ET DE L'UNIVERSITE
11 h. 45 12 h. 15 12 h. 45
du lundi au vendredi : vers le sud jusqu'à Saint-Jacques, vers l'Est jusqu'à McGill, vers le sud jusqu'à Notre-Dame, vers l'Est jusqu'à Gosford, vers le nord jusqu'à Craig, vers l'Est jusqu'à Saint-Hubert, vers le nord jusqu'à de Montigny et vers l'Est jusque chez Dupuis.

L'AUTOBUS ARRETE LE LONG DE CE PARCOURS SUR SIGNAL DE VOTRE PART
Retour du magasin Dupuis à **1 h., 1 h. 30** et à **2 h.** jusqu'à votre point de départ.
Si vous travaillez dans le centre de la ville, profitez de votre heure de lunch pour venir déjeuner et faire vos emplettes chez

Dupuis
...LE GRAND MAGASIN CANADIEN A L'ACCENT FRANÇAIS
NOTE : l'autobus ne laisse descendre les passagers que chez Dupuis.

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30 AU SOUS-SOL (RAYON 1555)
Blouses des fillettes
Une série de blouses toujours populaires en coton lavable dans différents imprimés et pratiques. Manches courtes et genre chemisier avec un col. Pour l'écolière de 7 à 14 ans. **Ordinairement .94 chacune** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 2 pour 1.17

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30 AU SOUS-SOL (RAYON 1365)
Vêtements de base
Pour dames, jeunes filles : Soutiens-gorge — gaines — gaines-culottes. Tours de poitrine dans le groupe : 32 à 42. Tailles : P.M.G. Valeurs exceptionnelles. En nylon, coton, dentelle, Lycra. SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 1.67

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30 AU SOUS-SOL (RAYON 1455)
Souliers pour dames
Souliers de cuir noir ou brun. Talons hauts, illusion, surtout plats, pointures : 5 à 9 avec ½. Pratiques pour tous les jours. **Ordinairement 2.47** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 1.00

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30 AU SOUS-SOL (RAYON 1545)
Chandails pour dames
Pull-overs sans manches en tricot ORLON lavable. ● rose ● blanc ● noir ● rouge ● turquoise ● bleu pâle ● jaune. Encolure ronde. Tailles P.M.G. Achetez-en plus d'un en variant la nuance. SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 1.87

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30 AU SOUS-SOL (RAYON 1605)
Paletots imperméables
Pour hommes et jeunes gens, tailles : 36 à 44. Popeline de coton et doublure pleine longueur. Beige seulement. Se porte à la ville, en voiture, en voyage. **Ordinairement 9.97** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 5.00

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30 AU SOUS-SOL (RAYON 1655)
Imperméables de garçons
Popeline de coton/nylon en ● beige. Manches mi-raglan, martingale (ceinture) au dos amovible. Doublure en rayonne. Pour garçons 8 à 16 ans. **Ordinairement 9.97** SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 4.97

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30 AU SOUS-SOL (RAYON 1665)
Chandails des garçons
Tricot de coton lavable en ● bleu ● vert ● jaune or pour garçons 6 à 14 ans. Col POLO 2 boutons, manches courtes coutures surjetées. Frais, légers pour l'été. RARE AUBAINE SOUS-SOL DUPUIS. SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 2 pour 1.00

SPECIAL 9 h. 30 à 10 h. 30 AU SOUS-SOL (RAYON 1675)
Souliers pour hommes
Confortables pour la tenue soignée. Cuir noir ou brun. Pointures 6 à 12 mais non dans chaque modèle. Empeignes variées. Semelles durables. Ce sont des séries désassorties. SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 5.00

EXPO CAMPING ET FAMILLE
au Centre Paul-Sauvé
du 23 avril au 2 mai inclusivement
VOYEZ Le vaste choix d'équipement de camping au KIOSQUE DUPUIS.
VOYEZ Les présentations de mode camping et les danses folkloriques interprétées par la troupe LE COTILLON, habillée par DUPUIS.
9 h. du soir du lundi au vendredi et à 3 h. p.m. et 9 h. p.m les samedis et dimanches.

Dupuis 865 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL — COMMANDES TELEPHONIQUES : 842-6171 — AUTRES APPELS : 842-5151 — HEURES D'AFFAIRES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, vendredi 23 avril 1965 / saint Gaston / 81e année, No 93 / 4 cahiers / 52 pages / La météo : ensoleillé demain / minimum 30 / maximum 45

AUJOURD'HUI

Kierans mise sur la jeunesse plutôt que sur les gens en place • En page 15

Québec négociera lui-même les accords qui le concerneront

Pearson étudiera l'affaire

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Le Canada peut signer n'importe quelle entente internationale, mais le gouvernement central ne peut forcer les provinces à y adhérer lorsqu'elles touchent des domaines de juridiction provinciale.

Le premier ministre Pearson croit que ce problème de politique étrangère est inhérent à notre système confédératif, et inévitable.

Au cours d'une conférence de presse précédant de quelques heures son 68e anniversaire, le chef du gouvernement canadien a rappelé qu'en pratique les administrations fédérale et provinciales se sont consultées avant de signer des ententes avec les pays étrangers.

Un journaliste a demandé au premier ministre si le ministre de l'Education au Québec avait tort ou raison d'affirmer que les provinces ont le droit de négocier des accords internationaux avec d'autres pays dans les domaines où elles ont juridiction.

M. Pearson a d'abord précisé qu'il n'avait pas encore lu le texte du discours que le ministre québécois a prononcé devant le corps consulaire de Montréal. Il a dit qu'il en prendrait connaissance et que la question serait étudiée.

Le premier ministre a conclu en disant qu'il respectait l'opinion de M. Paul Gérin-Lajoie car ce dernier est, selon lui, un des grands experts du domaine constitutionnel au Canada. Cependant M. Pearson s'est refusé à donner une réponse à cette question que le ministre des Affaires extérieures du Canada a déjà qualifiée d'"embarrassante".

M. Martin a déjà déclaré aux Communes que si le gouvernement fédéral n'était pas intervenu, les ententes du 1er mars entre le Québec et la France n'auraient pas été reconnues par le droit international.

Débordant de bonne humeur

Le premier ministre semblait débordant de bonne humeur lorsqu'il a répondu, hier, à bâtons rompus, aux questions des journalistes. M. Pearson a cité nombre d'anecdotes à son sujet et dit en badinant que son anniversaire coïncidait approximativement avec l'invasion de la Hongrie, conduite en l'an 750 par Attila.

Sur un ton plus sérieux, il a tenu à souligner qu'au cours des deux premiers années son gouvernement s'est comporté comme s'il avait été majoritaire et que la somme de travail accompli était des plus impressionnantes. Il a cité une longue liste de réalisations importantes (27 pour être plus précis) et dit que son cabinet en avait encore autant sur le métier.

M. Pearson a qualifié sa santé d'excellente et déclaré qu'il demeurera en politique tant qu'il sera sain de corps, d'âme et d'esprit.

Le premier ministre, faisant allusion à ceux qui le critiquent parce qu'il copie les initiatives américaines, a aussi affirmé qu'on pouvait le critiquer tant et plus lorsque son gouvernement copie les "bonnes initiatives" du gouvernement des Etats-Unis.

On sait que M. Pearson a récemment annoncé la formation d'une compagnie de jeunes Canadiens dont la structure ressemblera étrangement à celle du Peace Corps américain, créé par feu le président Kennedy.

Photos Yves Beauchamp, LA PRESSE

Bronzé, souriant et complètement détendu, le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage rentre de vacances à Miami. Visiblement en grande forme, il s'est dit prêt à rencontrer le premier ministre Pearson et ses collègues des autres provinces à la prochaine conférence fédérale-provinciale.

Avant de rencontrer Pearson, Lesage a étudié les détails du discours du Trône

C'est un premier ministre bien bronzé, complètement détendu et souriant, qui est rentré de Floride hier soir, même si, de son propre aveu, il a passé ses vacances avec le discours du trône de la session fédérale pour fourbir ses armes en vue de la conférence fédérale-provinciale, que le premier ministre canadien, M. Pearson désire convoquer le 31 mai.

Entre deux avions à l'aéroport de Dorval, M. Lesage a déclaré que cette conférence fédérale provinciale aura une grande importance pour le Québec.

A son arrivée dans la Vieille Capitale, il a dévoilé les grandes lignes de l'ordre du jour de la conférence qui portera essentiellement sur des points du discours du trône dans "lequel le fédéral s'est aventuré dangereusement dans le domaine strictement provincial."

M. Lesage a dit : "Nous n'irons pas pour y maintenir une attitude négative, mais pour manifester une attitude positive afin de discuter de tous les sujets qui concernent le ministère québécois des relations fédérales-provinciales, ainsi que ceux qui concernent tous autres ministères, comme le domaine social, l'assistance-médicale aux indigents, l'aide aux régions économiquement sous-développées, la protection de la faune et une chose très importante dans le domaine de la justice ; une entente fédérale-provinciale pour la lutte contre le crime organisé."

Le premier ministre a ajouté que durant ses vacances il s'est tenu constamment en relation avec le sous-ministre des relations fédérales-provinciales, M. Claude Morin, pour le choix de la délégation qui ira à Ottawa.

"Il est très important que la délégation à cette conférence soit bien choisie étant donné qu'elle doit préparer la participation du Québec au travail de la conférence."

Droit de signer des accords

Le premier ministre Lesage a d'autre part déclaré également à Québec, qu'à l'ordre du jour de la conférence ne figure pas la question de délégation aux provinces du droit de signer ou de conclure des accords internationaux.

En conséquence, il n'a donc pas étudié cette question. Comme il n'a pas encore eu l'occasion de prendre connaissance de la déclaration du premier ministre Pearson, hier, M. Lesage n'a pas voulu faire de commentaire.

Il a cependant tenu a affirmer qu'il partage entièrement le point de vue du ministre de l'Education. M. Paul Gérin-Lajoie, précisant qu'il approuve totalement le discours de ce dernier, discours qu'il avait eu l'occasion de lire avant qu'il soit prononcé.

Retour précipité ? ..."Non pas..."

M. Lesage ne voit rien d'anormal dans son retour de vacances un jour plus tôt que prévu. Il affirme que la séance du cabinet qu'il doit présider aujourd'hui, en est une de routine. On doit surtout y discuter

Voir LESAGE en page 2

M. Paul Gérin-Lajoie affirme que le Québec entend agir ainsi principalement pour des raisons d'efficacité

QUEBEC. (DNC) — Le Québec négociera directement les accords internationaux qu'il sera appelé à appliquer. C'est ce qu'a déclaré, hier soir, M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Education, au cours d'une réception qu'il donnait à des universitaires français, suisses et belges en visite à Québec.

"Le Québec, a déclaré le ministre, ne peut qu'assumer la position particulière que lui impose sa vocation d'instrument collectif des Canadiens français. Il entend négocier lui-même directement avec les autres pays, les accords qu'il sera appelé à appliquer."

"Si le Québec adopte cette attitude, a expliqué M. Paul Gérin-Lajoie, ce n'est d'ailleurs pas uniquement pour des raisons constitutionnelles et pour des raisons de politique interne, mais aussi pour des motifs d'efficacité."

"Un peuple maître de son destin"

Continuant sur le même sujet, le ministre de l'Education a ajouté : "Le Québec, en effet, n'est pas une simple province parmi d'autres, et les Québécois entendent bien se comporter comme un peuple maître de son destin : les Canadiens de langue française considèrent à juste titre le gouvernement du Québec comme l'instrument premier de leur épanouissement collectif, la garantie de leur permanence et le symbole de leur unité; bref, ils ont résolu de lui assigner le rôle d'expression politique de leur société."

M. Paul Gérin-Lajoie a déclaré que ce n'était pas par hasard que le Québec avait signé son premier accord international "dans un domaine où la libre circulation des idées et la liberté du commerce intellectuel sont essentiels à un développement culturel et scientifique normal", puisque "l'éducation est un domaine en pleine croissance, en croissance presque explosive, c'est le domaine précis où le Québec a d'abord senti le besoin de dépasser ses frontières, de trouver à l'extérieu, autant qu'à l'intérieur les moyens d'assurer son enrichissement et de participer, par le moyen d'échanges, à la vie intellectuelle du monde contemporain".

Ottawa est impuissant à mettre en oeuvre certains accords

"Tous les pays du monde traversent une crise de l'éducation, a déclaré le ministre, la science et la connaissance deviennent mondiales ; la recherche est de plus en plus une activité internationale. Il était donc normal que le Québec allât constater ce qui se faisait ailleurs et sentit le besoin d'établir certains échanges avec les pays frères dont il partage en partie l'héritage commun."

Reprenant son argumentation en ce qui concerne la possibilité pour le Québec de négocier des accords internationaux, et de la distinction qui existait entre les champs d'action provincial et fédéral, M. Paul Gérin-Lajoie ajouta :

"Vous vous demandez peut-être comment Québec, Etat membre d'une fédération, peut ainsi négocier et conclure lui-même des accords avec l'étranger. Il faudrait plutôt s'étonner qu'il ne l'ait pas fait avant aujourd'hui. Car cette activité nouvelle du Québec s'inscrit dans le processus de sa personnalisation et dans la dynamique de notre régime fédératif au moment où nous sommes à redéfinir le Canada en fonction du principe de l'égalité des deux communautés qui le composent."

"En réalité, a continué le ministre de l'Education, le Canada et le Québec, et ceci vaut pour toutes les autres provinces, se trouvent, en ce qui concerne les relations internationales, dans une situation particulière. Le gouvernement fédéral, cer-

Voir GERIN-LAJOIE en p. 2

Balcer se contredit —*Diefenbaker*

HALIFAX — (PC) — Le chef de l'Opposition, M. Diefenbaker, a dit aujourd'hui que les commentaires de M. Léon Balcer en marge des options que le parti conservateur prend à l'égard de Québec ne concordent aucunement avec les vues qu'il exprimait alors qu'il était ministre dans le cabinet fédéral.

Au cours d'une entrevue accordée à Montréal mercredi, M. Balcer a accusé le parti conservateur, non seulement d'ignorer Québec, mais même de "lui résister". L'ex-leader conservateur du Québec a abandonné le parti le 7 avril et a pris place parmi les indépendants à cause d'un désaccord avec Diefenbaker au sujet de cette province.

Se référant à ce qu'il a appelé les "pérégrinations" de M. Balcer, M. Diefenbaker a dit qu'en 1961 et en 1962, celui qui était alors ministre des Transports avait déclaré, dans des discours, qu'aucun gouvernement n'avait fait plus pour l'unité canadienne que le gouvernement Diefenbaker. Le leader conservateur a ajouté : "La politique de mon parti ne se pliera jamais aux sanctions d'un membre ou d'un groupe".

Voir BALCER en page 2

Marche de protestation à Boston

BOSTON. (UPI) — Le pasteur Martin Luther King a dirigé aujourd'hui un défilé de 15,000 personnes à travers la ville de Boston, en guise de protestation contre les déficiences sur le plan des écoles et des logements qu'on note dans cette ville à l'égard des Noirs.

Le prix Nobel de la paix a été empêché de sortir de son auto pendant plus d'une heure par des admirateurs. Une fois le véhicule dégagé, le Dr King s'est mis à la tête du défilé en compagnie du révérend Ralph Abernathy, son principal adjoint. Partis d'un quartier noir pauvre, les manifestants ont abouti à la Commune de Boston. Les plans initiaux prévoyaient que les manifestants allaient se scinder en deux cortèges, dont l'un devait se diriger vers l'hôtel de ville de Boston où le Dr King devait rencontrer le maire de la ville, M. John Collins. Toutefois, en raison du retard qu'a mis le cortège à se mettre en marche, la rencontre entre le maire et le Dr King n'a pas eu lieu.

Les organisateurs de la marche sur la Commune de Boston l'envisagent comme une répétition du "Boston Tea Party" qui a stimulé l'esprit de la liberté dans l'Amérique coloniale, il y a deux siècles.

Tous les congés des agents

Voir MARCHE en page 2

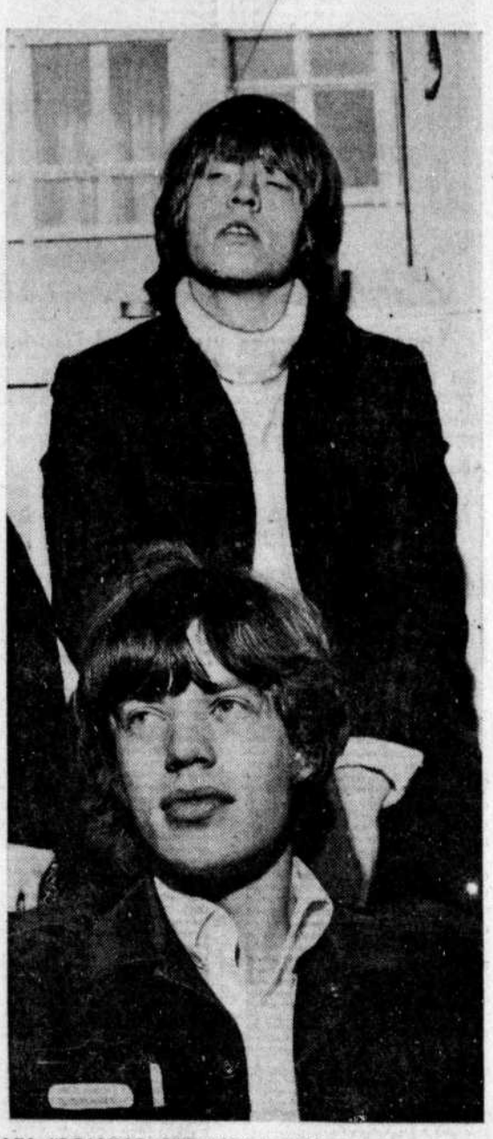

LES "ROLLING STONES" NOUS VISITENT : YE ! YE ! YE !

C'est sainte Cécile, patronne des musiciens, qui doit être contente pour nous : les "Rolling Stones" ont accepté de venir "rouler" ce soir à l'aréna Maurice-Richard. (Voir page 15)

RIVARD EN DEMANDE

La Gendarmerie royale du Canada vient d'inscrire le nom de Lucien Rivard sur la liste des criminels les plus recherchés. Les autres sont (en haut, à droite) William Adams, recherché pour meurtre, Georges Lemay (en bas, à gauche) recherché pour vol de banque, et John Frederick Meagher, recherché pour vol à main armée. (Voir page 3).

M. Pearson espère que l'Est acceptera l'offre de Johnson

par Pierre O'Neil

OTTAWA — Bien qu'il ne trouve pas les pays communistes très réceptifs aux propositions occidentales sur le Vietnam, le premier ministre refuse toujours de croire que les réponses de Moscou, Pékin et Hanoï aux offres de M. Johnson sont définitives.

C'est ce que M. Pearson a laissé entendre, hier, au cours d'une conférence de presse qu'il a accordée aux journalistes de la Tribune parlementaire à l'occasion de son anniversaire de naissance et surtout du second anniversaire de la prise du pouvoir par les libéraux, qui ont remplacé les conservateurs le 2 avril 1963 après leur victoire du 8 avril.

M. Pearson ne s'est toutefois pas avancé beaucoup sur le terrain glissant que constitue la diplomatie occidentale, en égard à la situation au Vietnam.

"La situation se détériore"

Il a toutefois exprimé l'avis que la situation se détériore dans la mesure où les combats et les bombardements se poursuivent.

Il espère que l'aggravation de la situation n'entrainera pas pour d'autres pays occidentaux une participation militaire au conflit du Sud-Est asiatique tout en reconnaissant que si l'effort militaire est presque entièrement supporté par les Etats-Unis, le problème politique en est un qui doit préoccuper tout l'Occident.

En dehors de ces généralités,

Voir PEARSON en page 2

Les enfants de Saskatoon retourneraient en classe dès lundi

Les 15 parents rebelles ont obtenu du gouvernement libéral l'assurance que la question de l'enseignement en français sera étudiée dans le plus bref délai possible ; les autorités gouvernementales reconnaissent que le problème mérite une étude sérieuse et immédiate

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Martial Dassylva

REGINA — A moins d'un changement de dernière heure, les 45 enfants canadiens-français de Saskatoon qui ont été retirés de l'école le 14 avril dernier retourneront en classe lundi prochain.

Les 15 parents rebelles ont finalement obtenu du gouvernement libéral de M. Ross Thatcher l'assurance que la question de l'enseignement en français sera étudiée dans le plus bref délai possible.

Des études seront entreprises

Dans le communiqué qui a été publié à l'issue de la rencontre entre le premier ministre, le ministre de l'Education George Trapp et les dirigeants de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, les parties en cause regrettent la façon de procéder suivie par les parents mais reconnaissent toutefois que le problème mérite une étude sérieuse dans l'immédiat.

Le ministre de l'Education a déclaré que des études seront entreprises au cours des prochains mois en collaboration avec l'ACFC, l'Association franco-canadienne des instituteurs de la Saskatchewan et l'Association des commissaires d'écoles. Il a ajouté que des recommandations seront présentées au gouvernement à la lumière des conclusions de ces études.

Un haut fonctionnaire du ministère de l'Instruction publique se rendra au Québec et en Ontario afin d'y étudier les systèmes actuellement en vigueur.

Rien ne laissait prévoir que le premier ministre Thatcher assisterait à la rencontre. Sa présence indique cependant quelle importance il attachait à la grève de Saskatoon.

Le premier ministre de la Saskatchewan a été très sensible à la publicité faite sur toute cette histoire. M. Thatcher a même fait état d'un coup de téléphone en provenance du premier ministre Pearson.

Le premier ministre de la Saskatchewan n'a pas assisté à la conférence de presse qui a suivi la rencontre. Cependant, au cours des entretiens qui ont duré environ une heure et trente minutes, il a admis que les Canadiens français ont des droits constitutionnels prioritaires en matières de langue et d'enseignement.

Le but de la grève

La grève de Saskatoon avait pour but principal de protester contre l'article 203 de la loi scolaire de la Saskatchewan. Cet article stipule que l'enseignement dans les écoles doit être donné uniquement en anglais. Le français n'y est considéré que comme une matière au programme.

Les parents canadiens-français de Saskatoon et les différents organismes mentionnés plus haut désirent que le français soit reconnu comme langue d'enseignement.

La délégation était dirigée par MM. Roland Pinsonnault et Gérard Audette, respectivement président et secrétaire de l'ACFC. L'abbé Jean Papem, président de l'ASCIS, et M. Lionel Tremblay, vice-président de l'Association des commissaires d'écoles catholiques de la Saskatchewan, les accompagnaient.

MM. Ernest Bourgault et Louis Soucy, délégués des parents protestataires, se sont rendus à Regina, mais ils n'ont pas assisté à la rencontre.

Aucun obstacle

Informé des résultats de la réunion, M. Ernest Bourgault a déclaré que les dispositions prises par le gouvernement lui paraissaient satisfaisantes. En accord avec M. Soucy, il a dit qu'il n'y avait plus aucun obstacle au retour des enfants en classe. Les deux hommes ont affirmé qu'ils avaient confiance de voir les autres parents suivre leur exemple.

M. Bourgault a précisé que les parents canadiens-français veulent que la loi actuelle soit amendée de manière à reconnaître dans les faits les droits des Canadiens français.

"Nous demandons, a-t-il dit, la permission d'enseigner en français. Et nous voulons que cette permission soit incluse dans la loi et non laissée à la

Voir SASKATOON en page 2

SOMMAIRE

Ann. classées / 32 à 39, 42 à 49
Bandes dessinées / 50
Courrier de Pauline / 22
Décès, Naissances, etc. / 51
Editorial / 4
Finance / 16, 17
Horoscope / 40
Les patrons / 35
Loisirs et récréation / 18
Mots croisés / 37
Nouv. internationales / 41
Radio et Télévision / 10
Spectacles et Concerts / 24 à 26
Sports / 27 à 31
Tribunaux / 12
Vie féminine / 20 à 22
Vie mondaine / 21
Votre médecin / 26

Téléphoto PC

Hommage du Canada au cardinal Maurice Roy

Le premier ministre du Canada, M. Pearson, le gouverneur général, M. Vanier, et le cardinal Maurice Roy, de Québec, photographiés hier soir à la résidence vice-royale, peu avant le banquet offert en l'honneur du nouveau cardinal canadien. Une trentaine d'invités, dont plusieurs ministres fédéraux et les représentants des divers clergés de la capitale, ont participé à cet hommage.

L'Ontario utilisera le français dans l'enseignement de certaines matières

OTTAWA. — La minorité franco-ontarienne a franchi un jalon décisif dans la lutte pour la reconnaissance de ses droits, lorsque le ministre de l'Education de l'Ontario, M. William G. Davis, a décrété hier soir, l'usage du français dans l'enseignement de trois matières autres que le français lui-même dans les écoles secondaires à prédominance francophone.

Désormais, le latin, l'histoire et la géographie pourront être enseignés en français dans toutes les écoles secondaires bilingues de la province.

Cette nouvelle a eu pour effet de susciter un enthousiasme exubérant chez les quelque 800 congressistes de l'Association des commissions des écoles bilingues de l'Ontario, dont les assises doivent se clôturer aujourd'hui au Château Laurier, à Ottawa.

Le ministre Davis a notamment souligné en marge de la décision : "cette nouvelle ligne de conduite du gouvernement garantira aux étudiants de langue française de l'Ontario des avantages égaux dans les programmes d'étude, en plus de favoriser chez eux l'épanouissement d'un bilinguisme intégral".

La nouvelle formule, qui entrera en vigueur dès septembre prochain, s'applique en autant qu'on puisse réunir un groupe assez nombreux d'étudiants de langue française dans les écoles secondaires bilingues, où les conditions académiques et financières le permettent, et sous réserve enfin de l'assentiment de la commission scolaire. Toutefois, l'enseignement des mathématiques, des sciences, du commerce, de la technologie et des métiers, sera donné en anglais seulement.

M. Davis a par la suite révélé que les structures administratives du ministère de l'Education font présentement l'objet d'une refonte substantielle, qui découle de la formule de décentralisation issue du bill 54, que le gouvernement Robarts a ratifié en janvier dernier.

Le noyau administratif sera partagé en deux corps spécifiques, d'abord l'administration, dont relèveront l'octroi de subventions, les projets de construction d'écoles et la formation du personnel enseignant, et le conseil académique chargé de l'élaboration des programmes d'études, du choix des manuels scolaires, etc.

Reprenant la thèse émise mardi par le surintendant adjoint au service des programmes d'études de l'Ontario, M. Hervé Cyr, qui préconise la création d'écoles intermédiaires pour les élèves des classes de 7e, 8e et 9e années, le ministre a signalé l'importance de préparer l'élève à accéder du stage élémentaire au niveau secondaire de façon à lui éviter un "traumatisme" intellectuel. "Le processus d'éducation de l'enfant, a-t-il dit, doit être continue."

Le ministre Davis a lancé en dernier lieu une invitation pressante à la jeunesse franco-ontarienne qui se destine à l'enseignement de s'inscrire dans les deux écoles normales bilingues de la province, soit l'école normale de l'université d'Ottawa et l'école normale de Sudbury.

Porto-Rico n'est pas un exemple d'Etat associé

—M. Paul Bouchard

QUEBEC (DNC) — Le professeur Paul Bouchard, de l'université Laval, consul du Quetemala à Québec et fondateur de l'Action libérale nationale, a rejeté la thèse de ceux qui donnent Puerto Rico comme exemple d'Etat associé.

M. Bouchard a expliqué que les liens qui unissent ce pays aux Etats-Unis sont essentiellement ce qu'était le système colonial du Canada en 1840.

"Puerto Rico, a-t-il déclaré, c'est la province de Québec du monde espagnol. C'est le seul pays espagnol qui n'est pas indépendant. C'est là le scandale."

Le professeur, qui était l'invité du club Fleur-de-Lys de Lévis, s'en est pris, surtout, à des déclarations de MM. Réal Caouette et Gilles Grégoire, leaders du Ralliement des créditistes, qui, au retour d'un bref séjour à Puerto Rico, avaient proposé à la province de Québec comme modèle de son association future au Canada le genre d'union qui existe entre les Etats-Unis et cette île de 2,600,000 habitants dont la seule ressource est l'agriculture.

"Un régime colonial inférieur

M. Bouchard a expliqué qu'après les guerres d'agression des Etats-Unis contre les colonies espagnoles à la fin du siècle dernier Puerto Rico a été finalement soumis "à un type de régime colonial considéré comme inférieur et arriéré dans l'Empire britannique et dont n'ont même pas voulu dans les Antilles ni la Jamaïque, ni Trinidad".

"Les Puerto-Ricains, ont-il dit, ont été dépossédés comme les Cubains. Je ne suis pas un partisan de Castro mais il faut que vous sachiez que si Castro a une si grande faveur dans le peuple cubain c'est parce que les compagnies américaines ont dépossédé les Cubains."

Le conférencier a qualifié de vassal "l'Etat libre associé de Puerto Rico" qui a une autonomie interne mais aucune personnalité en droit internationale.

Il a rappelé les luttes du peuple de Puerto Rico pour obtenir l'enseignement de leur langue — l'espagnol — et le conflit actuel qui l'oppose aux écoles privées catholiques où on n'enseigne que l'anglais.

"En nous offrant l'exemple puerto-ricain, a souligné à un certain moment M. Bouchard, MM. Caouette et Grégoire nous proposaient, à leur insu, de rester où nous en sommes et c'est bien en vain que certains députés anglo-canadiens se sont scandalisés de leurs propos."

M. Bouchard a d'ailleurs fait remarquer que nulle part au monde n'existait vraiment ce système d'Etats associés qu'il s'est dit curieux de se faire expliquer par ceux qui le prônent.

Michael Starr remplace Gordon Churchill comme leader tory aux Communes

OTTAWA. (PC) — M. John Diefenbaker, chef de l'opposition aux Communes a annoncé hier la nomination de M. Michael Starr, ancien ministre du Travail et député d'une circonscription ontarienne comme leader parlementaire du parti conservateur.

Il remplace M. Gordon Churchill, député de Winnipeg-Sud-Centre qui a déjà détenu les portefeuilles du Commerce et de la Défense nationale.

Dans le bref communiqué qu'il a publié à cet effet, M. Diefenbaker ne donne pas la raison de ce changement, mais la nomination de M. Starr aurait pour but de reconnaître le rôle prépondérant qu'il joue au sein du parti et d'alléger la tâche de M. Churchill.

M. Churchill, qui est l'un des conseillers les plus intimes de M. Diefenbaker, a toujours agi comme le principal stratège du chef de l'opposition. Ainsi, on pourrait établir un lien entre son remplacement comme leader parlementaire et le début des préparatifs en vue d'élections éventuelles.

Dief rend hommage à M. Churchill

M. Diefenbaker a annoncé la nouvelle jeudi après-midi au moment de son départ pour Halifax où il rencontrera les dirigeants du parti conservateur en plus de prononcer une allocution ce soir devant la Société St-Georges.

Dans son communiqué, M. Diefenbaker rend hommage au magnifique travail accompli par M. Churchill dans la fonction de leader parlementaire qu'il assumait depuis près de cinq ans.

Le chef de l'opposition remercie également M. Starr d'avoir accepté une fonction pour laquelle " il a toutes les dispositions requises".

Le leader parlementaire a pour fonction principale de consulter le leader ministériel et les chefs des autres partis en vue d'arrêter au jour le jour le feuilleton des travaux sessionnels.

Mission économique du Québec en Europe

QUEBEC (PC) — Une mission économique québecoise, groupant trois fonctionnaires supérieurs du ministère de l'Industrie et du Commerce et trois industriels, quitte la Vieille Capitale, aujourd'hui, à destination de l'Europe.

La mission, que pilote M. Jean Deschamps, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, visitera la France, l'Angleterre, la Suède et la Hollande au cours des trois prochaines semaines.

Le groupe rencontrera des industriels de ces quatre pays de même que des hauts fonctionnaires des différents gouvernements.

La décentralisation industrielle, très poussée dans ces pays, et plus spécialement en France, sera l'objet d'une attention spéciale de la part de la délégation.

Outre M. Deschamps, le groupe se compose de MM. Gilles Martin, directeur des recherches économiques au ministère de l'Industrie et du Commerce, Jean-Guy Caron, directeur du Bureau provincial de l'expansion industrielle, J. E. Neal, vice-président de Price Brothers, de Québec, Edmond Pontbriand, vice-président de Marine Industries de Sorel, et André Rousseau, industriel de Saint-Jean-Port-Joli.

Il faut élaborer le système de libération sur parole

— le commissaire MacLeod

OTTAWA. (PC) Le commissaire A. J. MacLeod, en charge des pénitenciers fédéraux, a suggéré hier qu'on mette au point un système qui permettrait de garder à vue les personnes libérées de prison après y avoir purgé des peines pour des crimes d'une gravité exceptionnelle.

Le commissaire MacLeod commentait alors un procès qui s'est déroulé ce mois-ci à Kelowna, en Colombie-Britannique, où un agent de la RCMP a été tué à coups de feu par un homme qui était en liberté depuis un an.

M. MacLeod a déclaré au cours d'une interview qu'un prisonnier sur cinq est maintenant libéré sur parole et qu'il fait l'objet de surveillance et d'assistance pour la période nécessaire à sa réadaptation à une vie normale.

Pour ce qui est des quatre autres cependant, ils doivent purger tout le temps pour lequel ils ont été condamnés et sont ensuite relâchés sans aide ni surveillance aucune. "Malheureusement, ces derniers sont au nombre des pires criminels qui soient."

Le commissaire MacLeod a dit qu'une nouvelle ligne de pensée devrait être acceptée tant au niveau provincial que fédéral et selon laquelle certains prisonniers, à leur sortie de prison, seraient sous surveillance et bénéficieraient d'une ligne de conduite que leur dicteraient les autorités, sur une période d'un an ou deux, selon le cas.

Ceci pourrait être réalisé par une plus vaste étendue des responsabilités accordées au Bureau national des libérations sur parole, en instituant une nouvelle sorte de sentence qui conduirait éventuellement à la libération sur parole de tous les prisonniers.

BALCER

SUITE DE LA PAGE 1

Il a poursuivi en disant que lorsqu'il était premier ministre, il savait qu'il pouvait obtenir des votes en acceptant l'idée d'une enquête royale sur le bilinguisme et le biculturalisme. Toutefois, "tous les membres du cabinet ont convenu" alors qu'une pareille enquête porterait ombrage à l'unité canadienne, et les événements leur ont donné raison.

M. Diefenbaker a réitéré sa conviction que la meilleure chose à faire serait de convoquer une conférence nationale des gouvernements fédéral et provinciaux qui, conjointement avec les organismes publics, "provoqueraient un accord en vue d'amendements à la constitution".

MARCHE

SUITE DE LA PAGE 1

de la force de police de Boston avaient été annulés et quelques 6,000 agents assuraient l'ordre.

Par ailleurs, à Bagalusa, en Louisiane, quelque 400 policiers fédéraux et locaux, dépêchés dans cette ville par le gouverneur John McKeithen, font fiévreusement la ronde dans les rues aujourd'hui dans le but de prévenir tout acte de violence susceptible d'éclater à propos des droits civils. Des Noirs qui revendiquent l'égalité de droit sur le marché du travail ont tenu encore une autre réunion hier soir dans une église de la ville. La police s'est tenue à l'affût, et il n'y a pas eu d'incidents.

Par contre, à Demopolis, en Alabama, la police a dû recourir à des gaz et à des bombes fumigènes hier soir pour disperser des manifestants. Le maire de la ville, M. Edward Bailey, croient que les Noirs ont l'intention de manifester de nouveau aujourd'hui, mais il a précisé que la plupart des manifestants étaient des écoliers qui font volontiers l'école buissonnière pour participer à ce genre de manifestation. Le maire se dit prêt à rencontrer les leaders de la communauté noire aujourd'hui et d'écouter leurs griefs.

Plus de 200 étudiants de l'Université du Mississippi ont organisé une manifestation hier soir au cours de laquelle ils ont démoli une automobile appartenant à trois élèves du collège biracial de Tougaloo situé près de Jackson, Miss.

Les manifestants se sont groupés près d'un dortoir où les trois étudiants blancs de Tougaloo ont leurs chambres. Ils ont crié, chanté, lancé des pétards et des bouteilles contre l'automobile des trois étudiants. Ils ont ensuite inscrit le mot "nigger" en peinture orange sur l'auto.

Les trois adolescents et les deux jeunes filles noires étaient délégués de Tougaloo au festival littéraire du sud qui, cette année, entend rendre hommage à l'oeuvre de William Faulkner.

Le doyen des étudiants, Franklin Moak, et la police affectée au campus ont réussi à disperser la foule en menaçant de prendre des noms. Moak a dit aux étudiants que la délégation de Tougaloo était "l'invitée de l'université et devait être traitée comme telle".

Bambine fuée par une auto

TROIS-RIVIERES. (PC) — Une bambine de 4 ans, France Dagenais, a été tuée par une automobile, hier soir, au Cap-de-la-Madeleine. L'enfant se promenait sur le trottoir, avec son père; à un moment donné, elle lui faussa compagnie et partit en courant dans la rue. Elle a été tuée sur-le-coup.

Visitez l'Expo-sciences de Montréal

au Chalet de la Montagne

- 150 étalages scientifiques montés par 200 étudiants de la région métropolitaine
- Commandités par plusieurs mouvements scientifiques
- Entrée libre

Vendredi (23 avril) 7 h. du soir — Samedi (24 avril) 10 h. du matin

SASKATOON

SUITE DE LA PAGE 1

discrétion des commissions scolaires."

M. Bourgault et deux autres pères de famille qui ont retiré leurs enfants de l'école avaient déjà rencontré le ministre de l'Education une première fois le 15 avril. A cette occasion, le ministre avait simplement promis d'étudier la question sans plus.

Mardi dernier, le groupe de protestataires réunis dans le sous-sol de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens avaient rejeté la réponse du ministre, la jugeant trop vague et pas assez compromettante. Le même soir, ils avaient décidé de continuer la grève tant que le gouvernement provincial n'aurait pas fait de promesse plus précise.

Le président de l'ACFC, M. Pinsonnault, a dit aux journalistes que son association avait l'intention de talonner le gouvernement afin que ce problème soit réglé aussitôt que possible.

"Nos demandes, a-t-il dit, sont fondées sur le concept des deux nations fondatrices. Nous avons l'intention de collaborer étroitement avec nos compatriotes de langue anglaise mais nous avons également la ferme intention de faire respecter nos droits."

La grève de Saskatoon a eu des répercussions à travers tout le Canada. Lorsque je lui ai demandé si le gouvernement avait été inquiété par les réactions soulevées par cette affaire dans l'est du pays, le ministre de l'Education a reconnu que le gouvernement de la Saskatchewan avait été "quelque peu troublé".

La province de la Saskatchewan célèbre cette année le 60e anniversaire de son entrée dans la Confédération canadienne.

PEARSON

SUITE DE LA PAGE 1

le premier ministre s'est borné à rappeler aux journalistes le langage prudent qu'il a tenu il y a une couple de semaines aux Etats-Unis, au sujet de la cessation des bombardements en Indochine.

Il a expliqué qu'il n'avait été témoin d'aucune mauvaise humeur du président à la suite de ses propos de Philadelphie et il a insisté sur la prudence qui marquait son discours.

"Excellentes relations avec M. Johnson"

Il a rappelé qu'il n'avait pas parlé d'une cessation immédiate des bombardements, mais qu'il laissait aux autorités concernées le choix du moment.

Le premier ministre a d'ailleurs déclaré que ses relations avec le président des Etats-Unis restent excellentes, même après l'échange de vues qu'ils ont eu à Camp David au début du mois.

"Que les relations restent excellentes malgré des divergences d'opinion, a-t-il dit, voici le véritable signe de l'amitié."

Le premier ministre s'est présenté à la salle de conférence portant un oeillet rouge pour signaler l'anniversaire de sa prise du pouvoir. Il sortait d'une réunion du cabinet qui avait duré quatre heures mais dont il ne fut pas question à la conférence de presse. M. Pearson paraissait en excellente forme et de très bonne humeur.

Il a déclaré que deux années de pouvoir lui avaient enseigné de multiples leçons, qu'il entendait remplir un mandat de quatre ans comme il dirigeait un parti majoritaire et qu'il resterait lui-même en poste tant qu'il en aurait la force du corps et de l'esprit.

Autres sujets abordés

Il a abordé une foule de sujets au cours de sa conférence de presse. Il a entre autres annoncé que :

—La prochaine conférence fédérale-provinciale des premiers ministres aura probablement lieu le 31 mai prochain.

Elle reflétera, a dit le premier ministre, le besoin de consultation que nécessite la législation annoncée dans le discours du Trône.

—Le premier ministre de l'Inde, M. Shastri, visitera le Canada un peu plus tard que prévu soit vers le début de juin. Il s'envolerait ensuite pour Londres avec le premier ministre pour assister à la conférence des premiers ministres du Commonwealth.

—M. Pearson recevra la semaine prochaine un doctorat honorifique de l'université du Vermont.

Questionné sur la priorité des travaux de la Chambre, la semaine prochaine, le premier ministre n'a pu donner aux journalistes la moindre indication des projets de loi qu'on attaquera en premier lieu. On sait toutefois que le débat sur le budget ne débutera pas avant jeudi pour laisser le temps aux partis d'opposition de se familiariser avec le document.

Rien de neuf non plus au sujet de la guerre à la pauvreté, si ce n'est que le premier ministre a déclaré aux journalistes qu'il n'avait pas d'objection à emprunter des idées aux Etats-Unis "pourvu qu'elles soient bonnes" a-t-il ajouté. Il a poursuivi, d'ailleurs, en disant que la guerre à la pauvreté n'était rien de neuf mais plutôt une organisation rationnelle de certaines politiques gouvernementales sur une foule de sujets.

Négociations sur l'uranium

M. Pearson a d'autre part, donné à entendre que les négociations entre le Canada et la France, au sujet de la vente par notre pays de certaines quantités d'uranium, progressent normalement.

"Nous espérons, a dit le premier ministre, vendre notre uranium tout en respectant nos engagements internationaux."

Ceci laisse entendre que la France se prêtera peut-être aux exigences des accords que nous avons signés. Elles supposent que le Canada puisse avoir un oeil sur l'utilisation que l'on fait de l'uranium vendu à un autre pays.

Le premier ministre n'a pas donné suite aux spéculations des journalistes voulant qu'il nomme de nouveaux ministres après avoir effectué des déplacements dans le cabinet.

Il a également laissé entendre que, pour le moment, il n'est pas question de modifier la liste des secrétaires parlementaires des ministres.

GERIN-LAJOIE

SUITE DE LA PAGE 1

tes, possède le droit incontestable de traiter avec n'importe quel pays étranger et de conclure les accords qu'il juge bon, dans les domaines de sa convenance.

"Par contre, le gouvernement fédéral est totalement impuissant à assurer la mise en oeuvre et l'application de ces accords, s'ils touchent à la compétence des Etats provinciaux. Seules, en pareil cas, les provinces disposent des moyens de procéder à la mise en oeuvre de traités, qui, sans leur participation, resteraient lettre morte et s'avéreraient totalement inutiles."

Il a en outre affirmé que, de la même manière qu'un peuple ne saurait confier à un autre le soin de fixer ses priorités pour la formation de sa jeunesse et l'épanouissement de sa culture, "les Québécois ne sauraient davantage s'en remettre exclusivement, pour l'organisation de leurs rapports culturels avec l'univers francophone, au gouvernement fédéral".

Ottawa a toujours manifesté peu d'intérêt

"Celui-ci, a-t-il affirmé, dans le passé s'est toujours montré des plus circonspects en ces matières et n'a d'ailleurs manifesté que très peu d'intérêts sous ce rapport jusqu'à ces tous derniers mois. Son administration est peu familière avec la mentalité, les méthodes de travail, la langue, les cadres et les institutions d'enseignement et de culture du Québec."

Mettant en garde ses auditeurs, M. Paul Gérin-Lajoie ajoute : "Il nous faut prendre garde de tomber dans l'illusion que des liens avec le gouvernement fédéral permettent automatiquement à l'étranger d'avoir un contact étroit avec la communauté francophone du Canada. Pour des raisons démographiques et historiques, le gouvernement fédéral représente une entité plus anglophone que francophone. Cette situation géographique de notre pays, les liens économiques étroits qui l'unissent à son puissant voisin du sud, sa participation soutenue aux activités du Commonwealth contribuent à orienter son action politique plus naturellement en fonction des préoccupations du monde anglo-saxon."

En terminant son discours, le ministre de l'Education lança : "A mesure que le Québec, dans le processus d'autodéfinition qu'il traverse assumera son identité, il occupera, progressivement, tous les champs d'activité qui engagent son avenir et dont la responsabilité lui incombe. L'éducation ne constitue qu'un seul de ces champs d'activité. On pourrait citer nombre d'autres domaines où le Québec entend exercer, soit seul, soit en collaboration avec ses partenaires canadiens, une activité conforme à ses intérêts et à ses priorités, conforme aussi à son vrai visage".

LESAGE

SUITE DE LA PAGE 1

de questions émanant du conseil du trésor.

Samedi, M. Lesage doit se rendre à Toronto où il est le conférencier d'honneur au dîner du Club de la Presse. Il doit également, au cours de la journée, avoir une entrevue avec un de ses anciens collègues dans le cabinet St-Laurent à Ottawa, M. Robert Winters, président de Brinco.

L'entretien Lesage - Winters concernera certes le harnachement des chutes Churchill et de la vente de l'électricité qu'on peu en tirer aux Etats-Unis, mais le premier ministre ne croit pas qu'aucune entente définitive ne pourrait être conclue.

Aux journalistes qui l'interrogeaient à Dorval, pour savoir si M. Lesage avait communiqué avec le ministre fédéral des Finances, M. Walter Gordon, qui doit présenter son budget à Ottawa lundi prochain, le premier ministre s'est dit étonné d'une telle question.

— M. Gordon a-t-il discuté le budget avec lui ?

— "S'il l'avait fait il ne serait plus ministre des Finances", dit en riant M. Lesage.

— Redoute-t-il une réduction des impôts fédéraux ? M. Lesage refuse de répondre à une question hypothétique.

Démission de M. Maurice Leroux

Aux premières questions qui lui furent posées à Dorval, au sujet de la démission de M. Maurice Leroux, comme directeur des relations extérieures de la Fédération libérale du Québec, M. Lesage a dit qu'il savait depuis trois mois que celui-ci avait l'intention d'accepter une offre qu'on lui faisait.

Le premier ministre a cependant dit à Montréal comme à Québec que la démission de M. Leroux était "marginale" en comparaison avec les grands problèmes de relations fédérales - provinciales qui le préoccupent actuellement.

A Québec, il devait élaborer un peu plus. Il a dit ne pas avoir été surpris de lire dans le Devoir la nouvelle de la démission de M. Leroux. "Par contre je fus très surpris des commentaires fantaisistes dont le Devoir a entouré cette nouvelle".

Il a dit qu'il sait que la lettre de démission de M. Leroux l'attend à son bureau. Quant à la substance des déclarations de M. Leroux publiées hier, qui étaient rapportées par les journalistes, M. Lesage dit qu'il n'en a jamais été question entre M. Leroux et lui-même.

Il dit qu'il veut lire très attentivement ces déclarations afin de les commenter en temps et lieu si cela s'impose.

Répétant qu'il s'agit d'une "affaire marginale", M. Lesage a aussi référé à la démission de M. Leroux comme à un "fait divers".

La météo

MINIMUM : 30 — MAXIMUM : 50

MINIMUM CETTE NUIT : 30

MAXIMUM DEMAIN : 45

Bureau météorologique du Canada, Dorval, (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa; Cantons de l'Est et région de Québec:** Généralement nuageux, averses ou neige légère éparse aujourd'hui; demain, ensoleillé sauf intervalles nuageux. Frais. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain: Montréal, Ottawa et Sherbrooke, 30 et 45; Québec, 25 et 40. **Laurentides et Mauricie; région du lac Saint-Jean:** Généralement nuageux, neige légère éparse aujourd'hui; demain, nuageux sauf quelques éclaircies. Très frais. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain: Témiscamingue et Sainte-Agathe, 23 et 40; Rouyn, Noranda et Val d'Or, 20 et 38; La Tuque et Chicoutimi, 20 et 40. **Régions de Rimouski, de Gaspé, de la baie Comeau et des Sept-Iles:** Ensoleillé sauf intervalles nuageux aujotird'hui et demain; possibilité de neige légère cette nuit. Froid. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain: Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé, 25 et 35; Baie Comeau et Sept-Iles, 20 et 35.

'63 OLDS 98 4 portes HARDTOP
Tous servo-mécanismes. Listé à $7750. SPECIAL $3175
Garantie 90 jours

'63 OLDS DECAPOTABLE
Tous servo-mécanismes. Listé à $6000. SPECIAL $2875
Garantie 90 jours

Et 225 autres aubaines en autos usagées

HAROLD CUMMINGS CHEVROLET OLDSMOBILE
7475, boul. Décarie à Jean-Talon

Combien coûte une superbe Studebaker '65?

Beaucoup moins que vous n'imaginez!

Avant d'estimer le prix d'une Studebaker, considerez la liste impressionnante des caractéristiques qui sont équipement standard sur chaque modèle de la série Studebaker:

Lave-glace, traitement anti-rouille aluminié, grosses roues de 15" qui prolongent la durée des pneus, tableau de bord capitonné, banquettes à ressorts helicoidaux et caoutchouc-mousse, luxueux tapis porte à porte (sur plusieurs modèles); robuste chassis Armor-Guard, gage de sécurité et de solidité; série complète d'instruments, intérieurs spacieux où six adultes peuvent s'asseoir dans le plus grand confort... où les hanches peuvent "respirer"... où chapeaux et têtes ne sont jamais inquiets, planchers plats qui facilitent l'entrée et la sortie des passagers. Ajoutez à ça une carrosserie rigide en acier plus épais que celui de toutes autres voiture de sa catégorie. Sur la Studebaker, c'est équipement standard.

Dans le Sedan Sport Daytona, vous obtenez même l'extraordinaire système d'allumage à transistors qui assure des démarrages instantanés, améliore la performance du moteur, prolonge la durée des bougies et des pointes. Toujours de l'équipement standard. (Disponible moyennant très léger supplément sur tous les autres modèles.)

Toutes ses caractéristiques de qualité vous feront sans doute évaluer une Studebaker '65 au-dessus de son prix réel. Venez y jeter un coup d'oeil... l'essayer... en prendre livraison.

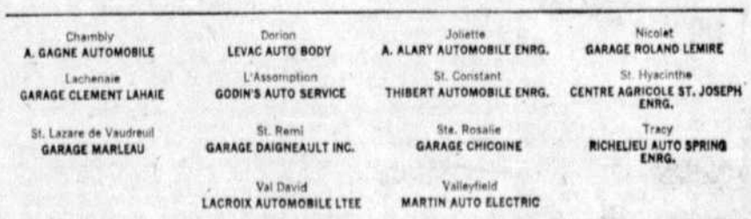

Studebaker
LA CANADIENNE "PAR EXCELLENCE"

Voyez votre marchand local Studebaker

A. & L. ROBERT AUTO, 2303 de la Salle Ave.	ALIX AUTOMOBILE INC., 6807 Delorimer Ave.	N. BEAUDOIN AUTOMOBILE INC., 5653 Blvd. Arthur Sauve Laval West	BROADWAY MOTOR SALES REG'D, 37 Broadway-Montreal East
CHARTERS ENTERPRISES INC., 6959 Upper Lachine Rd.	CLOUETTE AUTOMOBILE INC., 4590 St. Denis St.	GARAGE DESJARDINS & FRERES LTEE., 3923 Samson Blvd. Chomedy	GARAGE LAPIERRE, 5400 Papineau Ave.
LAVIGNE GARAGE ENRG., 37 Ste Anne St. Ste Anne de Bellevue	LE MENN AUTOMOBILE LIMITED, 3839 Blvd. Taschereau Ville La Fleche	MIDLAND MOTOR SALES INC., 1934 St. Catherine St. W.	N. PLAMONDON AUTO LTEE, 2643 Rosemont Blvd.
POULIOT AUTO LTEE, 1940 Des Laurentides Blvd. Chomedy	PROVOST AUTO ELECTRIC LTD., 8305 St. Laurent Blvd.	GARAGE ROBIDOUX & FILS ENRG., 675 Hauterive — Duvernay	ST. VITAL AUTOMOBILE ENRG., 9960 Blvd. St. Vital
	SPINELLI GARAGE LTEE, 561 St. Joseph — Lachine	UP-TOWN AUTOMOBILES LIMITED, 400 Decarie Blvd. Ville St. Laurent	

Chambly, A. GAGNE AUTOMOBILE	Dorion, LEVAC AUTO BODY	Joliette, A. ALARY AUTOMOBILE ENRG.	Nicolet, GARAGE ROLAND LEMIRE
Lachenaie, GARAGE CLEMENT LAHAIE	L'Assomption, GODIN'S AUTO SERVICE	St. Constant, THIBERT AUTOMOBILE ENRG.	St. Hyacinthe, CENTRE AGRICOLE ST. JOSEPH ENRG.
St. Lazare de Vaudreuil, GARAGE MARLEAU	St. Remi, GARAGE DAIGNEAULT INC.	Ste. Rosalie, GARAGE CHICOINE	Tracy, RICHELIEU AUTO SPRING ENRG.
	Val David, LACROIX AUTOMOBILE LTEE	Valleyfield, MARTIN AUTO ELECTRIC	

La qualité provient de la saveur...

Les biscuits Dare ont la saveur des biscuits à la mode de chez-nous.

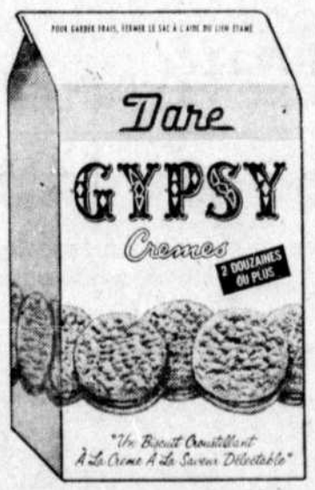

La qualité caractérise Dare

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, VENDREDI 23 AVRIL 1965 — 81e ANNEE— No 93

Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Futur Musée des Beaux-Arts du Québec ?

La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 a décidé de présenter une exposition de Beaux-Arts dans un pavillon permanent. Cet édifice, une fois terminé, pourrait devenir le Musée des Beaux-Arts de la province de Québec. On voit ici la maquette de ce pavillon autour de laquelle se trouvent réunis, dans l'ordre habituel : MM. **Edouard Fiset,** architecte en chef de l'Expo, **Donald Buchanan,** secrétaire du comité consultatif des Beaux-Arts, et **Claude Robillard,** président du même comité.

Galerie d'art permanente sur le terrain de l'Expo

Les projets artistiques d'Expo 67 se concrétisent.

On vient d'apprendre, en effet, au cours d'une conférence de presse, que des appels d'offres seront lancés incessamment pour la construction de l'édifice ou pavillon qui logera l'exposition de Beaux-Arts.

L'édifice, qui aura une surface de plancher de 40,000 pieds, dont 20,000 serviront aux fins d'exposition, sera construit sur l'emplacement de l'Expo, plus précisément à l'extrémité sud de la jetée MacKay. Le coût total de la bâtisse s'élèverait à $1,500,000. A quoi il faut ajouter un autre $1,050,000 pour les frais d'entretien ou d'administration.

Les architectes en seront MM. Côté, Guité, Gauthier, de Québec et John Glenn, de Montréal. La construction sera extrêmement moderne et fonctionnelle. On verra surtout à assurer des conditions parfaites pour la préservation des peintures qui y seront montrées.

Dans les dix premiers jours de mai, on s'occupera des appels d'offres pour les fondations. Plus tard, en juin, le même procédé sera répété pour la superstructure.

Quatre sous-thèmes

Tout indique que l'édifice, une fois l'Expo terminée, deviendra le Musée des Beaux-Arts de la province de Québec. Les négociations entreprises à cet effet seraient à la veille de se terminer.

L'exposition projetée se situe autour du thème de l'Expo : "Terre des Hommes". Ce sera

Voir GALERIE en page 6

Un avocat se plaint au Barreau d'avoir été "arrêté" à Bordeaux

Un avocat montréalais, Me Luc Mercier, vient de porter plainte au Barreau de la province, dénonçant des mesures dont il a été victime, mardi, à la prison de Bordeaux alors qu'il venait de visiter un client, Jean Giroux, ami intime de Gilles Legault, qui s'était pendu la veille.

Me Mercier, qui a reconnu avoir porté plainte au Barreau, a toutefois refusé de préciser la nature des mesures qui lui ont été imposées et qu'il juge "contraires à l'exercice normal" de sa profession.

Selon les renseignements que nous avons pu obtenir, les gardiens de la prison auraient voulu consulter les documents qu'il transportait dans sa serviette après avoir visité son client, Jean Giroux, accusé de complicité dans le complot visant à procurer de la dynamite à Michèle Duclos et Michèle Saunier qui se proposaient de faire sauter des monuments aux Etats-Unis érigés à la gloire de la Liberté.

Me Mercier, qui n'est membre d'aucun parti séparatiste, se dit indépendantiste. A plusieurs reprises, il a été amené à défendre devant le tribunal des séparatistes, dont Reggie Chartrand, "que j'ai toujours fait acquitter", précise-t-il.

Il n'est pas impossible que Me Mercier porte l'affaire devant la Ligue des droits de l'homme. Pour le moment, il attend de voir l'attitude qu'adoptera le Barreau.

"Le Barreau, remarque-t-il, s'est montré efficace dans le cas de Me Marquis ... et ce qui m'est arrivé est moins gentil que cela ... C'est la première fois que je suis amené à exercer ma profession dans de telles conditions."

Me Mercier s'est refusé à tout commentaire quant à la nature de la plainte portée au Barreau. "L'affaire n'est pas à proprement parler sub judice, a-t-il noté, mais c'est pour moi une question de conscience professionnelle".

photo René Picard, LA PRESSE

Dans l'exercice de ses fonctions

Un avocat du Barreau de Montréal, Me Luc Mercier, proteste contre les mesures dont il a été victime, mardi, à la prison de Bordeaux. Après y avoir visité son client, Jean Giroux, accusé de complicité dans le "complot des monuments américains", il aurait été "arrêté" par les gardiens, qui auraient voulu consulter les documents qu'il transportait dans sa serviette.

Promesse de M. Saulnier aux propriétaires "homologués"

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a accepté de recevoir, hier, en fin d'après-midi, à l'hôtel de ville, treize des quelque 60 propriétaires d'immeubles frappés par une ligne homologuée depuis plus de 30 ans, en bordure du boul. Dorchester, entre les rues Guy et Atwater, des propriétaires opposés à ce que les Chambres provinciales approuvent une nouvelle requête de la part de la Ville désireuse de faire prolonger d'une autre année le statu quo.

Ayant à leur tête le Dr Paul Letondal et leur procureur, Me Gilles Hébert, les délégués, au nombre desquels on comptait M. Adhémar Raynault, ancien maire, ont eu un entretien à huis clos d'une dizaine de minutes avec M. Saulnier, au bureau de ce dernier.

Leur visite avait apparemment pour but de demander aux autorités ed faire lever la ligne homologuée imposée en 1932 en vue d'élargir ce tronçon du boul. Dorchester ou d'exproprier les immeubles concernés.

Interrogé à l'issue de l'entretien, le Dr Letondal s'est limité à dire : "M. Saulnier fera les commentaires".

Quelques minutes plus tard, M. Saulnier déclarait sans plus : "J'ai tenté de rassurer le groupe de propriétaires qui s'inquiètent de notre demande de prolonger d'un an l'homologation en les assurant qu'au cours du délai nous prendrons une décision définitive".

Donc, résultat de l'entretien: l'administration promet de décider d'ici un an si les immeubles seront expropriés ou si la ligne homologuée sera levée.

La RCMP "nous apprend" que Rivard s'est évadé "illégalement"

Peut-être l'ignoriez-vous, mais on ne peut plus en douter à la suite d'un communiqué de presse de la RCMP : Lucien Rivard s'est évadé "illégalement" de la prison de Bordeaux !

Et oui ! C'est textuel : dans son communiqué où il est question du "grand évadé" du siècle, Luc..n Rivard, affublé de prénoms et d'alias presque à l'infini (Marcel-Joseph-Adolph Desmarais ou Henry Andrews ou Henry Anderson ou L. Lapointe, ou connu aussi sous le sobriquet de "Moose", pour les intimes), le bureau du commissaire de la Gendarmerie fédérale du Canada annonce que Rivard est le quatrième sur la liste des criminels les plus recherchés au pays, et que la PP du Québec (... avec son bras long) lui "court après" et le recherche — intensément ! — "pour s'être échappé illégalement de prison par la force et pour vol à main armée".

On pourrait donc penser qu'il existe des évasions de prison qui sont permises par la loi.

Au surplus, notre Gendarmerie royale ré-annonce pour ceux qui ne le sauraient pas encore, évidemment — que le gouvernement canadien offre une prime de $15,000 pour tout renseignement pouvant conduire à l'arrestation de Lucien Rivard, qui a filé à l'anglaise sans laisser sa carte de visite.

Par la suite, le communiqué, rédigé en un français laborieux, nous donne une description saisissante de cette précieuse "tête-à-prix" :

"Né le 16 juin, à Montréal, (Qué.). Nationalité : canadienne. Taille : 5'6". Poids : 155 livres. Cheveux : bruns. Yeux : bruns. Teint : moyen. Profession : propriétaire de ... villégiature (tout de même !)".

Un spécialiste en dermatologie, ou quelque chose d'approchant, est sûr de reconnaître Rivard ... à condition de le rencontrer, bien entendu : il a trois cicatrices rondes de couleur brune sur le haut du bras gauche, mais près de l'épaule (Rivard se promène peut-être en camisole d'été de ce temps-ci ...). Ce n'est pas tout, il en a une autre, ronde aussi celle-là, mais à la jambe gauche, cette fois.

Et maintenant, très sérieusement, la Gendarmerie fait appel à tous les citoyens du beau et grand Canada — pourquoi pas les "patriotes", tant qu'à y être ? — afin de bien noter tous les renseignements pouvant amener la ré-arrestation de notre "Canadien errant", mieux connu sous le nom de Lucien Rivard, et de les transmettre le plus tôt possible au service de police le plus rapproché ou, si on préfère, au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, à Ottawa.

Au cas où quelqu'un déciderait donc de s'improviser policier et qu'il ne serait pas tellement chanceux avec Rivard, la Gendarmerie offre au flair de ce détective amateur un choix très varié parmi les criminels les plus recherchés au pays.

En voici les descriptions officielles :

(1) — ADAMS William, alias Wasily SAMBORSKI, alias Joe LACHEAU, recherché par le service policier de Ste-Catherine (Ontario), relativement à l'assassinat de son père en juin 1949.

(2) — MEAGHER John Frederick, recherché par le service métropolitain de police de Toronto pour s'être échappé de son gardien, en route vers le tribunal où il devait répondre à une accusation de vol à main armée.

(3) — LEMAY Georges, recherché par la police de Montréal pour avoir comploté et avoir participé à l'effraction d'une voûte, dans une banque, au cours de la fin de semaine du 1er juillet 1961. Une récompense de $2,000 dollars est actuellement offerte en vue de sa capture.

200 personnes aux funérailles de Legault

Quelque 200 personnes ont rendu un dernier hommage, hier, à Gilles Legault, ce jeune séparatiste qui s'est suicidé dans sa cellule de la prison de Bordeaux, au moment où il attendait son procès.

La très grande majorité représentait des groupements séparatistes, tandis que d'autres manifestaient leur ressentiment contre la façon dont le jeune Legault a été traité par les autorités judiciaires et pénitencières.

Les funérailles eurent lieu à l'église Notre-Dame-des-Neiges. Environ une centaine de personnes, dont les membres de la famille de Legault, accompagnèrent la dépouille à son arrivée à l'église; mais le nombre avait doublé lorsque se forma le cortège qui devait conduire la dépouille au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Une équipe de porte-drapeaux, des fleur-de-lys, dirigée par l'ancien boxeur Reggie Chartrand vêtu d'un cuir noir, borda l'allée extérieure à la porte de l'église. Les porte-drapeaux entourèrent ensuite le corbillard et la voiture dans laquelle se trouvait Mme Legault pendant le cortège.

Parmi les groupements représentés, on notait le Ralliement pour l'Indépendance Nationale (MM. Pierre Bourgault et Marcel Chaput), la Société Nationale Populaire (M. Paul Rochon), le Comité d'aide aux prisonniers politiques, Parti

Voir LEGAULT en page 6

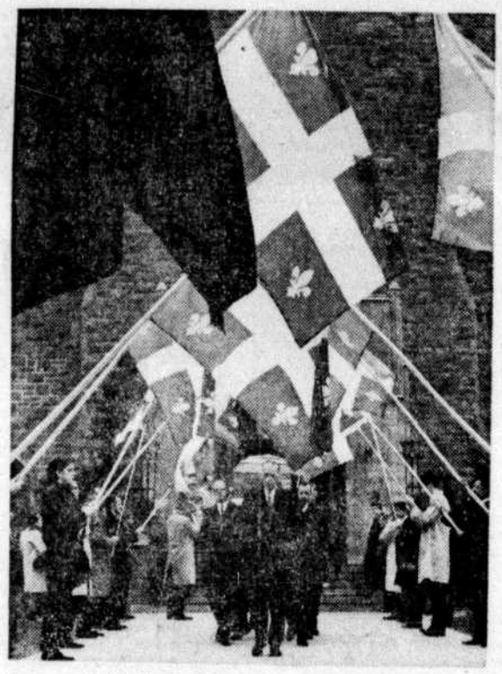

photos Michel Gravel LA PRESSE

Entouré de fleurdelysés

Ses compagnons séparatistes ont rendu l'hommage "dû à un patriote" à Gilles Legault. A la porte de l'église, le cercueil passa sous une double rangée de drapeaux fleurdelysés. On voit aussi Mme Legault qui avait peine à contenir sa douleur.

Exemption de taxes pour les clubs sociaux ?

"Les Lions ne peuvent se permettre de ne pas en être", a déclaré hier M. W. G. Pugh, un des dirigeants de la section "centrale" de ce club social de Montréal, en exposant à ses confrères les grandes lignes de la proposition du maire Drapeau au sujet de l'exploitation des services récréatifs de l'Expo '67.

M. Pugh a décrit l'aménagement prévu pour l'île Ronde et précisé que rien ne serait négligé pour éviter certaines erreurs commises à New York ou Bruxelles : les transports en commun conduiront les visiteurs jusqu'au cœur de la Ronde et les spectacles seront offerts à prix raisonnables, soit quatre ou cinq fois moins

Voir EXEMPTION en page 6

Un jeune membre du FRI aurait voulu obtenir $1,000,000 de M. Jean Lesage

par Léopold Lizotte

Dans une entrevue qu'il avait sollicitée auprès du chef de la brigade antiterroriste de la police municipale, en avril de l'an dernier, un jeune membre du FRI (Front républicain pour l'indépendance) aurait demandé à deux policiers de cette escouade d'intervenir auprès du premier ministre de la province de Québec, M. Jean Lesage, pour que ce dernier verse une somme variant entre $500,000 et $1,000,000 à leur mouvement.

Et cela pour leur permettre d'organiser celui-ci sur une base solide. Financièrement parlant, en tout cas.

Avant même que les policiers aient répondu au jeune André Gagnon qu'ils ne pouvaient évidemment pas faire une telle démarche auprès de M. Lesage, celui-ci enchaînait :

"Vic Cotroni est prêt, lui, à "backer" le mouvement séparatiste, pourvu qu'il ait le contrôle des clubs et de la pègre dans la province de Québec".

Au procès d'André Gagnon, hier après-midi, cette étonnante révélation a eu pour effet de faire bondir de son siège, Me Jean-Paul Ste-Marie, c.r., qui, depuis quelques minutes, s'était objecté à plusieurs reprises à ce que l'ex-détective Urgel Chénier (maintenant chef de la police de Saint-Bruno) apporte les propos tenus par Gagnon, au cours d'une entrevue de quelque trois heures.

"On vient de nommer, dit-il, des gens qui n'ont absolument rien à faire avec le litige dont il est question au cours de ce procès, et tout cela peut tout aussi bien être le fruit d'exagérations et même d'hallucinations.

"Il arrive par ailleurs, de continuer Me Ste-Marie, que M. Cotroni est mon client dans une cause civile, alors que je suis l'avocat de Gagnon à la demande de l'Assistance judiciaire. C'est pourquoi je crois de mon devoir d'intervenir.

"Et d'intervenir avec d'autant plus de raison que bien d'autres noms pourraient être ainsi lancés sans raison, et tantôt, ce pourrait être tout aussi bien M. Johnson et même M. Pearson qui pourraient être nommés."

Le procureur de la Couronne, Me Victor Melançon, rétorqua alors que c'est absolument

Voir FRI en page 6

FAITS divers

Incendie : 10 familles sur le pavé

Un incendie de deux alertes, au cours duquel les pompiers ont sauvé quatre personnes, a causé des dégâts considérables, tôt la nuit dernière, au sous-sol et au rez-de-chaussée du 10,630 Place de l'Acadie, dans le nord de la métropole.

Les personnes qui ont été sauvées par les pompiers sont M. et Mme Camille Désilets, app. 36; M. Robert Decosse, app. 35, de même que M. M. Kalayciz, app. 25.

Une cinquantaine de pompiers sous les ordres de l'assistant-directeur Dollard Boisvert et du chef Gérard Vedrine ont combattu cet incendie qui avait pris naissance au sous-sol. A l'aide de plusieurs appareils et de cinq jets, il a été circonscrit à cet endroit mais le rez-de-chaussée a été sérieusement avarié par l'eau et la fumée et une dizaine de familles ont été jetées sur le pavé. Plusieurs personnes ont également dû évacuer temporairement leur logis au deuxième étage, en raison de la densité de la fumée qui s'est dégagée du brasier.

Les pompiers ont répondu à une première alerte à 11 h. 58; la deuxième était sonnée à minuit 09 et l'incendie était circonscrit à 1 h. 51, la nuit dernière.

Un pompier a été blessé légèrement au cours des opérations et est revenu au travail après avoir été traité à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville. Il s'agit de M. P. Bersichino.

Un mannequin compromettant

Que doivent faire deux policiers, lorsque, répondant de nuit à un appel pour un cambriolage chez un tailleur, ils aperçoivent en cours de route un piéton avec un mannequin sous le bras?

La tactique la plus élémentaire leur recommande d'appréhender le promeneur insolite et de le conduire sur le théâtre de l'effraction pour voir s'il n'y a pas un lien entre les deux.

C'est ce qu'ont fait la nuit dernière, les agents René Lussier et G. Brosseau, du poste no 16, alors qu'ils roulaient avenue Mont-Royal, près de Papineau, en se rendant chez le tailleur Roméo Capelli, 4520, avenue Papineau, où l'on venait de commettre un cambriolage.

Ils ont vu un piéton passablement éméché avec un mannequin sous le bras. Ils l'ont conduit chez le tailleur et ont constaté qu'il manquait un mannequin dans la montre ainsi que quelques pièces de tissu.

Le mannequin et le tissu ont été replacés dans la montre et l'homme écroué aux cellules pour lui donner le temps de se dégriser.

— $2,000 de diamants industriels ont été volés à la National and Sounding, 8971, rue Foucher, par des inconnus qui sont entrés par une fenêtre de l'arrière.

— Les agents P. Douville et

Voir FAITS DIVERS en page 6

En vente à la pâtisserie Richstone RBI de votre voisinage

FUSIL A CLOUER AUTOMATIQUE ARROW
(GUN TACKER)

Pour fixer les affiches, les tuiles, laine minérale, panneaux etc... Se ferme pour glisser dans la porte. Construction tout métal chromé.

Prix rég.: $14.25 SPECIAL : 11.49

Boite 5 milles broches 1/4 prix rég. $2.50 SPECIAL : 1.95

Boite 5 milles broches 5/16" prix rég. $2.75. SPECIAL : 2.15

LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.
750 Beaubien
8559 St-Laurent
806 E. Ste-Royal
851 Decarie St-Laurent

Aimez-vous les fromages fins ?
Nous en avons un grand assortiment
CANADIEN FORT — CANADIEN DOUX — ERMITE — PROVOLONI — SAMSOE — CHESHIRE BLANC — GORGONZOLA — TILSIT — GOUDA — ST-PAULIN — GOURMANDISE — BEL PAESE — MAZARELLA — BRIE — TETE DE MOINE — DANOIS FUME — STILTON ANGLAIS, etc., etc.

AGNEAU DU PRINTEMPS
PIGEONNEAUX ROYAL
LAPINS DOMESTIQUES
GRANDE VARIETE DE VIANDES CUITES
A DIONNE FILS & CIE
1221 ouest, Ste-Catherine Tél. VI. 9-2341
MONTREAL

Un expert d'Ottawa affirme comme Peclet que l'explosion de LaSalle est due au gaz

Un expert d'Ottawa a affirmé catégoriquement, ce matin, que l'explosion de LaSalle est due au gaz méthane, élément principal composant le gaz naturel.

M. Douglas Sargent Montgomery a corroboré tous les points du témoignage de M. Bernard Peclet, chimiste à l'institut médico-légal et de police scientifique de la province de Québec. Il a même été un peu plus explicite en indiquant, sur un plan, le mur où l'ignition aurait pris naissance.

M. Douglas se base sur le fait que le mur le moins endommagé par l'explosion aurait été le plus près de l'endroit de l'ignition étant donné que le front de flamme voyage à partir de ce point pour comprimer le gaz et le faire ensuite détonner. Ceci cause les plus gros dégâts aux murs les plus éloignés.

Le témoin qui a fait partie de l'équipe qui a enquêté sur l'explosion de l'édifice de la compagnie "Adressograph" d'Ottawa, explosion attribuée au gaz naturel, a souligné qu'il avait trouvé plusieurs points de similitude entre l'explosion de LaSalle et celle d'Ottawa.

Hier, un chimiste du Conseil national des recherches d'Ottawa, a affirmé, que des échantillons de terre prélevés près du conduit principal de gaz naturel, conduit qui passe à l'arrière des édifices de la rue Bergevin, à LaSalle, dont une conciergerie a été détruite à la suite d'une explosion, le 1er mars dernier, étaient imprégnés de méthane et d'odorant.

M. Marven E. Bednas a expliqué qu'il avait reçu quelque 47 échantillons de sol prélevés près de l'emplacement de la tragédie dans autant de tubes bien scellés pour fins d'analyse. Il a ajouté qu'il n'a eu le temps de travailler que sur 17 de ces échantillons et qu'il avait retracé une assez forte concentration de méthane dans sept échantillons, une trace de ce gaz dans cinq autres et une quantité négligeable dans le reste.

Présence de l'odorant

M. Bednas a expliqué ensuite qu'il avait encore prélevé la présence de l'odorant (Captan), ce qui prouve indiscutablement qu'il s'agissait bien du gaz naturel.

Le chimiste a souligné qu'il lui a fallu trois semaines pour mettre au point une méthode d'analyse et qu'il avait constaté la présence de l'odorant grâce au "chromatographe", appareil qui enregistre les différents éléments qui composent un gaz.

M. Bednas a précisé que chaque élément du gaz était représenté par un sommet sur le chromatogramme. Ce dernier point a provoqué une série de questions de la part de Me Emery, procureur de la Corporation de gaz naturel.

Me Emery a souligné notamment que, selon une analyse de laboratoire fournie par les fabricants de l'odorant, ce dernier se composerait simplement de six éléments.

En effet, la composition du "Captan", selon le rapport du laboratoire, est comme suit : ethyl mercaptan : 1 p. 100; isopropyl mercaptan : 58 p. 100; butyl tertiaire mercaptan : 13 p. 100; propyl normal mercaptan : 15 p. 100; butyl secondaire mercaptan : 3 p. 100; et di-methyl sulfide : 10 p. 100.

"Si nous additionnons tous ces pourcentages, a dit Me Emery, nous arrivons bien au total de 100 p. 100. Ce qui démontre clairement que l'odorant est composé de six éléments." S'adressant au témoin, le procureur de la Corporation de gaz naturel a ajouté : "Comment donc expliquez-vous la présence d'un septième élément ?"

M. Bednas a déclaré, pour sa part, que l'analyse quantitative de l'odorant fournie par les fabricants se limitait tout probablement aux éléments essentiels et qu'elle ignorait les autres éléments qui composent le produit et dont le pourcentage est bien faible.

Enfin, il a été décidé que M. Bednas fasse une analyse de

Voir LaSALLE en page 6

GALERIE

SUITE DE LA PAGE 3

la plus imposante jamais tenue en Amérique du Nord. On y réunira quelque 170 toiles de maîtres.

Ces toiles qui seront groupées en quatre salles, séparées par autant de salons de repos, illustreront quatre aspects du thème choisi : "l'homme et son image", "l'homme et son univers", "l'homme et sa création", "l'homme et l'infini".

Dans chaque section, on s'efforcera d'établir un parallèle entre les différentes cultures orientales et occidentales, modernes et anciennes. On y illustrera non seulement la culture européenne, mais encore les cultures orientales et primitives. En plus, environ 15 pièces d'auteurs contemporains seront exposées.

Apparemment, les oeuvres canadiennes brilleront par leur absence. On n'en verrait qu'une, tout au plus.

On a déjà nommé les membres du comité consultatif des Beaux-Arts. Ce sont : MM. Claude Robillard, président, Donald W. Buchanan, secrétaire, Paul Arthur, John Bland, David G. Carter, Neil F. Phillips, Edwy Cooke, Ferdinand Eckhardt, Louis-P. Gélinas, Gérard Morisset, et Mmes C. Marcoux-Baillargeon et H. Stirling Maxwell.

On a déjà commencé les démarches pour l'emprunt des oeuvres que l'on veut exposer. La collaboration la plus entière est déjà assurée.

Un comité international pour la sélection des oeuvres a aussi été constitué. Il comporte les noms de personnages fort impressionnants de New York, Londres, Paris, Bruxelles, Munich, Vienne, La Haye, Rome, Philadelphie, etc.

Autres expositions

A côté de cette exposition de peintures dans le pavillon permanent, le visiteur de l'Expo pourra aussi admirer une collection de photographies artistiques toujours sur le thème de "Terre des Hommes".

On espère recueillir ici et là, à travers le monde, quelque 400 à 500 photographies qui seront groupées dans un des pavillons. Ces photographies seront présentées sur des structures architecturales qui se prêteront à un montage. Ce sera, en quelque sorte, une mise en scène dramatique de la vitalité de l'homme face aux complications de la vie. Un comité de sélection sera formé dans le but d'exercer un choix minutieux.

Comme pour l'exposition des peintures, un catalogue comportant une reproduction de toutes les oeuvres en montre, sera offert aux visiteurs à prix populaire, soit deux ou trois dollars. L'entrée à la Galerie d'art sera gratuite.

Par ailleurs, l'Expo 67 présentera aussi une exposition destinée à mettre en évidence les créations marquantes d'esthétique industrielle qui, par leur nature, influenceront et amélioreront la qualité et l'apparence des articles d'usage journalier. On y pourra admirer environ une centaine d'objets dont l'origine couvrira une vaste géographie.

En fin, mais en plein air, cette fois, dans l'île Ste-Hélène, sur une verte colline ombragée, ce sera l'exposition de sculpture internationale contemporaine. Une cinquantaine de sculptures, représentant autant d'auteurs encore vivants, seront offertes à la contemplation du public. Le comité international, qui sera chargé de procéder au choix des sculptures, a déjà été constitué. Il comprend M. Thomas M. Messer, directeur du Musée Guggenheim, New York, le professeur Gian-Alberto Dell'Acqua, de Milan, M. René Wehrli, de Zurich, Bernard Dorival, conservateur en chef du Musée national d'art moderne de Paris, et Bryan Robertson, de Londres. Le Musée national des Arts modernes de Tokio a été invité à se faire représenter sur ce comité.

LEGAULT

SUITE DE LA PAGE 3

Pris, les Chevaliers de l'Indépendance de Québec, (Jeanne d'Arc "Kiki" Boudet), etc.

On se souvient qu'hier, la Société Nationale Populaire avait lancé un appel à la population dans l'espoir de grouper 10,000 personnes à ces funérailles, dans l'espoir "de tirer les autorités de leur léthargie et de leur rappeler leur devoir".

La SNP voyait là un moyen de protester contre la façon avec laquelle on a traité le détenu, "un patriote sincère", qui se trouvait dans un état de santé pitoyable.

Sur un des landaus de fleurs, on remarquait une fleur de lys portant des rubans sur lesquels on lisait l'inscription suivante : "R.I.N. ...Richelieu... Au Patriote... 1837 . . . 1965".

FRI

SUITE DE LA PAGE 3

involontairement qu'il avait provoqué cette "révélation" dont il n'avait incidemment pas entendu parler au préalable.

Le juge Paul Hurteau souligna, de son côté, que toute l'affaire ne devait pas tourner au conte de fée, et que l'on devrait s'en tenir, autant que possible, à l'incident pour lequel Gagnon subissait son procès : c'est-à-dire pour avoir provoqué un incendie à l'arrière d'une série de logements de la rue Valois, l'une de ces maisons étant occupée par l'inspecteur Guy Francoeur, de la police de Montréal. L'un de ceux, incidemment, qui avaient le plus puissamment aidé à démembrer le FLQ, dans sa version originale.

Cet incendie s'était produit le 14 mars 1964, peu après minuit.

Les flammes, qui avaient pris naissance dans un escalier tournant desservant des hangars, étaient tellement intenses, à l'arrivée des premiers pompiers, qu'on dut immédiatement sonner une deuxième alerte.

Il fallut 53 minutes pour les maîtriser et les pompiers durent rester, au total, quelque quatre heures sur les lieux.

Sept logements, en plus des hangars, furent touchés, et les dégâts s'élevèrent à une quinzaine de milliers de dollars.

Le capitaine Whissel, du service d'enquête du Service d'incendie de Montréal, fit une visite des lieux, dès le lendemain, et crut immédiatement à un incendie criminellement provoqué.

Le sergent détective Eugène Greffort, de la Commission des incendies, continua l'enquête, par la suite, et se dit d'avis, lui aussi, que main criminelle il y avait eue.

Et les choses en restèrent apparemment là jusqu'au jour où le jeune Gagnon téléphona au lieutenant-détective Jean-Jacques Parizeau pour lui demander de le rencontrer parce qu'il avait de grosses révélations à lui faire.

Celui-ci délégua deux de ses collègues, le sergent-détective Chénier et le lieutenant-détective Maurice Vadeboncoeur, en l'assurant que ceux-ci recueilleraient fort bien ses secrets.

A leur arrivée, il leur demanda de monter dans leur auto et se fit conduire au pied-à-terre que possédait alors le détective Chénier, rue Rachel.

Gagnon ne voulait pas être vu par personne, et il ne voulait pas que sa rencontre "transpire".

C'est alors que, comme "faveur", il demanda aux policiers de s'entremettre auprès de M. Lesage pour obtenir les fonds précités. Faveur qu'ils ne lui promirent d'aucune façon selon leurs dires.

Pas peur de la prison

Puis, après deux bonnes heures de conversation, il leur déclara soudainement :

"Pour vous montrer que je suis de bonne foi, et que je vous dis la vérité, je vais vous dire que le feu derrière chez Francoeur, eh bien ! c'est moi et Maurice Wash qui l'avons allumé".

Le détective Chénier dit qu'à ce moment son compagnon Vadeboncoeur mit le jeune homme en garde contre de telles déclarations qui pouvaient le mener en cour.

Mais celui-ci rétorqua :

"Je m'en f . . . Même si je dois aller en prison, je vais vous dire ce que nous avons fait".

Il souligna alors que c'était un officier supérieur du FRI qui leur avait demandé une preuve concrète de leur attachement à la cause en mettant le feu ou en faisant sauter la résidence d'un des détectives attachés à l'escouade antiterroriste.

Le jeune précisa alors qu'ils auraient pu tout aussi bien incendier la demeure de Parizeau, de Chénier ou de Vadeboncoeur, mais qu'ils avaient choisi celle de Francoeur, parce qu'ayant été élevé dans ce quartier, ils en connaissaient tous les recoins. Et une bonne façon de se sauver, conséquemment.

Ils auraient donc pris, dans le sous-sol du quartier général du FRI, rue Brébeuf, un récipient de métal ayant déjà contenu du liquide pour nettoyer les machines d'imprimerie, à cet endroit.

Ils se rendirent alors en taxi rue Mont-Royal, firent remplir le récipient d'essence, et se dirigèrent vers la rue Valois.

Préalablement, ils s'étaient fabriqué une bombe rudimentaire avec une ampoule électrique remplie d'essence, l'orifice en étant bouchée avec de la ouate qui devait former une mèche.

Ils allèrent ensuite verser le contenu du récipient dans l'escalier arrière du 570 Valois, puis lancèrent leur "bombe". Avec le résultat que l'on sait.

Ils jetèrent ensuite le récipient sur le toit d'un garage, dans la ruelle parallèle à la rue Adam, dans le voisinage presque immédiat de l'incendie.

"Jusque-là, de dire le détective Chénier, nous ne croyions pas tellement son histoire.

"Mais, aussitôt après l'avoir quitté, angle Brébeuf et Marie-Anne, nous nous rendîmes à l'endroit indiqué, et, effectivement, sur le toit d'un garage, nous avons trouvé le récipient qu'il nous avait décrit.

"Là, nous prîmes ses dires beaucoup plus au sérieux".

Me Sainte-Marie demande alors au policier pourquoi l'on n'a appréhendé Gagnon qu'un mois plus tard.

Ce dernier répond que le jeune homme leur avait dit que Wash était parti dans le Grand Nord et qu'ils voulaient attendre son retour avant de poser le premier geste.

Appelé par le représentant du ministère public, Me Melançon, le détective Tardif soutient qu'au cours d'une perquisition au quartier général du FRI, au 4719 rue Brébeuf, on avait retrouvé deux récipients du même genre que celui trouvé sur le garage.

Dernier témoin de la séance d'hier, le lieutenant Parizeau dit avoir eu une autre entrevue avec Gagnon, le 23 mai suivant, et qu'à cette occasion on avait trouvé 200 bâtons de dynamite et autant de détonateurs dans son logement de la rue Orléans.

Gagnon, incidemment, a reconnu sa culpabilité à cette accusation, il y a quelques semaines déjà, et il doit recevoir sa sentence aujourd'hui même, devant le juge Henri Masson-Loranger, pour ce délit.

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

V. Bouchard, du poste no 13, ont capturé, aux petites heures, deux suspects à l'intérieur de C.-P. Fabien, manufacturiers de réfrigérateurs, 2471, Ste-Cunégonde, et les ont écroués aux cellules pour interrogatoire.

— L'auto de Mme Loraine McDonald, 3455, rue Stanley, contenant pour $1500 d'effets divers, a été volée avec son contenu alors qu'elle était stationnée en face du no 1017, place Dominion.

LASALLE

SUITE DE LA PAGE 3

l'odorant et de communiquer les résultats à la commission dans une semaine.

Il y a quelques jours, M. Bernard Péclet, chimiste à l'institut médico-légal et de police scientifique de la province de Québec, avait affirmé catégoriquement dans son témoignage que l'explosion de LaSalle était due au gaz naturel. Il avait déclaré que le gaz s'était échappé d'une fissure sur le conduit principal de gaz naturel, fissure qui se trouvait à environ 30 pieds du coin de l'édifice détruit. C'est ce qui a nécessité une analyse du sol prélevé près du tuyau de six pouces de diamètre de la Corporation de gaz naturel du Québec.

D'autre part, on a appris, hier, qu'un incendie s'était déclaré juste après l'explosion à l'arrière de l'édifice détruit et que les pompiers ont mis près d'une heure pour l'éteindre. En même temps, des témoins auraient vu une flamme jaillir du sol, juste au-dessus de la fissure du conduit principal de gaz.

La commission a siégé cet après-midi à huis clos dans les bureaux du Commissariat des incendies à Montréal. Cette séance réunissait des représentants de différentes associations intéressées de près ou de loin à la sécurité.

EXEMPTION

SUITE DE LA PAGE 3

chers que ceux de New York, espère-t-on.

De toute évidence, "le rêve que seul M. Drapeau pouvait faire" (dixit le Lion Don Brown) est considéré comme un défi qu'il faut relever au plus tôt, non seulement pour le temps de l'Expo, mais aussi pour les 29 années suivantes. Comme l'entreprise ne comporte aucun risque financier, dit-on, les clubs sociaux ne peuvent perdre que du prestige, s'ils ne réussissent pas à maintenir l'exploitation avec succès, quelques années, disons, après l'âge d'or de 1967.

Comme on veut néanmoins mettre toutes les chances de son côté, on se propose de demander d'être exemptés de toutes taxes.

Des représentants de tous les clubs sociaux doivent se réunir, mercredi prochain, à St-Lambert, pour pousser plus avant l'étude du projet et, peut-être, accepter le principe de la participation.

Le drame de René Lévesque

par Jean-Pierre Bonneville

Si nous admirons M. Lévesque, c'est parce qu'il n'a jamais eu honte de sa nationalité canadienne-française, qu'il aime sincèrement notre petit peuple et qu'il est prêt à lutter durement pour sa libération économique. Il ne faut pas se le cacher, la nationalisation des compagnies d'électricité n'avait d'autre but pour M. Lévesque que celui de faire entrer les ingénieurs canadiens-français aux postes-clés de ces firmes, qui étaient toutes, sauf une, aux mains du capital anglo-saxon.

Après l'électricité, Noranda Mines?

La nationalisation d'un service public comme celui de l'électricité, n'est pas une chose nouvelle.

Mais de la nationalisation des mines? Il s'agit ici d'une autre histoire.

Dans la province de Québec, le plus beau complexe dont on puisse rêver est celui de Noranda Mines. Il est complètement intégré, le minerai provenant des mines de cuivre de Rouyn-Noranda, Normetal, Val d'Or, Murdochville, Chibougamau et des Cantons de l'Est, étant traité à l'atelier d'usinage de Noranda, puis subissant l'affinage à l'usine de Noranda Copper and Brass, rue Sherbrooke, à Montréal. Du sous-sol à la mise en marché, tel est le processus complet du minerai de cuivre du Québec.

Même chose pour le zinc. Le zinc est extrait des mines de Matagami, de Rouyn-Noranda, de Val d'Or, de Normetal, de Chibougamau et de Murdochville, puis réduit partiellement avant de prendre le chemin de Valleyfield ou il est affiné.

Ce complexe minier cuivre-zinc coûte environ $500 millions, et il soulève l'envie de M. René Lévesque. Nous le comprenons. Il est complètement intégré, répétons-le; et de la matière brute au produit semi-ouvré, il ne manque rien.

Après avoir terminé l'opération électricité, M. René Lévesque n'est pas prêt à dormir sur ses lauriers. Il va vers autre chose, et cette autre chose, c'est Noranda Mines, un chef-d'oeuvre d'organisation minière dans notre province.

La nationalisation de Noranda Mines serait-elle une bonne affaire pour l'Etat du Québec? That's the question, comme dirait Shakespeare. De prime abord, les bénéfices de $31 millions de Noranda Mines, l'an dernier, aiguisent l'appétit nationaliste de M. Lévesque en plus de permettre d'offrir aux géologues, ingénieurs, métallurgistes, chimistes et comptables canadiens-français une trôlée de postes-clés rémunérateurs et stables.

Disons tout de suite que les $31 millions de profits forment une belle assiette, mais M. René Lévesque semble ignorer que ces $31 millions proviennent également de compagnies qui sont hors des frontières du Québec, comme Geco Mines, Kerr Addison Mines, Hallnor Mines, Aunor Mines et autres.

Qu'on n'oublie pas que le tiers du minerai traité à l'usine de réduction de Noranda provient des mines du nord de l'Ontario.

Si M. Lévesque nationalisait Noranda Mines, M. Robarts, en Ontario, serait en mesure de demander à "ses" mines de cuivre et de zinc de cesser leurs envois de minerai à Noranda Mines et d'acheminer plutôt ce minerai vers Sudbury, dans l'Ontario-Nord.

Depuis les menaces de M. Lévesque, Noranda Mines, cherchant à diversifier ses placements, est allé investir plus de $60 millions dans une pulperie en Colombie-Britannique et $73 millions dans une mine de potasse en Saskatchewan.

Si Noranda Mines ne voyait pas cette épée de Damoclès constamment suspendue sur sa tête, peut-être songerait-elle à placer davantage dans notre province et à créer des emplois nouveaux. Dans l'atmosphère tendue d'aujourd'hui, nous doutons fort que Noranda Mines soit intéressée à placer des capitaux chez nous! Doit-on la blâmer? Après tout, il y a une limite à se faire abîmer d'insultes.

La visite de M. Lévesque à Rouyn

Ce qu'il faut regretter dans les interventions publiques de M. Lévesque, c'est le ton outrancier et démagogique de ses propos. M. Lévesque parle de "moyen-âge", comme si les mineurs de Noranda Mines étaient conduits à coups de bâton, comme si on les obligeait à parler anglais et comme s'ils étaient torturés sous terre.

Depuis trois mois, le ministre des Richesses naturelles taquine Noranda Mines. Avec beaucoup d'ambiguité, il parle de nationalisation un jour, et de non-nationalisation le lendemain.

Le tout a commencé le samedi, 27 mars 1965, lors d'une visite impromptue de M. René Lévesque à Noranda, une visite arrangée avec "le gars des vues".

Il y avait de la poudre dans l'air, car la rumeur courait que M. Lévesque venait à Noranda humilier les "Anglais" de Noranda Mines.

M. Lévesque arriva non pas à 11 heures, mais à 4 heures de l'après-midi. Avec une mine fatiguée, mais souvent, il se présenta à l'Hôtel Noranda. Une demi-heure plus tard, il se libérait, pouvons-nous dire, et il était rendu à l'Hôtel Albert, de Rouyn, où il retrouvait ses amis des Métallos-Unis. Tout cela s'est fait, par pur hasard, à l'occasion d'une journée d'étude des Steelworkers of America. C'est ici qu'on voit arriver le gars des vues!

Une campagne de dénigrement

Pendant deux heures et demie d'horloge, armé d'une baguette, d'une craie et d'un tableau noir, M. Lévesque se livra à un travail de dissection.

C'est ce soir-là que M. Lévesque a commencé sa campagne de dénigrement contre Noranda Mines.

Après avoir exhorté les mineurs à se syndiquer et à lutter pour de meilleurs salaires, M. Lévesque éclata et tel Jupiter, il cria, indigné et rouge de colère:

"Il est inconcevable, a-t-il dit, que des Québécois soient obligés d'aller se faire traduire des contrats dont leur vie doit dépendre." Il faisait alors allusion au contrat de sécurité que signent les employés de la Noranda et qui sont exclusivement rédigés en langue anglaise. Par contre, parlant des règlements de sécurité, qui sont eux aussi rédigés en anglais, M. Lévesque a lancé: "Ça c'est écoeurant et ça va finir".

("Le Droit", page 2, 29 mars 1965.)

Nous convenons avec M. Lévesque que cela est "écoeurant", mais si M. Lévesque prenait la peine de s'informer avant que de parler, il aurait appris que les règlements de sécurité à Noranda Mines sont dans un livre BILINGUE, entièrement bilingue, de la première page à la dernière, livre qui est régulièrement imprimé sur les presses de Noranda Press Ltd., à Rouyn.

Avouez-le franchement, M. le ministre: vous nagez ici dans le mensonge flagrant, malhonnête et injuste. C'est ça qui est "écoeurant", pour employer votre expression.

La question des salaires

Une autre question que le ministre des Richesses naturelles ne digère pas, c'est celle des salaires. Avec lui nous dirons que les mines du nord-ouest québecois, pas toutes mais plusieurs, pourraient donner des salaires plus élevés, et elles ne seraient pas obligées pour cela de se mettre sous l'aile de la Société St-Vincent de Paul.

Mais encore une fois, M. le Ministre, les bas salaires dans l'Etat du Québec, ils ne sont pas dans notre région, mais bel et bien dans la région de Québec, dans le Beauce, les Bois-Francs, dans les Cantons de l'Est et même, honte des hontes! dans votre propre comté de Laurier, à Montréal, où des milliers de midinettes travaillent pour des salaires de famine.

"Plaçant en premier les salaires, le ministre a violemment dénoncé les bas salaires donnés par les compagnies minières et plus particulièrement celles du nord-ouest québécois (Noranda Mines, Beauchemin Mines, etc.) Exhortant les syndiqués, il leur a dit: "Faites les étapes le plus vite possible. Ici, au Québec, on n'a même pas la parité avec l'Ontario. L'industrie minière du Québec compte parmi celles qui rapportent le plus d'argent et qui en paient le moins."

(Teddy Chevalot," La Presse" page 2, 29 mars 1965.)

Encore une fois, M. Lévesque, si les salaires de Noranda Mines ne s'égalent pas à ceux d'International Nickel, de Sudbury, ils dépassent tout de même ceux de Timmins et de South Porcupine, de Little Long Lac, de Val d'Or-Bourlamaque et de plusieurs autres centres miniers du Québec et de l'Ontario.

Le taux moyen de base d'un mineur de Noranda Mines est de $2.17, non compris les bonis ni le temps supplémentaire. Dans le Québec, le taux moyen, y compris le temps supplémentaire, les primes pour le travail de nuit, les congés payés, etc., est de $1.82. Il y a tout de même un écart . . .

Le plan des caisses de retraite

Une fois lancé dans les propos excessifs, M. Lévesque ne s'arrête pas facilement.

Parlant des caisses de retraite, le ministre, de nouveau en colère, affirma:

Autre problème important: celui de reclassement. Les syndicats doivent s'intéresser à cette question puisque l'industrie minière possède cette particularité d'avoir une vie moins longue que celle d'un ouvrier. "L'industrie minière (et encore une fois il visait personnellement la Noranda Mines) est celle qui est le plus en retard sur le plan des pensions. L'industrie minière c'est le Moyen-Age au point de vue social".

(Teddy Chevalot, "La Presse", page 2, 29 mars 1965.)

A cela, Noranda Mines a répondu que "tous les employés de Noranda Mines bénéficient d'un système de retraite inauguré en 1937, grâce auquel, s'ils quittent la compagnie, ils peuvent recevoir un versement comptant pouvant aller de $900 à $15,000. Plus de 498 hommes sont à son service depuis plus de 25 ans dont 325 sont encore au travail. A la seule mine de Noranda, 322 hommes ont plus de 25 ans de service dont 188 sont encore au travail, soit plus de 10% des effectifs de la mine."

Si Noranda Mines martyrisait ses employés, si elle les avilissait dans leur dignité, il n'y aurait pas à Noranda 188 hommes encore à son emploi après 25 ans de service!

M. René Lévesque a le croc tenace: quand il mord sa proie, il ne desserre pas les dents bien vite. Il n'est content, semble-t-il, que lorsqu'il s'est livré au dépeçage de sa victime.

Que voulez-vous, pour M. Lévesque, il s'agit non pas d'être honnête dans les faits et juste dans les chiffres. Il s'agit plutôt de dénigrer.

M. Lévesque veut humilier Noranda Mines. Comme Castro injuriant les Américains, le ministre insulte les Anglais de Toronto! Il lui serait si facile, après avoir étudié et analysé la situation avec sérénité, d'aller voir M. Lesage et lui demander de légiférer pour qu'à travers toute la province de Québec, la langue française soit la langue du travail. Dans ces conditions, il y aurait uniformité. Pourquoi s'en prendre seulement à Noranda Mines, comme si Noranda Mines était la seule compagnie dans le Québec où l'anglais est la langue de l'administration!

L'avenir de Rouyn-Noranda est lié à Geco Mines

Vous ne le savez peut-être pas, M. le Ministre, mais le sort des villes-soeurs de Rouyn-Noranda n'est pas seulement lié à celui de la mine Horne de Noranda Mines, à Noranda, mais également à celui de Geco Mines, en Ontario.

Les réserves de minerai de Noranda Mines s'épuisent rapidement.

Si vous consultez le 42e rapport annuel de Noranda Mines, celui de 1964, vous constaterez à la page 9 que les réserves de minerai de la mine Horne, à Noranda, sont passées de 6,195,500 tonnes au 1er janvier 1964, à 5,234,900 tonnes au 1er janvier 1965, soit une baisse de près d'un million de tonnes.

C'est dire que les réserves actuelles sont suffisantes pour alimenter le concentrateur et la fonderie pendant quatre ans.

La diminution constante des réserves de minerai de la mine Horne, à Noranda, a toujours préoccupé les administrateurs de cette compagnie.

Sachant cela, les administrateurs de Noranda Mines, qui voient plus loin que leur nez, ont tourné les yeux vers d'autres gisements cuprifères pour alimenter l'usine de réduction de Noranda Mines.

C'est alors que Noranda Mines, ayant mis le prix, réussit à prendre le contrôle de Geco Mines, à Manitouwadge, en Ontario, puis à amalgamer la compagnie Geco Mines elle-même à la propre compagnie de Noranda Mines.

Savez-vous, M. Lévesque, que Geco Mines a des réserves de minerai de 23,821,000 tonnes, soit assez pour fournir la fonderie de Noranda Mines, à Noranda, pendant 30 ans? Savez-vous M. Lévesque, que l'avenir des villes-soeurs de Rouyn-Noranda est lié à celui de Geco Mines, en Ontario?

En nationalisant Noranda Mines, pensez-vous que vous pourrez nationaliser le gisement de cuivre de Geco Mines à Manitouwadge? Allons, donc, M. Lévesque! Jamais le premier ministre de l'Ontario vous permettrait de toucher au gisement de Geco Mines. Et pensez-vous que les mines (de cuivre-zinc) épuisées d'East Sullivan Mines, de Manitou-Barvue Mines, de Normetal Mining et de Quemont Mining suffiraient à fournir l'usine de réduction de Noranda Mines, à Noranda? C'est impossible!

Qu'il sache qu'un consortium comme celui de Noranda Mines ne s'est pas édifié avec des prunes. Qu'il consulte ses technocrates, et s'ils ne sont pas bouchés, ils lui diront que nous sommes privilégiés nous, du Québec, de pouvoir bénéficier du génie administratif de Noranda Mines.

Nous savons qu'il est dur pour un Canadien français de dire cela, et surtout de l'admettre. Mais si les Canadiens français ne détiennent pas le contrôle de Noranda Mines, à qui la faute? A nous-mêmes, parce que les actions de Noranda Mines sont sur le marché, et avec le $1 milliard que les Canadiens français gardent dans les Caisses populaires, il y a longtemps que le contrôle de cet empire minier aurait été dans nos mains. Et M. René Lévesque n'aurait pas soulevé cette dégoûtante tempête dans un verre d'eau, dégoûtante parce qu'elle est soufflée par les vents mauvais de la démagogie, du dénigrement et de la mauvaise foi.

(Réimpression d'un article publié dans "La Frontière", Rouyn, Québec, le 8 avril 1965 par Noranda Mines Limited avec l'autorisation de l'auteur.)

Fusillade à la suite d'un vol à main armée à Québec

QUEBEC, (PC) — Des policiers ont échangé des coups de feu avec deux bandits, hier après-midi, à la suite d'un vol à main armée perpétré à la Caisse populaire St-Malo, rue Marie-de-l'Incarnation, dans la basse ville de Québec.

Les deux voleurs, l'un masqué, ont fait irruption dans l'établissement, vers 2 h. 30 hier après-midi, et ont menacé 12 clients et les six employés sur les lieux pour faire main basse sur une somme d'environ $4,000 qui se trouvait dans les tiroirs-caisses.

Au sortir de la banque, les deux bandits ont été pris en chasse par des policiers qui ont fait feu sur eux. Une fusillade s'ensuivit, pendant que les bandits fuyaient dans un petit camion.

On a nié hier soir une rumeur qui avait circulé plus tôt dans la journée à l'effet qu'un policier aurait été blessé d'une balle au cours de cette fusillade.

Le camion ayant servi à la fuite des bandits armés a été retrouvé un peu plus tard non loin de la Caisse populaire.

Fumeur au lit sauvé par les pompiers

Appelés à combattre un début d'incendie qui s'était déclaré dans un matelas, peu de temps avant 2 h. la nuit dernière à l'appartement 8 du 5178 rue d'Iberville, les pompiers du poste no 29 ont sauvé un homme des flammes.

M. Maurice Denis, 27 ans, s'était endormi au lit avec une cigarette allumée. Il a été sauvé par les pompiers Vincent Landry et Gérald Côté. Asphyxié et grièvement brûlé aux jambes, il a reçu les premiers soins dans la voiture de protection 14 pour ensuite être hospitalisé à Maisonneuve. Il est demeuré longtemps inconscient et son état est jugé grave. C'est l'auto-ambulance 3-15 qui a effectué son transport à l'hôpital.

Une vingtaine de pompiers, sous les ordres du chef Ernest Lacombe, ont circonscrit les flammes à l'aide du jet, peu après 2 h., la nuit dernière.

Deux bambines brûlées vives

Deux bambines ont perdu la vie, vers 7 h. 30 hier matin, dans l'incendie de la maison de leurs parents, à St-Jacques-de-Leeds, dans le comté de Mégantic, à environ 40 milles au sud de Québec.

Les petites victimes sont Ginette et Line Gosselin, âgées respectivement de 4 et 3 ans. Elles sont les filles de M. et Mme Adrien Gosselin.

Les parents des victimes se trouvaient à l'étable au moment où les flammes ont pris naissance dans leur maison. Ils se sont précipités vers la maison et ont réussi à sauver leur fils de deux mois. Cependant, comme les flammes se sont propagées à la vitesse de l'éclair, ils n'ont pu rien faire pour sauver les deux fillettes.

La cause de cet incendie demeure inconnue pour l'instant. La maison a été complètement rasée.

Fermeture de la rue Bridge

A compter de 10h. ce soir, toute circulation sera interrompue dans la rue Bridge, entre les rues Mill et Forfar, à cause de travaux concernant les voies ferrées du Canadien National.

Ces travaux seront terminés demain soir.

M. Jean Lacoste, directeur du service de la circulation, a déclaré que "la circulation sera détournée par la rue Riverside".

M. Lacoste suggère "à ceux qui le peuvent d'emprunter le pont Champlain à cette occasion".

Bazar annuel de la paroisse japonaise

Le bazar annuel du printemps aura lieu demain, à la Maison catholique japonaise (8155 rue Rousselot, entre Crémazie et Jarry), de midi à 10 h. du soir. Dans ce bazar, qui a pour but d'aider la seule paroisse — et aussi la seule maternelle — japonaise du Canada, seront exposés des nouveautés, des articles d'art japonais ; de plus de la nourriture japonaise et des rafraîchissements seront servis.

Soirées de variétés pour les infirmes

Les Loisirs "le Grillon", pour les infirmes, présenteront une grande soirée de variétés, samedi, 24 avril, à 9 h., à l'auditorium de l'école Cardinal-Newman, 4835, rue Ch.-Colomb. Le programme mettra en vedette la troupe de "Variétés-Spectacles", que dirige le Dr Guy Robillard. Il y aura: chant, musique, comédie, opérette, numéro d'athlétisme, etc. Pour renseignements : 255-1361.

Poitiers par Val St-Lambert

La Galerie

Service complet d'enregistrement

Vous offre gracieusement votre premier couvert d'argenterie, de porcelaine ou de cristal. Nous serions honorés de posséder votre nom dans nos registres "du service de la Mariée".

Parmi les grandes marques disponibles à la Galerie, nous sommes fiers d'exposer notre sélection WEDGWOOD.

Gabriel Lucas Limitée

1476 rue Sherbrooke Ouest WE. 5-6547

Grand Prix — bijouterie et création — Paris

Venez choisir votre WEDGWOOD chez Birks

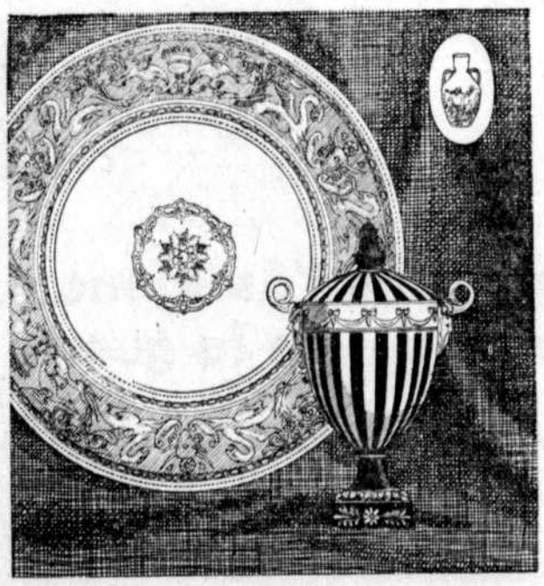

WEDGWOOD

La porcelaine traditionnelle depuis plus de deux siècles, d'une qualité supérieure et d'une fabrication extrêmement soignée. Vous serez heureuse et fière de posséder un élégant service à dîner ou un objet d'art précieux de Wedgwood : il rehaussera la beauté de votre foyer pendant la vie entière.

Nous vous invitons à venir voir notre important assortiment de vaisselle et présents de Wedgwood.

BIRKS JOAILLIERS

CARRE PHILLIPS • DORVAL • ROCKLAND

'61 FORD FAIRLANE 6 CYL. 4 portes, chaufferette, automatique, radio. $1275

'60 CORVAIR '500' Chaufferette, Seulement $675

Et 225 autres aubaines en autos usagées

HAROLD CUMMINGS LTD. CHEVROLET OLDSMOBILE

7475, boul. Décarie à Jean-Talon

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
2190	Abitibi	13	12⅞	12⅞
—	Allian CCA	13	13	—
—	Algoma	81	80¾	—
2800	Alumin	30¼	30	30¼
—	Alum 4¼ p	42	42	—
—	Alcan 2 p	48¼	48¼	—
—	Anglo p	27½	27½	—
—	Ang T 4½ p	45	43	—
—	Ang T p	32	32	—
6000	Argus	20½	20¼	20¼
—	Arg 2.50 p	52½	52½	—
—	Arg 2.70 p	50½	50½	—
—	Arg C p	15¼	15¼	—
1900	Asbestos	29¾	29⅛	29⅛
—	All Sug	15⅝	15½	—
—	Bail S 5¼ p	25¾	25¾	—
710	Bq CN	73¼	73¼	73½
150	Bq Imp	69¼	69¼	69¼
230	Bq Mont	67⅛	67⅛	67⅛
—	Bq NE	79	79	—
—	Bq PC	54¼	54	—
75	Bq Roy	80¼	80¼	80¼
100	Bq Tor-D	68¾	68¾	68¾
250	Bath P	28½	28½	28½
—	Bath wts	14	14	—
—	Bath P A	62¼	62¼	—
—	Bath P p	20½	20½	—
740	Bell Phone	61	60¾	60¾
—	Bow Mer p	51¼	51	—
—	Bow Paper	6	6	—
5824	Brazil	7⅜	7⅜	7⅜
—	BA Bk N	68	68	—
525	BA Oil	34⅜	34½	34⅜
3500	BC Forest	30½	30	30½
—	BC Phone	68	68	—
—	BC Ph 4¾	92	92	—
23500	Brinco	7	6¾	7
—	Brockvl p	7½	7	—
—	Brown	15¼	15¼	—
—	Bruck A	34	34	—
—	Bruck B	20	20	—
2225	C Pow	23¼	23	23¼
25	Can Cem	53½	z58½	58½
—	Can Cem p	28⅛	28	—
—	CD Sugar	24½	24½	—
—	Can Iron	53¾	53½	—
125	Can Malt	26	26	26
400	C S L	33	33	33
—	C S L Pr	61¼	61¼	—
1725	C Aviat E	17½	17½	17½
2665	C Brew	9⅝	9⅝	9⅝
—	C Brew (A)	46½	46	—
40	C Brew (B)	53¾	53¾	53¾
—	C Br Al (A)	16½	16½	—
—	CBAL (A)	420	420	—
—	C Chem d	11¼	11¼	—
—	C Fndtn	8⅝	8⅝	—
—	C Fnd (A) p	18	18	—
700	C I L	23⅝	23½	23½
—	C I L Pr	82	82	—
—	CI Pow	27¾	27¾	—
—	CI Pow pr	50	49¾	—
—	C Loco	7	7	—
—	C Marconi	5⅛	5	—
9408	C I L dr	47	45	47
1150	CPR	66	63⅝	66
—	C Pffns	14½	14½	—
—	CPP Sec	23¾	23¾	—
—	CPP Sec (A)	24	24	—
—	C Refract	19¼	19¼	—
—	Cdn Tire (A)	45⅜	45⅜	—
—	C Vickers	24¾	24¾	—
5100	Central Del	11½	10⅝	11½
850	Chemcell	19¼	19¼	19¼
—	Chem 1.75 p	37¾	37¾	—
200	Coghlin	16¾	16½	16½
—	Col Cell	10⅝	10⅝	—
100	Cons Sth	45⅞	45⅝	45½
560	Cons Paper	45¾	45	45¾
—	Cons Text	29	29	—
300	Consu Glass	10	10	10
—	Corby A	21⅛	21⅛	—
—	Coronation	495	495	—
—	Crain RL	27½	27½	—
—	Créd Foncie	76	76	—
—	Cr Cork	122	122	—
—	Cr Zell A	35½	35½	—
100	Crush Int	15¾	15¾	15¾
—	Cygnus B	6	6	—
1000	Dennison	27⅜	26¾	27¼
—	Dist Seag	40½	40½	—
450	D Bridge	29	29	29
—	D Coal Pr	8	8	—
—	D Corset	13	13	—
900	Do Fasco	29¾	29¾	29¾
—	D Glass	16	15½	—
—	D Glass Pr	18¾	18¾	—
4100	D Lime	6½	6¼	6½
—	Dosco	16¼	16	—
200	D Stores	24¼	24	24½
955	D Tar	23	22¾	23
—	D Tar Pr	22½	22¼	—
450	D Text	40	39¾	40
200	Donohue	9½	9½	9½
25	Du Pont	53¾	53¼	53½
—	Du Pont pr	82	82	—
300	Dunuis A	13½	13½	13½
—	Eddy Ma	44	44	—
—	Electrolux	53¾	53¾	—
—	Enamel A	8¾	8¾	—
1325	Falcon	101	100¾	101
850	Fam Play	25	24½	25
200	Fleetwood	20¾	20¾	20¾
—	Ford	61	61	—
200	Fraser	32	32	32
—	Fr Pete pr	385	375	—
1400	Frosst A	24	23¾	24
—	C Dynam	66¾	65¼	—
—	GMC	116	116	—
—	Goody pr	47	47	—
—	GR BRCI	16	16	—
—	id Pr	50	50	—
700	GL Paper	23¾	23¾	23¾
420	Hdy Andy	7	6¾	7
—	Harding	34¾	34¾	—
—	id A	32	32	—
450	Hawk Sidd	6½	6½	6½
—	id pr	102	102	—
2100	Hollinger	30⅝	30⅝	30¾
—	Hub Ken	17⅞	17⅞	—
—	Home O A	21⅛	21⅛	—
—	id B	23½	23½	—
—	Horne Pf	345	340	—
25	H Smith pr	44	44	44
—	Mid Bay M	74½	74½	74½
—	Hud's Bay	14¼	14⅛	—
—	Husky O	13½	13½	—
—	id A pr	53	53	—
—	id B Pr	53½	53½	—
463	Imp Oil	57¾	56¾	57½
1161	Imp Tob	14¼	14	14¼
—	I Tob P	6½	6½	—
795	Ind Acc	24½	24¼	24½
—	I Ac 4.50	97½	97½	—
—	Inglis	9¾	9¾	—
—	Inl C P	18¼	18¼	—
—	Inl N G	10¼	10¼	—
—	Int Bronz	29	29	—
—	I Bron P	29½	29½	—
—	I B M	495	495	—
3935	Int Nickel	95¼	95	95¼
—	Int Pap	35¼	35¼	—
700	Int Util	32½	32¼	32½
295	Interp PL	91	90½	91
—	Iro G P	9	9	—
—	Jamaica PS	13½	13½	—
880	Labatt	20	20	20¼
—	Laura S	18⅜	18⅜	—
—	Lau Fin	18⅜	18⅜	—
—	L F 140	25¾	25¾	—
—	Lau F 2.00	40¼	40¼	—
500	Loblaw A	37⅛	37	37⅛
350	Loblaw B	10⅜	10⅛	10⅜
415	Loeb M	14⅜	14⅜	14⅜
—	MacKim	10	10	—
—	MacLar A	21⅜	21½	21½
—	MacLar B	22½	22½	22½
25	MacLean	26	26	26
867	MacMill-P	37½	37	37½
—	Maritime E	20	20	20
—	Maritime T	23	23	23
2960	Mass F	34	33¾	34
200	McAlister	7⅞	7¾	7⅞
—	Met Stores	10¼	10	10
—	Mid P G p	26	26	26
—	Miron 6%	14	14	14
100	Mitch R A	13½	13½	13½
100	Molson A	40⅝	40⅝	40⅝
15	Molson B	41	41	41
—	Mtl Loco	14½	14½	14½
260	Mtl Trust	27	26⅞	27
900	Moore Corp	70	69½	70
300	Morse A	16½	16½	16½
—	Morse B	15	15	15
—	Musens	22	22	22
—	Nat Drug	14	14	14
350	NFLD Light	10¼	10¼	10¼
230	Noranda	56¼	56⅛	56¼
—	N Ont NG	27⅜	27⅝	27⅜
200	N S Light	32⅜	32¼	32½
—	Ocean Fish	8¼	8¼	—
215	Ogilvie	14⅜	14⅜	14⅜
—	Ogilvie Pr	38½	38½	—
150	Ont Steel	35½	35½	35½
100	Oshawa A	38¼	38¼	38¼
200	Pac Pete	11⅞	11⅞	11⅞
—	Placer	25½	25½	—
1020	Pow Corp	15⅝	15½	15⅝
1760	Price Br	43	42¾	43
—	Price Pr	89	89	—
—	Probuild	160	160	—
85	QN Gas	11¼	10⅝	11½
—	ONG Pr	147	147	—
—	Que Phone	26	25¾	—
—	Reed Paper	7½	7½	—
—	Reitman's	10	10	—
—	Reitman's A	9¼	9¼	—
975	Rio Algom	16⅜	16¼	16½
—	Rockwell	28	27¾	—
200	Rolland A	11	11	11
—	Rolland B	15	15	—
900	Ronalds	16⅜	16⅜	16⅜
—	Rothmns	23¾	23¾	—
—	Ryal T5%A	23	23	—
150	St-L C A	39	39	39
—	St-L Cm w	17	17	—
—	St-L Cm A	103¾	103¾	—
500	Salada F	17¼	17¼	13¼
—	Scott LaS	15¼	15¼	—
25	Shell Can	18	18	18
200	Shell I Pr	2 ¼	26½	28¼
75	SherW	39¾	39¾	39¾
—	SherW Pr	140	140	—
—	Shop Save	17¼	17¼	—
—	Simp Sear	20¼	20	—
50	Sicard	6⅞	6⅞	6⅞
450	Simpsons	28	27¾	28
—	Soc GF	7½	7½	—
75	Southam	34	34	34
1545	SSE Steel	21½	19	21
3255	Steel Can	33⅛	33	33¼
85	Steinbg A	47¼	47	47⅛
—	Texaco Ca	54	53¾	—
—	T Fin (A)	15¼	15¼	—
1260	Tr-C Corp	12¼	12¼	12¼
1310	Tr-C Pf	37	36¾	37
100	Tr Mt PL	21⅝	21⅝	21⅝
—	Triad Oil	265	265	—
—	Turnbull	11¼	11¼	—
395	Un Carbide	29½	29¼	29½
—	Union Oil	18	18	—
—	Un Steel	145	145	—
—	Viau	14	14	—
300	Walk GW	39¾	39⅝	39⅝
—	Weldwood	12¾	12¾	—
—	WCoast Tr	14⅝	14½	—
350	Weston (A)	22	22	22
—	Wstn (A) w	12½	12½	—
100	Weston (B)	22¾	22¾	22¾
—	Wstn 6	105	105	—
—	Zeller's	15¾	15¾	—
—	Zeller's Pr	49	49	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3.00
500	Alax	12	12	12
—	Alpha	50	50	—
—	id A	70	70	—
400	Alscope	100	100	100
2500	Alsof	13½	13	13½
—	Amg B Bel	29	29	—
3000	Ameranium	5	5	5
8000	Anthonian	11	11	11
—	Arno	5	4½	—
1000	Augustus	31	31	31
—	Bank Yale	10½	9½	—
3000	Band-Ore	17	16	17
9000	Bateman	6½	6	6½
—	Beld-Cort	$ 13½	13½	—
—	Bethlehem	735	730	—
300	Black Hawk	280	275	280
10000	Black Bay	24	23	24
900	Blue Bon	380	375	375
500	Bluewater	31½	31½	31½
—	Bornite	7½	7½	—
—	B. Canaets	$ 45½	45½	—
—	BC Pck A	$ 21	21	—
—	BC Pck B	$ 21	21	—
—	BeCont O	30	30	—
—	Bruce Prsto	18	17	—
14000	Bruneau	36	35	35
—	Burnt Hill	30	30	—
—	Calumet	6½	6½	—
1000	Camflo	293	290	295
—	CG Inv	$ 6¾	6¾	—
—	Ind Gas	17½	17½	—
—	CI Inv T	$ 37	37	—
—	C Interurb	395	390	—
2800	C Magnesit	60	55	58
4500	C Sec Und	215	205	210
—	Cantexas	190	150	—
—	Capital Bl	125	125	—
—	Carbec	7½	8	—
—	Cartier-Que	10½	10½	—
—	Casavant	475	470	—
—	Cassiar	14	14	—
800	Cessland	490	490	490
26000	Chemalloy	205	195	205
—	Chib Kay	32	29	—
—	Chib Merr	2	2	—
2000	Chipman	22	22	22
—	Com H&M	90	90	—
1000	Com O&G	40	40	40
1140	Commod.	$ 10½	10¼	10½
—	Com. w	585	585	—
3000	Cominga	19	19	19
—	C Caroram.	39	39	—
—	C Div Sec A	1.15	1.15	—
3000	C Manitoba	45	45	45
—	C Mogador	28	26	—
—	C New Pac	12	12	—
—	C Persh	20	20	—
—	CQ Yell	10	10	—
2000	C Virginia	42	42	42
—	Copstream	14	14	—
300	Coscrette A	35	35	35
—	Cr MG A	$ 14	14	—
—	Cr St-L A	10½	10½	—
16000	Crowbridge	40	38	40
1000	Crusade	23	23	23
—	Dauphin	25	25	—
500	Delta Elect	270	265	270
225	Denault A	14½	14½	14½
337400	Dolsan	62	54	62
4000	Delta Min	33	33	33
—	Dome	39	39	—
500	Dom Exp	13	13	13
—	Dom Lease	32	32	—
450	D Oilcloth	$ 34½	34	34
—	Drum Wel	$ 11½	11½	—
—	Dumagami	54	52	—
—	Dumont	28	27	—
300	East Sull	660	655	655
500	East Vent	33	33	33
—	E Bake	20	19½	19½
—	Electrolier	9	—	—
—	Emp Oil	5	5	5
23500	Equity Ex	56	54	54
5000	Fab Met	23	21	21
—	Fabi	6	6	6
1000	Fano	10	10	10
—	Fiscal	10¼	10¼	10¼
—	Fiscal Pr	17	17	17
1000	Flint Rock	33	33	33

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

3¾	sept	1963	99¾	100¼
4½	déc	1966	99¾	100¾
2¾	15 juin	1968	95	95¾
3¼	juin	1976	85	85½
4¼	sept.	1972	95¼	96
5½	avril	1969	102¼	103½
5½	oct.	1975	103¼	104
4½	sept.	1982	93	93½
CNR	5¼ déc.	1971	102¼	103
CNR	4½ avril	1967	100	100⅛
CNR	5¾ janv.	1965	107	108
CNR	4½ fév.	1981	87½	88¼
CNR	5 oct.	1967	98½	99¼
3 Perpétuels		1966	75	76

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Alta Mun F	5½	1986	100	102
B C Elect	5½	1989	100¾	101¾
B C Elect	3¼	1967	96	97
B C Elect	3¼	1969	94¾	95¾
B C Pow	5 sept	1982	95	96
B C Elect	3¾	1977	102	103
Manit	5¾ janv.	1984	103	104
N B	3½ sept.	1965	89¼	100
N B	5¼ déc.	1966	96¾	97¾
Nfld	4 fév.	1981	103¼	104¼
Nova S	5½ mars	1982	104¼	101¼
Nova S	3¼ juin	1965	99¼	100
Ont H	5¼ nov.	1982	98½	99½
Ont	3 avril	1965	99	99½
Ont H	4 mai	1966	99¼	100
Ont	5¼ oct.	1984	98¾	99½
Que	4¼ juin	1977	93	94
Que	5¼ juin	1985	95¾	96¾
Que	5½ juin	1980	98	99
Que	6 août	1982	103¼	104
Que	5¾ fév.	1986	101	102
Que	6 août	1972	102¾	103¾
Q Hyd	2½ mars	1975	85¾	86¼
Q Hyd	5½ nov	1955	99	99
Sask	5½ mars	1982	100	101

MUNICIPALITES

Montreal	3	1973	83¾	84¾
Montreal	5½	1981	97½	98½
Ottawa	5¾ 2 juil	1930	100	101
Tor Met	5½	1982	100	101
Vancouver	6	1980	104	105

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi	4½	1966	107	109
Brazil Tr.	4½	1971	85	90
Cdn Petrofina	4	1972	90	92
Cdn Utilities	5¼	1977	158	—
Inland Cemnt	4½	1976	89	—
Inl Nat Gas	5½	1977	99½	100
Loblaw	4¼	1976	166	—
Lob Lease Pro	5½	1973	99½	101
Pac Pete	5	1977	103	105
Shaw W&P	5½	1972	100	101
Shaw W&P	4¾	1976	93¼	94¼
Shaw W&P	3¾	1970	91¼	92¼
Simpson's	5½	1979	123	—
Simpson's	5	1976	108	—
TC Pipeline	5	1989	114	116
TC Pipeline	5	1988	140	—
Utd Town El	6¼	1981	110	—
WCoast	5½ x-c	1968	102	104

INDUSTRIES

Abit P&P	6¼	1977	103½	104½
Algoma Stl	5c	1978	97½	98½
Alum of Can.	4½	1973	94	95
BA Oil	5	1977	97½	98½
CB Alum	5¾	1980	100	101
CIL	5¾	1977	100½	101½
C Breweries	5	1983	95½	96½
C Chemical	5¼	1971	99½	100½
CPR	5	1983	94¾	95¾
Cr Foncier	5½	1974	98½	99½
D Stores	5½	1976	99¾	100¾
Dom Tar	5½	1978	97¼	98¼
Dom Textile	4	1966	98	99
Imperial Oil	3	1969	93	94
Ind Accept	5¾	1982	99	100
Loblaw Gr	6	1977	102	103
Reynolds Al	5¾	1978	100½	101½
Shell Oil	4½	1976	92	93
She.l Oil	5¾	1977	101½	103
St Law Corp	5	1978	94¾	95¾
Simpson's	4½	1973	98½	99½
Steinbgr's	5½	1972	99	100
Traders Fin	5¾	1974	99¾	99¾
Weston Geo	4½	1971	96	97

SERVICES PUBLICS

Ang Can Tel	6	1983	101	—
Alta Gas Tr	5¾	1985	104¼	101½
Bell Tel	3¾	1979	84	85
Bell	5½	1982	99½	101
Bell Tel	5¾	1984	102	103½
Bell Tel	6¼	1978	105	106½
Bow Pow	3½	1960	83	84
Braz Tract.	4¼	1970	90	91
BC Tel	5¾	1966	100½	102
Calgary Pow	5¾	1963	100¾	—
Can Elect	4	1988	94	—
C West NG	5¾	1962	100	101½
Cons Gas	5¾	1964	101¼	102
Cons Gas	5	1978	95	—
Gt Lakes P	5¼	1977	100	—
Lakeland NG	6	1967	100	101½
Marit Elect	5¾	1983	100	102
Nfld L&P	5½	1978	97	—
N Cont Gas	6	1987	100	102
Northw Ut	5¼	1988	100½	102
North Tel	5½	1983	100	—
Que Nat Gs	5¾	1983	96	98
Que Nat Gas	6	1988	100½	—
Que Tel	5¾	1983	99½	101
TC Pip Line	5.85	1987	100	102
Union Gas	5¼	1977	99	101

IMMEUBLES

Brant Coach	6	1978	96	—
Eaton R	3¼	1968	97	98½
Eatons 5		1978	95½	97
Steinberg 6		1984	101	—
Loblaw	5½	1963	99	100½

dividendes

	Taux	Paiement	Enrg.
Atlantic Sugar Refineries (5% priv)	$1.25 tr.	15- 6	25- 5
id. ("A")	$0.30	2- 7	11- 6
id. (ord)	$0.25 tr.	2- 7	11- 6
BA Oil (ord)	$0.25 tr.	2- 7	4- 6
Banque Canadienne Nationale	$0.35 tr.	1- 6	30- 4
Chrysler Corp. (en $ amér.)	$0.37½ tr.	7- 6	21- 5
Dom. & Anglo Invests. Corp. (ord)	$0.43	30- 4	27- 4
Eagle Star Ins. (ord)	2 shs. fin.	1- 7	17- 5
Electrolux Corp. (ord)	$0.35 tr.	15- 6	15- 5
Giant Yellowknife Mines (bon 10c)	$0.15 tr.	15- 6	14- 5
Alfred Lambert Inc. ("A") (bon)	$0.20	30- 6	15- 6
Southam Press (ord)	$0.30 tr.	28- 6	14- 6
Shoppers City Ltd.	$0.05 tr.	14- 5	30- 4
Std. Brands Inc. (ord) (en $ amér.)	$0.60 tr.	15- 6	14- 5
George Weston Ltd. (6% priv)	$1.50 tr.	1- 6	13- 5
id. ("A" et "B") (W)	$0.13¾ tr.	2- 7	10- 6

(W) Augmentation de 2½ cents par action.

Wall St. continue de progresser

MONTREAL. — La cote est généralement un peu plus élevée sur les Bourses de Montréal, vers l'approche de la fermeture.

A 2 heures, l'indice des services publics marque un gain de 0.9; ceux des banques et des papeteries s'élèvent de 0.3 et 0.4 respectivement; les industrielles sont inchangées et l'indice composé maintient un gain de 0.1 à 164.7.

Aux services publics, CPR gagne ⅜, Brinco 1/8, Brazil ⅜ et Calgary Power ¼. Quebec Nat. Gas perd ¼.

Aux industrielles, CIL gagne ½. Dominion Lime ⅜.

Aux banques et papeteries, Royale gagne ¼ et Abitibi perd 1/8. Price et Dom. Tar gagnent ½ et ¼ chacune.

Les métaux sont mixtes; Smelters perd ⅜, Nickel gagne ⅛ et Aluminium gagne ⅜. Les autres secteurs sont stables.

Aux spéculatives, la tendance est plus élevée ; Jubilee Iron gagne 21 cents à 2.94, Chemaloy 12 à 2.07, Dolsan .08 à 62 cents.

New Imperial .11 à 2.52 et Fox perd .02½ à 29 cents.

* * *

TORONTO — Les industriels se maintiennent en avance dans un cadre modérément actif à Toronto.

Les pétroles sont calmes. Banff perd 5 cents à 9.25 et Dynamic gagne 1 cent à 74 cents. Gridoil perd .03 à 1.06.

Au tableau principal CPR gagne 1¼ et Westinghouse 3 à 80. Du côté perdant, Algoma Steel baisse de 2⅞ à 78⅛.

Parmi les principaux métaux, Inco baisse de ⅜, Falconbridge perd ¼ à 99⅝ et Cominco perd ⅜.

Les raffineries de pétrole sont pour la plupart, inchangées. Home "A" perd ⅜ et le "B" gagne ⅛. Les aurifères sont légèrement en baisse et les pétroles de l'ouest sont inchangés.

* * *

New York — Wall Street se dirige de nouveau vers de nouveaux sommets.

Cependant la hausse des cours est inégale. Les gains variant jusqu'à 1 point où plus l'emportaient sur le nombre de pertes parmi les titres clé.

Chrysler qui perd un peu de ses gains semble être le titre le plus actif. Texas Gulf se reprend avec vigueur et gagne près de deux points.

En raison de l'accumulation des commandes de ventes, Pan American Sulphur enregistre des retards dans ses transactions et est en perte de 3 1-2 points. Il en perd subséquemment 5. United Fruit, aussi très actif, gagne environ 1 1-2.

Standard Oil (New Jersey) gagne plus de 1 point tandis que Texaco perd une fraction sur des prises de bénéfices.

* * *

LONDRES. (Reuter) — Les cours ont progressé par suite de nouvelles transactions à la Bourse de Londres. Les valeurs de tout repos étaient stables en raison d'une réduction du taux d'escompte prévue.

Les titres transigés en dollars étaient irréguliers. Parmi les valeurs canadiennes en baisse, on notait B.A. Oil, Consolidated Paper, Consolidating Mining, Hollinger, Imperial Oil et International Nickel, Algoma, Aluminium et Noranda ont progressé légèrement.

Les assurances étaient ternes ; mais les aciéries étaient encore en demande.

Les aurifères ont baissé.

* * *

PARIS. — Séance dominée par la forte accentuation de la hausse des valeurs de pétrole, des valeurs aurifères en particulier. La possibilité de la signature d'un accord sur les hydrocarbures algériens lorsque les entretiens reprendront au début de la semaine prochaine, stimule vivement l'ensemble des valeurs intéressées, en même temps que les autres valeurs françaises trouvent là un facteur de soutien.

L'ensemble de la cote fait, en effet, preuve d'une bonne résistance d'ensemble avec des avances appréciables par endroits.

cote des grains

Marché à terme : 22/4/65

WINNIPEG

AVOINE :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	83	83	82⅞	83
Juil	82⅞	—	—	82⅞
Oct.	80½	80⅝	80½	80⅝
Déc	—	—	—	79⅛

ORGE :

Mai	1.27½	1.28	1.27½	1.28
Juil.	1.26⅜	1.27¼	1.26⅜	1.27¼
Oct.	1.21	1.21⅝	1.21	1.21⅝
Déc.	—	—	—	1.17⅛

LIN :

Mai	3.17⅜	3.17½	3.16¾	3.17⅜
Juil.	3.21¾	3.20¾	3.20¾	3.21½
Oct.	3.22½	3.22½	3.22¼	3.22¾
Déc.	3.21¼	3.21¼	3.21⅛	3.21¼

SEIGLE :

Mai	1.20⅝	1.20⅝	1.19⅞	1.20⅛
Juil.	1.23¼	1.23¼	1.22⅝	1.22⅝
Oct.	1.26⅜	1.26⅜	1.25⅞	1.25⅞
Déc.	—	—	—	1.27

GRAINE DE COLZA :

Mai	3.05	3.05	3.04¾	3.04¾
Juil.	3.03½	3.03¾	3.03½	3.03½
Nov.	2.55¼	2.55½	2.55¼	2.55½
Jan.	2.56	2.56	2.55¾	2.55¾

Marché au comptant :

AVOINE : 2 cw 83¼; ex 3 cw 80⅛; 3 cw et ex 1 fourragère 79½; 1 fourragère 78½; 2 fourragère 75½; 3 fourragère 72½; fourragère mélangée 53.

ORGE : 1 et 2 cw 6 rang et 1 cw 2 rang 1.28; 2 cw 2 rang 1.25½; 3 cw 6 rang 1.27; 3 cw 2 rang et 1 fourragère 1.23½; 2 fourragère 1.22½; 3 fourragère 1.19½.

SEIGLE : 1 et 2 vw 1.19¾; 3cw 1.16½; 4 cw 1.04½; ergoté 1.08½; sur voie 1.19¾.

LIN : 1 cw 3.16¾; 2 cw 3.11¾; 3 cw 2.84¾; sur voie 3.17¼.

GRAINE DE COLZA : no 1 cdn 3.04¾.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
BLE :				
Mai	1.49½	1.49½	1.48½	1.48⅝
Juil.	1.41⅞	1.41⅞	1.41¾	1.41⅞
Sep.	1.43⅜	1.44¼	1.43⅜	1.43⅞
Déc.	1.48¼	1.48½	1.48¼	1.48½
NOUVEAU :				
Juil.	1.41⅝	1.41⅞	1.41⅝	1.41⅞
Sep.	1.43⅞	1.43⅞	1.43¾	1.43⅞
Déc.	1.48¼	1.48¼	1.48¼	1.48¼
**MAI